



**Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil  
concernant  
la promotion économique**

(Du 7 mai 2003)

*L'économie restera la science principale  
tant qu'on n'arrivera pas à se nourrir  
d'air et de vent.*

*Mihàli Tomcsics*

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

La promotion économique a toujours constitué une mission majeure de notre communauté cantonale. Ces derniers temps, elle a subi d'importants changements qui ont suscité de nombreuses questions, notamment de la part de députés au Grand Conseil. C'est pour répondre à ces interrogations que le présent rapport se veut volontairement exhaustif. Il explique en détail le fonctionnement des structures mises en place et constitue ainsi un document de référence. Le Conseil d'Etat lui donne une importance particulière et vous remercie d'y accorder votre meilleure attention.

## **RESUME**

*Formellement, le présent rapport répond à l'exigence légale de renseigner le Grand Conseil une fois par législature sur la promotion économique. Sur le fond, toutefois, il présente un caractère particulier non seulement par l'importance intrinsèque de son sujet, mais du fait qu'il couvre une période de mutations marquantes. Le passage à un nouveau siècle et à un nouveau millénaire a coïncidé en effet, pour la promotion économique neuchâteloise, avec une profonde réorganisation destinée à lui conférer un nouveau souffle, à l'adapter à un contexte économique fortement modifié, à lui permettre de relever les nouveaux défis de ce temps.*

*Ce document présente donc, naturellement, l'activité de la promotion économique ces quatre dernières années, ses résultats, ses coûts, ainsi que le contexte dans lequel elle s'est déployée. Mais il fait une large place aussi aux restructurations accomplies, tant en ce qui concerne les activités dites endogènes (avec en particulier la création d'un parc scientifique et technologique) que pour l'acquisition de projets à l'étranger (avec la mise sur pied de nouvelles structures intercantionales). Il en explique les raisons. Il consacre une part importante également aux nouvelles orientations et aux nouvelles mesures que le Conseil d'Etat a voulues pour cadre des actions qu'il entend mener en matière de promotion économique.*

*Enfin, ce rapport permet de répondre à deux motions et un postulat.*

*Le rapport principal est accompagné de deux documents annexes: un rapport d'information détaillé sur la création d'un parc scientifique et technologique, traitée sous forme plus condensée dans ces pages, et une publication contenant, d'une part, les résultats complets d'une enquête effectuée par l'Université de Neuchâtel auprès des entreprises du canton et, d'autre part, des réflexions sur le processus de mondialisation de l'économie, et plus particulièrement sur la problématique des délocalisations.*

*Après une partie introductive qui vise à montrer dans quel contexte international et national les mutations sont intervenues, on trouvera au chapitre 2 une description des nouvelles structures que le Conseil d'Etat a souhaité donner aux organes en charge de la promotion économique: 1) renforcement du service économique (désormais appelé service de promotion économique), dont la mission a été élargie, notamment avec la prise en charge de la promotion endogène; 2) création d'un parc scientifique et technologique, avec deux sites d'implantation, à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds; 3) mise sur pied d'une collaboration intercantonale en matière d'acquisition d'entreprises à l'étranger.*

*Dans le chapitre 3, la situation conjoncturelle internationale et nationale est abordée, ainsi que le contexte dans lequel l'économie du canton a évolué au cours de ces quatre dernières années. Un bilan de la promotion économique est ensuite dressé, avec pour chaque instrument les résultats obtenus et les coûts y relatifs. Ce large tour d'horizon concerne aussi bien la promotion endogène sous l'angle des aides financières et fiscales que les actions menées à l'étranger pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le canton. Des éléments d'information sont également fournis pour le soutien à l'artisanat et au commerce, ainsi que pour l'aide à l'hôtellerie et aux activités touristiques. Ce chapitre comprend en outre une énumération des différentes institutions soutenues dans le cadre de la promotion économique. Enfin, il fournit les principaux résultats obtenus dans le cadre de la politique régionale et en vertu de différentes actions générales ou sectorielles mises sur pied par la Confédération (RegioPlus, InnoTour et Interreg) et auxquelles le canton est associé.*

*Le chapitre 4 est consacré aux nouvelles orientations qu'il est prévu de donner à la promotion économique. Les instruments de soutien doivent être adaptés de façon à pouvoir répondre toujours efficacement aux nouvelles conditions dictées par le marché. Fondée sur le rapport d'un expert qui a évalué les mesures existantes en matière de soutien aux entreprises et sur une enquête effectuée auprès d'entreprises du canton pour connaître leurs besoins, ce chapitre ébauche un certain nombre de mesures dans lesquelles le Conseil d'Etat souhaite s'orienter à l'avenir, en complément aux instruments existants. Le soutien à l'innovation, au transfert de technologie et au développement technique, plus particulièrement dans le cadre de la création du Parc scientifique et technologique, constitue un axe important de cette nouvelle politique, à laquelle s'ajoute des possibilités de prises en compte de l'activité commerciale des entreprises. Des mesures ponctuelles sont également ébauchées, dans l'optique de favoriser l'esprit d'entreprise (soutien à l'entrepreneuriat et au management) ou d'encourager la création d'emplois.*

*Enfin, le chapitre 5 traite de deux motions relatives aux nouvelles structures de la promotion économique (02.105) et du capital-risque, comme instrument pour soutenir les PME (00.130) et propose le classement d'un postulat relatif à l'organisation de stages professionnels à l'étranger (96.133).*

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1. Conception et contenu du rapport**

Le présent rapport est établi conformément à l'article 7 de la loi sur la promotion de l'économie cantonale qui prévoit qu'au moins une fois dans le courant de chaque législature le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport sur l'exécution de la loi, l'analyse des principales branches d'activité du canton et sur le programme qu'il se propose de mettre en œuvre, dans le cadre de la loi, en vue de promouvoir l'économie neuchâteloise. Ce document répond donc à l'exigence de renseigner votre autorité sur la situation du canton et sur les résultats et les perspectives des différentes activités de promotion économique.

Plus précisément, les principaux objectifs de ce rapport sont les suivants:

- informer sur l'évolution de l'économie cantonale au cours de ces dernières années;
- faire le bilan, pour les quatre à cinq années écoulées, des activités des divers organismes de promotion économique dans les secteurs de l'industrie et des services, du commerce et de l'artisanat, du tourisme et de l'économie régionale;
- rappeler les grandes lignes des mesures de restructuration entreprises en matière de promotion économique, qui se traduisent, d'une part, par le renforcement du service économique et l'intégration, dans celui-ci, des activités de promotion économique endogène et, d'autre part, par une collaboration avec d'autres cantons s'agissant de la promotion économique exogène;

- présenter les nouvelles mesures de soutien en faveur de la promotion économique, en particulier la création d'un Parc scientifique et technologique neuchâtelois et la mise en place de nouveaux instruments d'aide aux PME;
- répondre à diverses motions et postulat, en l'occurrence, les motions du groupe radical 00.130, du 19 juin 2000, "Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton", et 02.105, du 1<sup>er</sup> février 2002, "Nouvelles structures de la promotion économique", et le postulat de Claude Borel 96.133, du 30 septembre 1996, "Stages professionnels à l'étranger". En ce qui concerne la motion du groupe socialiste 96.159, du 19 novembre 1996, "Assurer l'équilibre régional", nous préparons actuellement un rapport qui vous sera transmis dans le courant 2004. Le Conseil d'Etat est sensible à la question de la politique régionale et des disparités, mais la réflexion que nous entendons mener doit également prendre en compte les intentions de la Confédération en la matière, en complément à des mesures spécifiquement cantonales. Dans cette optique, nous étudions actuellement la possibilité de réaliser, en collaboration avec le Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie), une ou plusieurs expériences pilotes en matière de nouveaux instruments d'aide aux régions.

Le Conseil d'Etat a cherché à optimiser la présentation de ce document, en tenant compte du volume des informations traitées. Il a par ailleurs pris en considération l'importance du rapport concernant la création d'un Parc scientifique et technologique neuchâtelois, dont l'intégration dans le présent document en aurait considérablement augmenté la taille et rendu la lecture plus difficile. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de présenter l'ensemble de ces informations en trois volumes distincts:

- le rapport de législature proprement dit, qui comprend l'ensemble des informations que le Conseil d'Etat souhaite communiquer à votre autorité;
- le rapport d'information détaillé sur la création d'un Parc scientifique et technologique neuchâtelois;
- un fascicule annexe qui comprend les résultats d'une enquête auprès des entreprises du canton, ainsi que des réflexions sur le processus de mondialisation de l'économie, et plus particulièrement sur la problématique des délocalisations.

Les conditions dans lesquelles s'exercent les activités de promotion économique ne sont pas immuables et les instruments de soutien aux entreprises doivent pouvoir s'adapter à ces changements. Au cours de ces dernières années, les modifications importantes des conditions d'octroi des crédits par les instituts bancaires, devenues plus restrictives, ont eu une influence sur l'application des législations cantonale et fédérale en matière de cautionnements et de contributions aux intérêts. Le nombre de projets soutenus financièrement par les deux mesures susmentionnées a diminué. Depuis juillet 2001, la dissociation des aides financières et fiscales dans le cadre de l'arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement (arrêté "Bonny") a rendu inutile, dans certains cas, l'octroi de garanties et de prises en charge d'intérêts, en particulier pour des grandes entreprises bénéficiant de sources de financement internes. D'autres mesures, qui ne sont pas encore disponibles dans le canton, pourraient constituer des instruments utiles aux sociétés en création ou en développement. Afin d'évaluer les instruments actuels en matière de politique de promotion économique et ceux qu'il conviendrait de mettre en place pour répondre, de la façon la plus appropriée possible, aux besoins des entreprises, nous avons confié un mandat à l'Institut de recherches économiques et régionales de l'Université de Neuchâtel, qui a effectué une enquête auprès des entreprises neuchâteloises à la fin de l'année 2002. Cette enquête avait pour but de connaître l'opinion des entreprises sur les conditions-cadre de l'économie neuchâteloise et sur le soutien que la promotion économique pourrait apporter aux entreprises dans leurs processus d'innovation et de développement. Dans le cadre de ce travail, l'occasion a été saisie d'interroger les entreprises sur leurs besoins en matière de transports aériens, en relation avec le développement de l'Aéroport des Éplatures.

Parallèlement, un mandat a été confié à un expert indépendant afin, d'une part, de répertorier et d'évaluer les principales mesures de promotion économique endogène mises en œuvre dans différents cantons et, d'autre part, pour tenter de définir un programme stratégique axé sur la stimulation du tissu économique neuchâtelois par des mesures adéquates. Les activités concourant à cette stimulation étant très nombreuses, un risque important de dispersion des moyens existe. C'est la raison pour laquelle il convient, en la matière, de définir des priorités claires, de fixer des objectifs spécifiques et de délimiter un champ d'action précis, tout en étant conscient que ces nouvelles mesures ne doivent pas rester statiques et être adaptées en fonction de l'évolution des besoins.

Fortement industrialisé, axé sur les marchés extérieurs, le canton de Neuchâtel est plus exposé que d'autres aux aléas de la conjoncture. Son économie doit faire des efforts constants pour rester

compétitive face à des pays où les conditions-cadre sont plus favorables. Les changements sont de plus en plus rapides et les cycles de vie des entreprises de plus en plus courts. Si la promotion économique exogène compte à son actif de nombreux succès, elle connaît aussi quelques échecs, qui sont souvent ressentis de façon très négative parce qu'on oublie trop souvent que les entreprises doivent lutter sur un marché mondial en perpétuelle mutation et que ce qui se passe ici arrive aussi ailleurs. On rend souvent la mondialisation de l'économie responsable des délocalisations d'activités par lesquelles des pays concurrents prennent nos emplois. Tout le monde donne un avis supposé autorisé sur le phénomène de globalisation des marchés, sans réelle analyse fondée. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a jugé utile de tenter d'expliquer ce phénomène en le remettant dans un contexte moins émotionnel et de démontrer que la mondialisation, si elle comporte des inconvénients, présente aussi des avantages qu'il faut savoir mettre en valeur et utiliser.

Le précédent rapport de législature sur la promotion économique 98.021, du 13 mai 1998, proposait un certain nombre de modifications de la loi sur la promotion de l'économie cantonale, entrées en vigueur le 22 juin 1998. Les principales modifications concernaient les aspects suivants:

- possibilité d'accorder des prestations financières à fonds perdu (art. 4) dont le montant est fixé en fonction de l'importance du projet pour l'économie cantonale;
- possibilité d'accorder des subventions ou d'autres aides à des organismes qui concourent aux buts de la loi notamment dans les domaines suivants (art. 6c):
  - capital-risque, capital de proximité;
  - transfert de technologie;
  - sous-traitance et innovation;
  - accompagnement à la gestion;
  - consultance.

Compte tenu des modifications législatives intervenues en 1998, les nouveaux instruments d'aide aux entreprises, en particulier le Parc scientifique et technologique, la fondation de "seed money" et les diverses mesures d'aide aux PME, qui sont développés dans la 4<sup>e</sup> partie du présent rapport, sont couverts par la loi sur la promotion de l'économie cantonale dans sa version actuelle.

Cependant, en raison des nombreuses modifications que cette législation a subies depuis son introduction en 1978, il conviendra de la restructurer afin d'en améliorer la visibilité et d'en faciliter l'application. L'intention est de refondre la loi pour y introduire de nouvelles dispositions parmi lesquelles des mesures visant à faciliter, sur le plan fiscal, la mise à disposition, par l'économie privée, de moyens financiers dans les domaines du capital d'amorçage et de démarrage ainsi que du capital-risque. Des adaptations interviendront également dans le domaine immobilier dans le but de promouvoir l'équipement de zones industrielles et de favoriser la mise à disposition de locaux industriels et commerciaux. Ces nouveaux instruments devant encore faire l'objet d'études, il est actuellement prématuré de les intégrer dans la législation actuelle.

Lors de la révision de la loi sur la promotion de l'économie cantonale, il est également prévu de modifier son règlement d'application, qui date du 25 août 1983, et qui n'est plus adapté aux conditions actuelles.

Le Conseil d'Etat a l'intention de soumettre à votre autorité la nouvelle loi sur la promotion de l'économie cantonale dans le courant de l'année 2004.

## **1.2. Mondialisation, délocalisations: au-delà des idées préconçues**

Les activités des entreprises neuchâteloises n'évoluent pas seulement en Suisse ou dans les pays industrialisés, mais encore dans le tissu économique mondial. Elles sont donc conditionnées par le processus de mondialisation de l'économie. Ce phénomène est souvent abordé sous l'angle de la problématique des délocalisations d'activités. C'est un sujet majeur de débat, beaucoup plus ancien d'ailleurs qu'on le croit souvent. Malheureusement, il est trop rarement abordé d'une manière sereine, objective et documentée. Des appréciations populaires jusqu'aux déclarations de responsables politiques ou économiques à tous niveaux, les idées préconçues, les jugements à l'emporte-pièce, l'approche émotionnelle, voire passionnelle, dominant fâcheusement.

L'analyse approfondie du phénomène montre pourtant que la mondialisation de l'économie est loin d'être chargée de tous les inconvénients qu'on lui attribue, et que les délocalisations d'activités qu'elle peut susciter n'ont pas les effets qu'on leur prête.

### **1.2.1. Un mouvement naturel et séculaire**

Il faut rappeler d'abord que la mondialisation de l'économie n'est ni un processus planifié ni une fatalité subie. C'est simplement un mouvement naturel et séculaire de développement des échanges internationaux, qui s'est manifesté très lentement pendant des millénaires, qui connaît une accélération marquée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et qui s'intensifie par le développement technologique, mais aussi humain, qu'il génère. Même si le vocable de mondialisation (ou globalisation comme disent les anglophones) est apparu dans les années 1980, le phénomène est donc ancien. Et il obéit à des mécanismes remarquablement stables, à des règles mathématiques immuables, défiant les modes et les doctrines.

Nombre de commentaires, qui paraissent pourtant répondre à des évidences de solide bon sens, ignorent ces mécanismes et ces règles et ne correspondent de fait pas à la réalité vérifiable. Et les positions dogmatiques n'y collent pas davantage.

### **1.2.2. Nos concurrents sont nos clients**

On affirme souvent, par exemple, que les pays à bas salaires, en attirant les capitaux et la technologie des pays développés, condamnent ceux-ci à voir augmenter leur chômage et régresser leur niveau de vie. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent réellement. Certes, les pays en développement accèdent de plus en plus à la technologie des pays développés, et ont vu croître fortement les investissements dans leur industrie. Mais ils restent beaucoup plus importateurs qu'exportateurs, et même si leur part du marché mondial augmente régulièrement, les pays développés continuent d'assurer les trois-quarts de la valeur du commerce mondial. Leurs salaires ont augmenté, mais ceux des pays développés aussi. Quant au chômage, il frappe plus durement les pays les moins ouverts aux échanges internationaux que ceux qui commercent beaucoup.

Cette évolution effective met à mal un autre préjugé: celui qui voudrait que les pays en développement se profilent comme de redoutables concurrents des pays développés, dans un contexte dépeint comme une compétition sans merci pour la suprématie des marchés.

D'abord, il n'y a pas de situation compétitive spécifique au commerce international: la concurrence y est de même nature que sur les marchés nationaux ou locaux, ni plus ni moins vive. Et elle confronte des entreprises, pas des pays. Elle s'exerce le plus souvent entre produits de la même catégorie et d'origine comparable. Ce qui contredit au passage l'affirmation répétée depuis plus d'un siècle selon laquelle les coûts de production suisses trop élevés plomberaient notre compétitivité internationale. Le plus souvent nos produits sont concurrents, sur le marché international comme sur le marché national, de produits provenant de pays à niveau de vie comparable, et donc la question des coûts de production ne joue pas.

Ensuite, le marché n'est pas tellement un théâtre de combats qu'un forum d'échanges. Or, pour pouvoir exister et se développer, les échanges internationaux ont besoin naturellement d'équilibre. Chaque pays doit pouvoir exporter dans les autres, afin de se procurer les moyens d'acheter à ces autres pays ce qu'il doit importer. Et chaque pays doit aussi acheter les produits des autres pour leur procurer les moyens d'acheter les siens. Dans ces conditions, pas question de "vaincre" le concurrent, mais plutôt de stimuler sa propre compétitivité; et le seul protectionnisme défendable, c'est celui qui s'applique, dans un stade initial, à des économies ou à des secteurs économiques encore fragiles. Autrement dit, plus un pays devient concurrent, plus il devient aussi client potentiel. Il en découle que plus les pays sont nombreux à échanger, plus ils développent leurs échanges, et plus ils peuvent en tirer avantages. Et cela se vérifie depuis des années.

### **1.2.3. Les délocalisations, une forme de partage**

La question des délocalisations est un autre exemple d'interprétations contestables. La notion est mal définie. Au sens étroit, il s'agit du transfert d'une activité industrielle d'un territoire national à un autre. Au sens plus large, c'est tout ce qu'une entreprise choisit de faire faire à l'étranger plutôt que dans son pays d'origine. En fait, le terme recouvre grosso modo le phénomène de la division internationale du travail. Ni plaie ni panacée, c'est une des caractéristiques de la mondialisation, une simple extension géographique, en somme, de ce qui s'est produit jusqu'ici à l'échelon

national ou régional avec l'ouverture de succursales et la sous-traitance. Bien sûr, des cas particuliers douloureux peuvent se présenter, selon les manifestations de ce processus. Mais globalement, on constate que les entreprises qui investissent le plus hors de leurs frontières sont aussi celles qui se portent le mieux dans leur pays; que la présence dans des pays tiers favorise aussi le développement de marchés, et que la création d'emplois à l'étranger renforce plus qu'il ne fragilise l'emploi national.

Il est vrai pourtant que les emplois industriels diminuent dans les pays développés. Mais pas à cause de la mondialisation! C'est un processus normal, lié à l'augmentation constante de la productivité. Il touche également les pays nouvellement industrialisés. Mais globalement, le niveau de l'emploi, celui du chômage, sont davantage liés à l'évolution de la demande intérieure qu'à celle des exportations.

Enfin, contrairement toujours aux idées reçues, la libéralisation des échanges internationaux est plutôt favorable à une amélioration des salaires et à la réduction des inégalités sociales. Des études montrent que les réductions les plus marquées de la pauvreté ont été enregistrées dans les pays qui se sont le plus ouverts aux échanges internationaux, et qu'au contraire les plus faibles réductions, voire les aggravations, des inégalités sociales sont notées dans les pays restés en marge de cette ouverture.

#### **1.2.4. Des problèmes réels, des progrès tout autant**

Il ne s'agit pas de nier ou de sous-estimer les problèmes, sectoriellement douloureux, que peuvent engendrer certains aspects de l'évolution économique et technique. Il s'agit au contraire de ne pas en compromettre la solution en les attribuant, à tort, à un développement de l'intégration mondiale plutôt propice à leur éradication. Cette solution des problèmes réels requiert toutes les énergies. Une bonne raison pour mettre un terme à un débat sur les bienfaits ou les méfaits de la mondialisation qui, s'il a repris de la vigueur ces dernières années, dure depuis plus de deux siècles. Les faits ont clairement établi que les aspects positifs l'emportent nettement. Contrairement au pessimisme souvent dominant, le Rapport mondial sur le développement humain, établi par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), observateur pourtant critique des aspects éthiques, sociaux et culturels de l'économie, dresse un bilan réjouissant de ce qu'il qualifie de "progrès gigantesques accomplis dans le monde en développement" ces trente dernières années: une espérance de vie moyenne accrue de huit ans, un taux d'alphabétisation passé de 47% à 73%, un accès à l'eau potable quintuplé, un revenu moyen réel pratiquement doublé en termes réels, plus de 100 pays à régime politique libéralisé... Il reste bien sûr beaucoup à faire encore. Le constat s'impose toutefois que développement économique et développement humain ne sont pas contradictoires mais au contraire complémentaires, l'un favorisant grandement l'autre.

Le développement d'une entreprise indigène dépend aujourd'hui autant des conditions économiques suisses que de la délocalisation de l'une ou l'autre de ses activités. C'est vrai en termes d'emplois aussi bien qu'en termes de bénéfices.

Ce constat, illustré aussi par ce que d'aucuns ont appelé, "le village planétaire", incite à un certain recul pour traiter en connaissance de cause, de l'économie neuchâteloise. C'est dans cet esprit aussi que le Conseil d'Etat vous présente le présent rapport.

## **2. UNE NECESSAIRE MUTATION**

### **2.1. Motivations de la restructuration**

Dans le précédent rapport consacré à la promotion économique, du 13 mai 1998, les diverses entités impliquées dans les actions de promotion économique avaient été présentées sous la forme d'une structure tricéphale oeuvrant sous la responsabilité directe du chef du Département de l'économie publique. Cette nouvelle organisation avait été mise en place pour, notamment, pallier les difficultés rencontrées par le conseiller à la promotion économique endogène, institué par décret du 22 juin 1998, pour agir de façon efficace en s'appuyant sur un réseau complexe d'institutions chargées de l'assister dans sa démarche et comprenant les organismes suivants:

- Société neuchâteloise de financements industriels et de participations S.A. (SOFIP).
- Fondation de soutien pour la recherche appliquée et orientée (FSRAO-SOVAR).
- Antenne neuchâteloise du Centre CIM de Suisse occidentale (CCSO-NE).

- Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants (ONCM).
- Recherches économiques et techniques S.A. (RET S.A.).

La complexité de ce réseau, appelé alors "Grand Ovale", et ses difficultés de fonctionnement avaient incité le Conseil d'Etat à créer une plate-forme unique intitulée N.Tec (Neuchâtel Technologie-Economie-Compétences), dans laquelle les prestataires susmentionnés étaient à l'arrière plan et dont l'objectif était de créer une porte d'entrée unique pour les entreprises, facilement reconnaissable et accessible pour accéder à toutes les activités du réseau.

Cette structure tricéphale comprenait donc N.Tec (promotion économique endogène), le Bureau du conseiller à la promotion industrielle et commerciale (promotion économique exogène) et le service économique. Dans cette nouvelle organisation, les deux premiers organismes avaient été placés en ligne dans l'organigramme, dépendant directement du chef du Département. Le service économique avait une fonction d'état-major avec néanmoins la mission d'assurer la coordination de l'ensemble des activités de promotion économique.

Cette structure mise en place, il a fallu faire face au départ du chef du service économique et du conseiller à la promotion industrielle et commerciale, qui avaient placé Neuchâtel au premier rang du développement économique suisse, durant près de 20 ans d'activités.

Au début de la présente législature, suite à de nombreux témoignages, à des contrôles d'efficacité, des constats ont été établis portant sur le service économique, la promotion endogène et la promotion exogène.

Dans l'appréciation de cette situation, deux éléments ont été déterminants dans les réflexions du Conseil d'Etat:

- durant plus de vingt ans, le canton de Neuchâtel a été un précurseur en matière de promotion économique et a occupé un rôle de leader grâce à un consensus des milieux économiques, de la population et des autorités. Or, ces dernières années, les recettes qui ont fait le succès de Neuchâtel ont été copiées et le canton a perdu son avance par rapport à des concurrents toujours plus agressifs. Cette situation, qui a eu des effets sensibles dans le domaine de l'acquisition de projets d'investissement, contraint à s'adapter à l'environnement nouveau dans lequel la promotion économique doit lutter pour acquérir des projets créateurs d'emplois.
- la situation financière du canton et les contraintes en matière d'équilibre budgétaire, qui imposent au gouvernement de fixer des priorités pour faire un usage optimal des moyens financiers.

L'évolution économique et technique générale a induit dans notre canton aussi une concentration d'activités au sein de grands groupes internationaux et un déplacement de centres de décision des entreprises vers des pôles plus importants en Suisse, voire à l'étranger.

Dans le contexte suisse, on assiste à la montée en puissance des deux pôles économiques que sont Zurich et Lausanne-Genève qui bénéficient, entre autres, de l'efficace politique menée en matière de recherche appliquée dans les écoles polytechniques fédérales par la Confédération. Cette politique engendre une multitude d'activités dans le domaine des hautes technologies, générant la création de nombreuses entreprises. L'enquête qu'un périodique économique réalise régulièrement à propos de la création de jeunes entreprises, fait apparaître que sur 180 start-up romandes, la majorité sont situées dans les environs de Lausanne et Genève et une vingtaine autour de Neuchâtel. Cela illustre l'importance des centres urbains, mais également l'excellence de la recherche neuchâteloise.

La qualité de la recherche neuchâteloise en matière de hautes technologies est prisée dans tous les pays industrialisés. Le CSEM, l'Université, l'Observatoire de Neuchâtel et l'Ecole d'ingénieurs, sans compter les instituts de R&D privés, sont autant d'éléments qui attirent les entreprises suisses et organismes de recherche étrangers, car la recherche neuchâteloise est à la pointe du progrès mondial, notamment en microtechnique. C'est si vrai que l'EPFL, dont l'efficacité est tout aussi largement reconnue, et qui dispose de moyens financiers considérablement plus importants que la recherche neuchâteloise, est d'accord d'intensifier sa collaboration avec Neuchâtel. L'accord passé récemment entre les universités neuchâteloise, vaudoise et genevoise en est une autre illustration. Pourtant, la recherche neuchâteloise pourrait être encore plus prolifique si elle disposait de moyens financiers supplémentaires. Le CSEM, par exemple, demande une contribution neuchâteloise plus appuyée, faute de quoi il pourrait déplacer une partie de son développement à Zurich ou en Suisse centrale. Au cours de la dernière législature, le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail pour évaluer les besoins du CSEM. Ces travaux sont à l'origine du projet de Parc scientifique et technologique neuchâtelois dont il est question plus loin.

Comme mentionné ci-devant, la promotion économique endogène a eu des difficultés à s'imposer et à réunir les forces et les structures de soutien à l'économie mises en place depuis quelques années, ce qui a conduit les milieux économiques neuchâtelois à douter de l'efficacité de cet organisme et à le rejeter. En outre, il faut constater qu'une partie des activités de N.Tec recouvrait celles du service économique. On doit reconnaître que cette structure, qui n'avait certes pas un rôle facile, a échoué dans sa tâche fédératrice, qu'elle ne correspondait pas aux besoins des entreprises et qu'il fallait en changer.

La transition, s'agissant de la promotion économique exogène, a été également difficile et le canton a perdu son rôle de leader dans ce domaine. Cette situation est due à la fois aux difficultés liées au changement de personnes et aux conditions externes qui ont évolué.

Alors que des pays rivalisent à coups de dizaines de millions pour implanter des entreprises sur leur territoire, le canton de Neuchâtel, en raison de sa taille réduite, risquait à terme de ne plus faire le poids s'il restait seul dans la compétition. Par ailleurs, le risque était réel de perdre le réseau qui a fait le succès de la promotion économique neuchâteloise. La promotion exogène est avant tout une question de relations humaines, de liens tissés patiemment, de connaissance de la structure et du caractère neuchâtelois, mais aussi du tissu économique des pays où nous prospectons.

Zurich, le canton le plus puissant de Suisse, a bien compris quels étaient les enjeux en créant le "Grand Zurich", alliance en matière de promotion exogène regroupant le canton de Zurich et ses voisins. Ainsi, le "Grand Zurich", qui dispose de 8 millions de francs pour sa structure de prospection à l'étranger, est régulièrement présent dans la quarantaine de séminaires économiques organisés par le Secrétariat d'état à l'économie et bénéficie des deux tiers des retombées des activités du SECO.

Au vu de l'ensemble de ces constats, le besoin d'adapter les structures des services de l'Etat chargés du soutien à l'économie endogène et exogène est apparu comme une évidence en novembre 2001. La nécessité d'agir pour être efficace et fructueux le plus rapidement possible s'est imposée de manière tout aussi évidente.

Dans ce contexte de réorganisation, le Conseil d'Etat s'est fixé les trois objectifs suivants:

1. Renforcer l'économie indigène.
2. Traiter les promotions endogène et exogène de manière conjointe, égale et cohérente.
3. Mieux valoriser la recherche neuchâteloise et les écoles professionnelles.

Pour atteindre ces objectifs, il a décidé de simplifier les structures de promotion économique par les mesures suivantes:

- Renforcement du service économique en y intégrant les activités de promotion endogène assumées auparavant par N.Tec et en y rattachant certaines activités du secrétariat général du Département de l'économie publique. Le service a par ailleurs été structuré en plusieurs offices.
- Création d'un Parc scientifique et technologique afin de favoriser le transfert de technologie entre les écoles et instituts de recherche et développement d'une part et l'économie d'autre part.
- Intensification des actions de promotion économique exogène en favorisant la collaboration intercantonale.

Afin de mettre en application ces nouvelles mesures, les conventions passées avec les diverses institutions gravitant autour de la plate-forme N.Tec ont été résiliées pour la fin de l'année 2002, à l'exception de celle liant le canton à l'office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants et de celle conclue avec le Centre CIM de Suisse occidentale, qui fait l'objet d'un accord intercantonal. Quant à la promotion économique exogène, elle a évolué dans le sens d'une collaboration avec d'autres cantons. Compte tenu de différentes réalités comme, par exemple, celle de l'émergence des activités dans les technologies de pointe autour des deux écoles polytechniques fédérales, le choix du canton de Vaud s'est rapidement imposé.

Du point de vue financier, cette réorganisation permet de réaliser une économie globale de près de 2 millions de francs dont une partie pourra être affectée au Parc scientifique et technologique neuchâtelois. Elle présente par ailleurs de nombreux avantages parmi lesquels une suppression des activités redondantes qui a pour conséquence une meilleure utilisation des moyens financiers et des ressources humaines, une vision plus transparente de la promotion économique endogène permettant une communication plus directe et plus efficace avec l'économie neuchâteloise et une extension importante du réseau de la promotion économique exogène grâce à la collaboration intercantonale.

Les changements décidés par le Conseil d'Etat sont importants. Ils sont à la mesure de l'évolution économique au niveau mondial, européen, suisse et neuchâtelois.

## **2.2. Nouvelle organisation**

### **2.2.1. Bref constat**

Les nombreuses mutations intervenues depuis le milieu des années nonante, soit la nomination d'un conseiller à la promotion économique endogène, la création puis la suppression de N.Tec et l'intégration de la promotion endogène au service économique, les changements successifs de conseiller à la promotion industrielle et commerciale, la collaboration avec d'autres cantons en matière de promotion exogène impliquant la création de nouvelles structures comme le DEN et le DEWS et, enfin, la création d'un Parc scientifique et technologique, ont pour conséquence que les utilisateurs et le public en général ont encore de la peine à percevoir et à comprendre quels sont et à quoi servent les divers éléments de cet univers.

Aujourd'hui, le service économique, qui assure le lien entre le chef du Département de l'économie publique et les différents organismes de promotion, coordonne l'ensemble de ces activités, gère en direct les activités endogènes et s'occupe de l'application et de la gestion de l'ensemble des aides accordées aux entreprises, tant locales qu'étrangères. Un nouvel organisme, DEN Sàrl (Développement économique du canton de Neuchâtel), accompagne et pilote les entreprises recrutées à l'étranger par le DEWS et qui s'intéressent à s'installer sur sol neuchâtelois.

Malgré des efforts marquants pour valoriser son volet "endogène", l'image publique dominante de la promotion économique reste celle, lacunaire, d'une "machine à importer des entreprises" à coup de privilèges réputés inaccessibles aux indigènes.

Cette vision réductrice et fautive oublie que la notion de promotion économique recouvre, outre l'attraction de nouvelles entreprises provenant de l'étranger, de nombreuses et importantes activités parmi lesquelles on peut citer:

- la mise en place de conditions-cadre favorables au développement des entreprises (zones industrielles, bâtiments, aides administratives, etc.);
- le soutien à de nouvelles entreprises, tant locales qu'étrangères pour des activités industrielles et de services proches de la production;
- l'aide au développement d'activités industrielles et de services proches de la production dans des entreprises existantes;
- la promotion de l'innovation et du transfert de technologie;
- l'appui au commerce et à l'artisanat;
- la promotion du tourisme et l'aide aux infrastructures et activités touristiques;
- la promotion des produits régionaux;
- la politique régionale et le soutien des infrastructures collectives.

Il faut reconnaître que la volonté du Conseil d'Etat de donner au service économique le rôle de "guichet unique" de la promotion économique cantonale, en le chargeant des tâches de promotion économique endogène et de coordination de celle-ci avec la promotion économique exogène, n'a pas encore pleinement déployé ses effets publics.

Il est nécessaire que la promotion économique neuchâteloise soit perçue, par le public et les entreprises, comme une entité cohérente. Pour cela, il faut cesser de distinguer la promotion endogène de l'exogène et d'octroyer une seule adresse à l'ensemble des services de promotion économique du canton. La personne, qui pour une raison ou une autre, souhaite entrer en contact avec la promotion économique, doit pouvoir s'adresser à un guichet unique et y trouver rapidement ce qu'elle cherche.

Le Conseil d'Etat a mesuré l'importance d'avoir recours à une communication appropriée et a confié un mandat à une agence spécialisée, en lui fixant différents objectifs. Ce mandat comportait également un volet destiné à concevoir la communication du nouvel instrument de promotion endogène que constitue le Parc scientifique et technologique.

Les objectifs du mandat étaient les suivants:

- valoriser la notion de promotion économique et lui donner une visibilité publique correspondant à son importance effective parmi les services de l'Etat;
- simplifier, pour les entreprises et le public, la perception de la galaxie promotionnelle du canton et l'accès à ses prestations;
- mettre mieux en évidence, face à la globalisation des marchés, l'interdépendance et les composantes économiques des multiples activités de promotion du canton, qu'elles soient ou non officiellement étiquetées "promotion économique".

### **2.2.2. Un service de promotion économique**

Conformément aux propositions de l'agence de communication, le Conseil d'Etat a décidé, pour obtenir l'effet escompté et mieux affirmer le rôle du service économique de modifier son nom en **service de promotion économique**. Cette mesure de communication, qui doit prendre effet dans le courant de 2003, apparaît comme un parachèvement, simple et logique, de la démarche qui a conduit à la réorganisation et au renforcement du service économique. Elle contribue à donner à cette démarche la visibilité publique qui lui manquait. Elle officialise le rôle majeur du service: une vocation essentiellement promotionnelle, un rôle de plaque tournante des dossiers, de coordination des tâches de promotion.

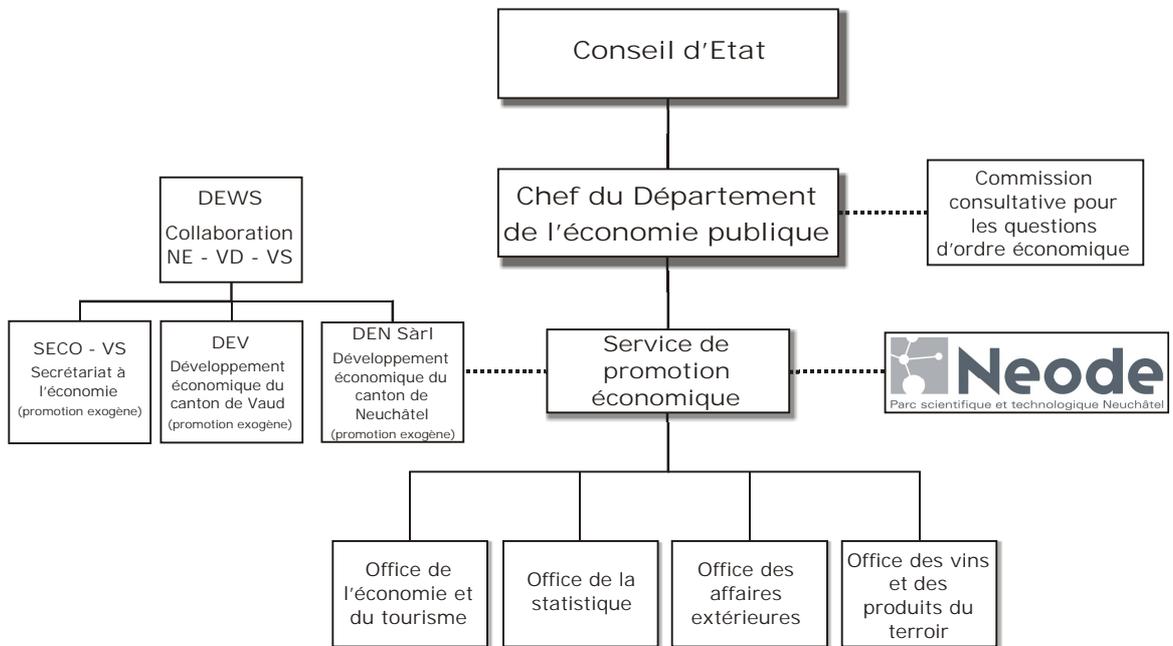
Sous sa nouvelle dénomination, le service de promotion économique incarne mieux la promotion économique cantonale qu'il positionne clairement dans l'organigramme cantonal, à une place correspondant mieux à ce qu'elle occupe dans le terrain. Il lui confère l'unité qu'il lui manque actuellement. Il l'a fait apparaître sous son jour le plus évident, le plus crédible, le plus convaincant: un ensemble de structures de services coordonnés, animés par une unité de doctrine et visant des objectifs communs.

Le service de promotion économique devient naturellement le lieu de convergence de toutes les demandes adressées à la promotion économique. Conformément à sa fonction, il les traite en activant, au besoin, la ou les structure(s) concernée(s), en leur transmettant les dossiers.

Cette centralisation de la communication sur la "plaque tournante" permet notamment de valoriser l'ensemble des atouts cantonaux en matière de conditions-cadre pour les activités économiques. Il n'est certainement pas inutile, en effet, de rappeler aux entreprises déjà établies dans le canton, comme aux citoyens en général, les avantages que présente le Pays de Neuchâtel dans un site Internet (lié à celui de l'Etat) ou dans un document général de présentation de la promotion économique cantonale.

Une série de mesures et de vecteurs de communication sera progressivement mise en œuvre pour favoriser la perception publique de la nouvelle organisation, la rendre familière aux utilisateurs et aux citoyens.

A la suite de la restructuration intervenue dans le courant de l'année 2001 et qui s'est concrétisée au début de l'année 2002, la nouvelle organisation de la promotion économique neuchâteloise se présente désormais conformément à l'organigramme fonctionnel ci-après.



Les nouveaux membres, au nombre de vingt-trois, de la commission consultative pour les questions d'ordre économique, instituée en vertu de l'article 8 de la loi sur la promotion cantonale, ont été nommés par arrêté du Conseil d'Etat du 15 octobre 2002. La liste des membres de cette commission figure à l'annexe 1 du présent rapport.

Le comité d'orientation stratégique (COS), qui avait été proposé dans le cadre du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'appui d'un projet de décret instituant un conseiller à la promotion économique endogène du 24 août 1994 n'a, pour l'instant, pas été pris en considération dans la nouvelle organisation. L'utilité de cette commission sera examinée en fonction de l'existence de la commission consultative pour les questions d'ordre économique et compte tenu de la création, parmi les organes du Parc scientifique et technologique, d'un conseil scientifique chargé de définir, à terme, les grandes lignes stratégiques du Parc et des instituts de recherche et de développement qui lui sont liés.

### 2.2.3. Organisation du service de promotion économique

Organisé en quatre offices, occupant au total 10 collaborateurs, le service de promotion économique est chargé de l'exécution de tâches aussi diverses que nombreuses qui sont résumées ci-après. Certaines de ces tâches (office des vins et des produits du terroir, dossiers "tourisme", gestion administrative et budgétaire de l'exogène et d'autres institutions impliquées dans la promotion économique, etc.) ont été transférées au service de promotion économique à la suite de la réorientation des activités des secrétariats généraux. Par ailleurs, étant fréquemment sollicité dans le cadre des activités de promotion économique, le chauffeur de l'Etat a été rattaché au service de promotion économique.

Au travers de son office de l'économie et du tourisme, le service de promotion économique constitue le portail d'accueil pour les entreprises qui recherchent un appui dans le cadre de l'exercice de leur activité, de l'implantation de nouvelles activités et du développement d'activités existantes, ceci dans les domaines suivants:

- conseils généraux et mise en relation;
- appui dans le domaine des procédures administratives;
- recherche de terrains et de locaux;
- exonérations fiscales;
- aides financières et cautionnements;

Le service de promotion économique déploie ses activités en étroite collaboration avec les associations régionales reconnues au titre de la LIM, les services économiques des villes, ainsi qu'avec des prestataires de services et des conseillers privés auxquels il confie des mandats en fonction des projets qui lui sont soumis.

### **2.2.3.1. Office de l'économie et du tourisme**

#### **a) Soutien aux entreprises sous la forme d'informations, de conseils et de mise en relation**

Partant du principe que des entreprises saines constituent le pilier de toute économie, l'activité principale du service de promotion économique est d'assurer un soutien aux entreprises neuchâteloises. Il est au service de celles-ci, il établit des contacts réguliers avec elles et il accompagne, avec d'autres services, les visites organisées par le chef du département afin, le cas échéant, d'effectuer un suivi des dossiers.

Il fournit aux entreprises des informations et un conseil de base concernant des questions générales et les conditions d'application des aides publiques. Ces informations seront prochainement mises à disposition sous la forme d'un guide de l'entrepreneur et de fichiers informatiques disponibles sur Internet.

L'office assure un appui aux entreprises dans leurs démarches administratives (demandes de permis de travail, permis de construction, etc.), et pour leurs besoins de mise en contact. Il joue le rôle d'ombudsman dans ces domaines.

#### **b) Application des législations fédérale et cantonale en matière de soutien aux entreprises et à des organismes à caractère économique (loi sur la promotion de l'économie cantonale et arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement)**

Le service de promotion économique, respectivement son office de l'économie et du tourisme, est chargé de l'application des législations cantonale et fédérale en matière d'aides financières et fiscales en faveur des entreprises exerçant des activités industrielles et de services proches de la production, ceci, tant pour les sociétés endogènes que pour les sociétés exogènes. Dans le cadre de ces activités, il est chargé de l'examen et de l'évaluation des projets, des contacts avec les entreprises et des négociations avec les banques et, le cas échéant, des relations et de la coordination avec le Secrétariat d'Etat à l'économie qui assure l'application de l'arrêté fédéral.

Cette activité comprend également la gestion administrative des décisions (arrêtés, décisions du Seco, contrats, conventions), ainsi que leur gestion financière et comptable (paiements, comptabilité, statistiques et budgets).

Le rôle de l'office consiste en outre à définir les critères d'application des aides financières et fiscales en prenant notamment en compte le caractère régional des projets.

#### **c) Cautionnements en faveur des entreprises artisanales et commerciales et des petites PME industrielles**

Dans le cadre des activités de l'Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants, le service de promotion économique est chargé d'analyser les dossiers transmis par l'ONCM et d'examiner l'octroi de la garantie cantonale. Un représentant du service de promotion économique siège au comité directeur de l'ONCM.

#### **d) Politique touristique et aide au tourisme**

L'office est chargé de l'application de la loi sur le tourisme qui comprend, entre autres, la définition des lieux à vocation touristique. Il s'occupe, en outre, d'examiner, en collaboration avec Tourisme Neuchâtelois, les demandes d'aides formulées dans le cadre de la rubrique "subvention tourisme" du fonds de promotion de l'économie neuchâteloise et il assure la gestion administrative et financière de ces projets (soutien aux activités touristiques et petites infrastructures).

Cette activité inclut le suivi des projets InnoTour et l'application des aides accordées dans le cadre de sites d'importance touristique (infrastructures importantes).

#### **e) Aide à l'hôtellerie**

En vertu de la loi sur la promotion de l'économie cantonale, les projets concernant la construction, l'agrandissement ou la rénovation d'hôtels peuvent bénéficier d'une aide financière. Dans ce domaine, l'Etat collabore avec la Société suisse de crédit hôtelier à Zurich (SCH).

A l'instar des projets industriels, cette activité comprend l'examen et l'évaluation des projets, les négociations avec les banques et la SCH, la gestion administrative des décisions (arrêtés, contrats, conventions), ainsi que leur gestion financière et comptable (paiement, comptabilité, statistiques et budgets).

#### **f) Politique régionale**

L'office assiste le Conseil d'Etat en matière de politique régionale et assure, dans ce domaine, la coordination au niveau inter-départemental, avec les associations régionales reconnues au titre de la LIM, ainsi qu'avec la Confédération et le canton de Berne (région intercantonale de Centre-Jura).

Il applique la législation fédérale et cantonale en matière d'aide aux régions de montagne (LIM et LiLIM) et assure la gestion des projets sur le plan administratif et financier (arrêtés, décomptes, paiements, statistiques, budgets, etc.).

L'application de l'arrêté fédéral RegioPlus, des législations complémentaires en vigueur dans les régions LIM (cautionnements en faveur des PME et crédits à l'hôtellerie), ainsi que la coordination des projets dans le cadre du Groupe 80, sont également de la compétence de l'office.

#### **g) Politique foncière et immobilière**

Dans ce domaine d'activité, l'office de l'économie et du tourisme est chargé des questions relatives à la création, au développement et à l'équipement des zones d'activité économiques. Une étude, menée conjointement par le service de l'aménagement du territoire et le service de promotion économique, visant à identifier dans le canton les principaux pôles de développement, est actuellement en cours.

Les tâches de l'office comprennent les opérations liées à l'achat et à la vente des terrains industriels mis à la disposition des entreprises, notamment l'évaluation des transactions et la gestion administrative de celles-ci (arrêtés, conventions, paiements, etc.), ainsi que la définition des critères de mise à disposition des terrains.

Il s'occupe également des problèmes d'équipement des zones industrielles (suivi des projets, aides financières aux communes, etc.).

La promotion de bâtiments polyvalents permettant d'offrir des locaux aux entreprises et l'établissement d'un inventaire des locaux industriels et commerciaux vacants (nouvelle version en préparation sur Internet), fait également partie des préoccupations de l'office.

#### **h) Coordination des actions menées dans le cadre de la promotion économique**

Comme déjà mentionné, le service de promotion économique constitue le portail d'entrée pour les entreprises à la recherche d'une aide, d'informations ou de conseils. Il est par ailleurs chargé de l'application des aides pour l'ensemble des entreprises, qu'elles soient indigènes ou étrangères.

A ce titre, il a pris une part active aux travaux visant à réorganiser les activités de promotion économique endogène et exogène et a supervisé, en tant que responsable de projet, les travaux concernant la création d'un parc scientifique et technologique neuchâtelois.

Afin d'assurer une bonne coordination des actions de promotion économique, le chef du service est membre des organes des différentes institutions de promotion. Il est l'un des gérants de DEN Sàrl, il est membre du conseil d'administration de Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel S.A. et il siège au conseil de la fondation "seed money", destinée à soutenir financièrement les jeunes entreprises en démarrage.

Du point de vue financier, l'office gère les rubriques comptables qui permettent de financer les activités du Parc scientifique et technologique, de DEN Sàrl et du DEWS, ainsi que d'autres institutions soutenues par l'Etat.

Dans le domaine du tourisme, il participe aux travaux du comité de Tourisme Neuchâtelois.

Cette vision globale permet d'assurer un traitement équitable des demandes d'aides provenant des entreprises et de suivre celles-ci dans leurs différentes phases d'évolution.

### ***j) Tâches générales en matière d'information, de consultation et de représentation***

L'office de l'économie et du tourisme assiste le chef du département pour les questions d'ordre économique générales dans les secteurs de l'industrie, des services et du tourisme. Ces tâches comprennent, entre autres, les réponses aux procédures de consultation à caractère économique, les réponses à des motions, postulats, questions ainsi que des prises de position et avis divers sur des questions générales ou des projets spécifiques. L'office assume également la politique d'information concernant la situation économique et conjoncturelle du canton. Il participe aux conférences de presse du Département et prend part à leur organisation.

Il représente le canton lors de diverses manifestations telles que séminaires, congrès, réceptions. Il est également présent dans diverses commissions parmi lesquelles la commission d'experts en matière de main-d'œuvre étrangère où il est chargé de l'évaluation de certains dossiers ainsi qu'à la commission tripartite, la commission agriculture, la commission de l'observatoire, etc. L'office assure l'organisation et le secrétariat de la commission consultative pour les questions d'ordre économique.

Enfin, il élabore et tient à jour diverses publications et documents destinés à l'information des entreprises (brochures, site Internet, etc.).

### **2.2.3.2. Office de la statistique**

La mission générale de l'office de la statistique est de collecter, produire, coordonner, analyser, diffuser et archiver des données statistiques concernant le canton de Neuchâtel. Afin de développer ses activités en tenant compte des contraintes financières de l'Etat, il étudie actuellement une collaboration avec son homologue du canton de Vaud, dans divers domaines d'activité.

L'office de la statistique s'occupe notamment des dossiers suivants:

- publication d'un annuaire statistique, mis à jour régulièrement, touchant les principaux domaines de la statistique officielle;
- mise à jour des rubriques statistiques du site internet du canton (STAT-NEAT) et du site statistique de l'Espace Mittelland (STAT-EM);
- réalisation du test conjoncturel pour l'industrie neuchâteloise;
- réalisation de l'enquête annuelle sur les logements vacants;
- réalisation de l'enquête annuelle sur les locaux industriels ou commerciaux vacants;
- organisation annuelle du recensement cantonal de la population;
- collaboration à la gestion de la BDP (base de données de personnes) et de la BDEE (base de données entreprises et établissements);
- répondant de l'OFS (Office fédéral de la statistique) pour les enquêtes fédérales (organisation des recensements fédéraux de la population, des bâtiments et des logements, coordination avec les communes et les services de l'Etat concernés, préparation des recensements des entreprises, etc.);
- participation et mise en valeur de la statistique trimestrielle de l'emploi (STATEM);
- préparation et coordination de l'enquête sur la structure et le niveau des salaires dans le cadre du suivi des accords bilatéraux avec l'Union européenne;
- participation à l'élaboration de perspectives démographiques pour le canton;
- coordination avec l'OFS pour l'harmonisation des registres des habitants et l'utilisation du registre fédéral des bâtiments et des logements par les communes.

### **2.2.3.3. Office des affaires extérieures**

La mission de l'office des affaires extérieures est de représenter le canton dans le domaine de la collaboration interrégionale et transfrontalière et de traiter les questions liées à l'intégration européenne et tout particulièrement les accords bilatéraux. Afin de rendre compte des conséquences pour le canton de Neuchâtel de l'introduction des accords bilatéraux, un rapport d'information a été présenté au Grand Conseil. Celui-ci présente les contenus des sept accords, ainsi qu'une présentation de la mise en oeuvre et des conséquences pour le canton de

l'introduction des accords bilatéraux. (Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne. Conséquences pour le canton de Neuchâtel. 14 août 2002).

A ce titre, il participe notamment aux travaux des institutions suivantes:

- *Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)*: fondée en 1993, la CdC, qui regroupe tous les cantons, a pour but de représenter et de défendre les intérêts des cantons envers la Confédération. Les principaux thèmes traités dernièrement dans ce cadre concernaient notamment les accords bilatéraux et la politique des agglomérations. La CdC élabore des prises de positions dans de nombreux domaines. Notre gouvernement y est représenté par le chef du Département de l'économie publique.
- *Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)*: créée en 1993. la CGSO, qui réunit les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Jura, Genève et Neuchâtel, est un forum d'échanges d'informations et de défense d'intérêts. Notre canton est représenté par le chef du Département de l'instruction publique et des affaires culturelles.
- *Conférence des Départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)*: créée en 1988 sous le nom de ACCES (Association pour la coopération et la concertation économiques), la CDEP-SO a pour objectif de favoriser la concertation entre les cantons membres (BE, FR, VD, VS, GE, JU et NE) sur des questions à caractère économique et de contribuer à leur développement en favorisant la conception et la réalisation de projets communs.
- *Espace Mittelland (EM)*: l'Espace Mittelland a été créé en 1994 et regroupe les cantons de Berne, Soleure, Fribourg, Jura, Vaud, Valais et Neuchâtel. Il s'agit d'un organisme de coopération intercantonale qui a pour objectifs:
  - assurer un espace vital et économique de bon niveau à la population;
  - améliorer la compétitivité économique de la région;
  - promouvoir l'esprit de coopération et de partenariat;
  - contribuer au maintien de la cohésion entre les institutions politiques et culturelles.

L'activité de l'EM se concentre sur quatre axes principaux: économie / formation, recherche et culture / infrastructures / santé publique et environnement.

Notre canton, représenté par le chef du Département de l'économie publique, assume actuellement la présidence de l'EM.

- *Conférence TransJurassienne (CTJ)*: le 1<sup>er</sup> juillet 2002 la Conférence TransJurassienne a remplacé la Communauté de Travail du Jura. Instance de coopération, la CTJ examine toutes les questions transfrontalières d'intérêt commun et formule des recommandations à l'intention des autorités compétentes. Du côté suisse, elle regroupe les cantons de Berne, Vaud, Jura et Neuchâtel, et, du côté français, diverses institutions territoriales de la Région de Franche-Comté et des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort (Préfectures, Conseil régional, Conseils généraux et association de maires). Les représentants neuchâtelois au sein de la Commission de la CTJ sont le chef du Département de l'économie publique, le chef du Département de la gestion du territoire et la présidente de la Commission des affaires extérieures du Grand Conseil.
- *Interreg*: instrument de coopération transfrontalière, ce programme européen vise à aider les régions frontalières à surmonter les handicaps liés à leur localisation. La Suisse participe à ce programme par le biais du fonds Interreg de la Confédération. Le canton de Neuchâtel est représenté par le chef du Département de l'économie publique. Les différents projets touchant notre canton et soutenus par le biais d'Interreg font l'objet d'une présentation dans un chapitre suivant du présent rapport.

Comme déjà indiqué, un rapport sur la politique extérieure du canton sera présenté au Grand Conseil dans le courant de 2004.

#### **2.2.3.4. Office des vins et de produits du terroir**

Créé en 1954 sous le nom de "Office de la propagande des vins de Neuchâtel", cet organisme est devenu en 1976 "Office des vins de Neuchâtel (OVN)", puis, en 1998, "Office des vins et des produits du terroir (OVPT)".

Faisant suite au lancement de la politique agricole 2002 (PA2002) par la Confédération, impliquant entre autres le soutien de l'agriculture au niveau de la promotion, le canton de Neuchâtel a adopté sa loi sur l'agriculture avec pour mission notamment de promouvoir également les produits du terroir cantonal; l'OVN devint ainsi l'OVPT (règlement général d'exécution de la loi sur la promotion de l'agriculture du 17.12.1997, art. 34 à 36).

Intégré dans un premier temps à Tourisme Neuchâtelois, l'OVPT a rejoint le Département de l'économie publique en 1999. La nouvelle organisation des secrétariats généraux au sein des départements de l'Etat en 2002 a eu pour effet de le rattacher administrativement au service économique.

Une commission, présidée par le chef du Département de l'économie publique regroupant des représentants de plusieurs branches concernées, arrête la stratégie de promotion et les actions à entreprendre par l'OVPT.

Les principales tâches de cet office sont les suivantes:

- Promotion des produits agro-alimentaires authentiques et typiques du canton de Neuchâtel sous l'égide du label "Neuchâtel – Produit du terroir", qui répond à un cahier des charges précis.
- Offre d'un service de promotion centralisateur pour les producteurs intéressés.
- Mise sur pied de manifestations promotionnelles ou participation à des événements populaires en adéquation avec la stratégie de promotion.
- Création et distribution de matériel promotionnel et publicitaire générique.

Ces activités impliquent notamment:

- La prospection du tissu agricole pour regrouper le plus de produits et de producteurs entrant dans la démarche définie.
- L'établissement d'une relation de confiance et d'un véritable partenariat avec les producteurs.
- L'analyse permanente du milieu socio-économique dans lequel le terroir neuchâtelois est acteur, afin de calquer la stratégie de promotion au plus près de la réalité du marché et des besoins des consommateurs.

## **2.2.4. Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel**

### **2.2.4.1. Genèse du projet**

Les considérations suivantes ont initié le projet de création d'un parc scientifique et technologique:

- la qualité de la recherche neuchâteloise dans le domaine des hautes technologies est reconnue et prisée dans tous les pays industrialisés;
- compte tenu de la richesse de son réseau d'institutions de R&D, le canton de Neuchâtel pourrait générer beaucoup plus de nouvelles entreprises;
- le CSEM, qui constitue un élément fondamental de cette recherche et une source importante de création de nouvelles entreprises, souhaite que l'on offre à ces dernières les conditions-cadre leur permettant de se développer dans le canton.

Partant de ce constat, le Conseil d'Etat a, au cours de la dernière législature, constitué un groupe de travail qui avait mandat d'évaluer les besoins et d'analyser la pertinence de créer un parc scientifique et technologique, dans le but de mieux valoriser les résultats de la recherche effectuée dans les instituts spécialisés et les hautes écoles et d'améliorer ainsi leurs retombées sur l'économie de notre canton.

Les travaux de ce groupe ont abouti à la rédaction d'un document intitulé "Parc technologique 2004", qui a été présenté au Conseil d'Etat le 27 septembre 2001. Ce rapport proposait un concept de parc scientifique multisites impliquant des investissements d'environ 60 millions de francs.

Sur la base de ce rapport préliminaire et dans le cadre des mesures visant à réorganiser les activités de promotion économique, entreprises dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2001, le Conseil d'Etat a, entre autres, pris la décision de concrétiser le projet de Parc scientifique et technologique et d'y affecter une partie des moyens financiers économisés par l'intégration des activités de promotion économique endogène au service de promotion économique et par la collaboration avec le canton de Vaud en matière de promotion économique exogène.

A la fin de l'année 2001, un mandat a été confié à un expert, afin d'établir un "business plan" préliminaire définissant les grandes lignes d'un Parc scientifique et technologique neuchâtelois.

Par arrêté du Conseil d'Etat du 10 avril 2002, une nouvelle commission comprenant notamment des représentants de l'économie, de la recherche, des villes et de divers services de l'Etat a été désignée et a mené ses travaux dans le cadre de quatre groupes de travail. En fonction des besoins, diverses autres personnes ont été sollicitées et un consultant a été mandaté pour, d'une part, appuyer le service de promotion économique dans sa tâche de responsable et de coordinateur du projet et, d'autre part, pour examiner les projets susceptibles d'être accueillis dans le parc et d'assumer, à l'égard de ceux-ci, le rôle de coach jusqu'à ce que la structure du Parc permette d'assurer cette fonction.

#### 2.2.4.2. Objectifs du Parc scientifique et technologique

Les effets attendus de la création du Parc sont les suivants:

- Valoriser les activités de R&D dans le domaine des hautes technologies, en favorisant et encourageant les transferts de technologies entre, d'une part, les écoles et centres de recherche neuchâtelois (CSEM, IMT, Observatoire, EIAJ, etc.) et les autres hautes écoles suisses (Ecoles polytechniques fédérales, HES) et, d'autre part, l'économie.
- Favoriser la création de nouvelles entreprises et de centres de décision dans le canton.
- Permettre aux entreprises existantes de développer de nouvelles technologies et d'améliorer leur compétitivité.
- Valoriser les compétences de la région dans son domaine de prédilection, les microtechniques.
- Renouveler et diversifier le tissu économique par l'apport de nouvelles entreprises à haute valeur ajoutée.
- Favoriser la création d'emplois.
- Maintenir, renforcer, développer et coordonner les centres de compétence neuchâtelois dans les domaines de la R&D et de la formation.

Associé à la fédération des organismes neuchâtelois de recherche en microtechnique et à une collaboration avec l'EPFL, Neode se présentera comme pôle technique d'envergure internationale.

#### 2.2.4.3. Identité de communication

Structure mixte associant l'Etat, l'industrie et les centres de recherche et de formation, le Parc a besoin d'une identité adaptée à ce statut, à son rôle, à ses tâches, et constituant une base appropriée à ses besoins spécifiques de communication. Un mandat confié à une agence de communication a donné lieu à la proposition suivante, qui a été adoptée par notre Conseil: *Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel S.A.*

L'identité se compose de trois éléments complémentaires:

- a) **Neode**: il peut être pratiqué comme une vraie marque, un label. Il présente un encombrement minimal, une prononciation fluide et ne pose pas de problème aux locuteurs des principales langues occidentales.

Le préfixe NEO, du grec neos, nouveau, qui est aussi l'abréviation de Neuchâtel, neuchâtelois (autrement dit "nouveau château"). On trouve ainsi ce préfixe dans Neocomum, l'ancien nom latin de Neuchâtel.

Le suffixe ODE, du grec hodos, chemin, route, passage, qu'on trouve dans la notion de période (péri-hodos, le chemin qui fait le tour, autrement dit le circuit) et dans la terminologie courante de l'électrotechnique: électrode, anode, cathode, diode, triode, évoquant les différents modes de "passage" du courant.

Neode, c'est donc à la fois Neuchâtel dans sa tradition d'innovation, inscrite jusque dans son nom. C'est le monde de la science et de la technique qui ont fait une grande part de son rayonnement international. C'est le "nouveau passage" des idées génératrices de progrès et de prospérité, et des entreprises qui les portent de la genèse à la commercialisation. C'est l'emblème d'un "nouveau développement" (néodé).

- b) **Parc scientifique et technologique Neuchâtel**: une définition qui accompagne ce nom en "sous-titre", explicitant la nature de l'institution. La formulation de cette définition a été retenue

en fonction de la volonté d'exprimer clairement la vocation multiple du Parc, et de tabler sur la notoriété optimale du nom de Neuchâtel. Une indication complémentaire pourra toutefois identifier les différents sites.

- c) **Un signe emblématique** formé d'un motif réticulaire inscrit dans un carré, mais ouvert aussi sur l'extérieur:



Il évoque bien sûr la fonction de l'incubateur: un milieu structuré, rationnel, protecteur, dans lequel se développe un réseau de "cellules" entretenant des liens avec l'extérieur, et s'ouvrant d'autant plus complètement à ce monde extérieur qu'elles acquièrent une taille suffisante. Le carré est également une métaphore de l'objet usiné de précision, mécanique ou électronique. Et le motif réticulaire peut être lu enfin comme un symbole commun à la recherche scientifique et aux applications techniques: structure de la matière, interactions physiques, chimiques, circuit, réseau...

Ainsi définie, cette identité:

- rend compte du statut et du rôle de l'institution, sans afficher au premier plan sa forme juridique, sans créer de confusion avec d'autres structures existantes par des mots tels que promotion, développement, etc. et sans copier tout ce qui existe déjà dans ce domaine (Technopole, Yparc, etc.);
- est praticable internationalement, mais pas à la manière d'anglicismes trop souvent utilisés, en demeurant représentative d'une spécificité et d'une culture régionale, sans tomber dans l'excès de complexité d'un Sophia-Antipolis.
- peut être revendiquée et pratiquée sans difficulté par les partenaires du Parc, notamment les entreprises développées au sein de l'incubateur, dans le cadre de leur propre communication.

#### **2.2.4.4. Entreprises concernées**

Neode s'adresse aux entreprises suivantes:

##### **a) Start-up**

Jeune société, en principe du domaine de la haute technologie, au premier stade de son développement. On parle aussi d'entreprise en démarrage, entreprise naissante, entreprise émergente, jeune pousse.

##### **b) Spin-off**

Jeune compagnie née de la structure d'une entreprise déjà existante. Certaines spin-off sont issues de technologies développées dans des universités ou centres de recherche. On parle également d'essaimage, pratique selon laquelle une entreprise incite ses salariés à créer leur propre entreprise, distincte de l'entreprise d'origine.

##### **c) Antennes d'entreprises**

Représentation d'une entreprise existante qui collabore avec les instituts de recherche dans le but de développer ses activités au moyen d'innovations techniques.

#### **d) Prestataires de services**

Les entreprises en démarrage ont besoin de prestations en matière de services et de conseils. La plupart des parcs scientifiques offrent, en dehors de l'incubateur, des surfaces permettant d'accueillir des entreprises de services et de conseil.

#### **2.2.4.5. Critères d'acceptation des entreprises dans le parc**

Les critères d'acceptation qui ont été retenus sont les suivants:

- Neode est en priorité réservé aux entreprises de la microtechnique. Contrairement à d'autres parcs scientifiques, dont la vocation est d'accueillir n'importe quel type d'activités, Neode sera axé sur un domaine propre à la région.
- Il doit exister un lien scientifique entre les institutions de R&D concernées par Neode et les entreprises qui y sont présentes.
- Les projets doivent avoir un caractère de haute technologie et présenter une forte valeur ajoutée.

#### **2.2.4.6. Institutions de R&D présentant un lien scientifique avec Neode**

Au niveau du canton, il s'agit des institutions suivantes:

- Institut de microtechnique (IMT);
- Institut de physique (IP);
- Observatoire cantonal (ON);
- Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM);
- École d'ingénieurs de l'Arc jurassien (EIAJ), site Le Locle.

L'ensemble de ces institutions représente un effectif de près de 550 collaborateurs et un budget global de 102 millions de francs.

A ces institutions cantonales s'ajoutent les écoles polytechniques fédérales et le réseau HES hors du canton de Neuchâtel.

#### **2.2.4.7. Prestations offertes par le Parc scientifique et technologique**

##### **a) Principe**

Neode est fondé sur le principe de l'incubateur, qui vise à offrir aux jeunes entreprises une structure d'accueil temporaire initiale leur permettant de développer les éléments fondateurs de leur projet d'entreprise dans des conditions idéales, jusqu'à ce qu'elles soient capables de voler de leurs propres ailes.

Le Parc fonctionnera selon un système à deux phases, dont la première, dite d'incubation, est subdivisée en deux étapes distinctes. Les prestations des phases 1.1 et 1.2, fournies par le Parc scientifique, seront octroyées à prix réduit, alors que celles de la phase 2 le seront au prix coûtant. La durée du séjour dans les locaux, le taux de subventionnement du loyer et les prestations en matière de service et de coaching seront dégressifs en fonction des phases.

Sur la base de ce principe, Neode offrira les prestations suivantes: locaux, services, coaching et capital de démarrage ("seed money").

Les locaux et, en particulier l'incubateur, seront disponibles sur les sites de la Maladière et des Éplatures. Les services, le coaching et le "seed money" seront également disponibles aux deux endroits, mais ils seront dispensés par une seule organisation comprenant un coach-directeur et son personnel.

Axé principalement sur la microtechnique, Neode formera, avec la fédération de la recherche neuchâteloise en la matière, un centre de microtechnique à l'échelle européenne.

## **b) Locaux**

La notion de parc scientifique implique, sur les deux sites identifiés, la cohabitation d'activités de recherche et développement, d'entreprises à divers niveaux de maturité et de prestataires de services et de conseil. Dans ce contexte, Neode mettra à disposition des locaux pour les besoins suivants:

- Incubateur pour les start-up et les spin-off remplissant les conditions de la phase 1.
- Les entreprises en développement et les antennes d'entreprises remplissant les conditions de la phase 2.
- Les antennes de sociétés de services et de conseil offrant des prestations dans le cadre de Neode.
- Les établissements de recherche, tels que Uni Neuchâtel, le CSEM, l'EIAJ et l'Observatoire, et les infrastructures (laboratoires, salles blanches, etc.) qui leur sont associées.
- Les bureaux administratifs du Parc lui-même.

Les besoins de l'incubateur ont été évalués à environ 700 m<sup>2</sup> sur chaque site. Afin de permettre un démarrage rapide du projet, une surface d'environ 500 m<sup>2</sup> a été réservée dans le bâtiment Jaquet-Droz 1 à Neuchâtel.

Des possibilités d'extension existent sur le site de la Maladière en raison des dispositions prises par la ville de Neuchâtel pour permettre le développement du CSEM.

Sur le site des Éplatures, il sera nécessaire de prévoir la construction d'un bâtiment pour accueillir l'incubateur et les laboratoires et équipements décrits ci-après. En raison des contraintes de délais imposés par les marchés, des démarches ont été effectuées, au niveau de la ville de La Chaux-de-Fonds et du canton, pour réaliser une construction capable d'accueillir l'incubateur et des laboratoires à partir de l'été 2004.

## **c) Services**

Les différents services nécessaires au fonctionnement de Neode sont notamment les suivants: informatique, comptabilité, droit, propriété intellectuelle, marketing, communication/promotion, ressources humaines, secrétariat, atelier de mécanique, laboratoires et équipements, services technologiques de salles blanches et grises.

Au démarrage, l'effectif du Parc se limitera à une petite équipe comprenant un coach/directeur et un secrétariat.

Le coach/directeur assumera la direction et l'animation du Parc, alors que le secrétariat s'occupera de la réception et des tâches courantes, telles que la correspondance, la gestion des ressources humaines et des prestations de base en matière de comptabilité.

Les autres services seront sous-traités auprès de prestataires externes sur la base de mandats octroyés par Neode.

Les prestations de services publics et privés de Neode pourront être facturées à prix réduit aux jeunes pousses selon le modèle suivant:

- phase 1.1: 50% à 100% de réduction pendant 6 à 12 mois;
- phase 1.2: 50% de réduction pendant 12 à 18 mois.

Ces pourcentages de subventionnement pourront être adaptés en fonction des expériences réalisées. La direction de Neode assurera la transparence de l'offre en matière de services en faisant notamment jouer la concurrence.

## **d) Coaching**

Un bon coaching fait appel à des connaissances multiples et spécifiques. Il devra assurer une diversité des partenaires s'agissant des prestataires externes. Le coach-directeur sera un animateur qui active tout un réseau de compétences, qui promeut le parc à l'extérieur et qui va sur le terrain à la recherche de jeunes chercheurs/entrepreneurs. Il sera la personne centrale du Parc et sera assisté par un personnel administratif restreint. Son profil a été déterminé de la façon suivante:

- expérience en création et gestion d'entreprises technologiques;
- forte compétence technique dans au moins une partie des domaines de la microtechnique;
- forte connaissance des marchés d'application de la microtechnique;
- bonne connaissance des problèmes de transfert de technologie;
- bonne connaissance des outils de financement des start-up;
- forte personnalité, dynamique, "deal-maker", créateur et réalisateur;
- indépendance et intégrité.

A l'instar des services, les prestations de coaching seront facturées à prix réduit aux jeunes pousses de la phase 1 selon le modèle suivant:

- phase 1.1: 100% de réduction pendant 6 à 12 mois;
- phase 1.2: 50% de réduction pendant 12 à 18 mois.

### **e) Capital de démarrage ("seed money")**

Le "seed money" correspond aux capitaux de financement externes nécessaires à la viabilité et au développement des jeunes pousses. En fonction de l'étape de développement atteinte, des besoins et des modalités d'allocation, les professionnels du capital-risque utilisent couramment les termes suivants:

- phase 1.1: capital d'amorçage;
- phase 1.2: capital de démarrage;
- phase 2.0: capital de développement.

Ces phases de financement, trop en amont, ne sont pas couvertes par les "capital-risqueurs" ou "business angels". Il est donc indispensable de combler cette lacune par des solutions originales.

Ce constat a incité le Conseil d'Etat à utiliser des solutions similaires à celle appliquée par la FIT (Fondation pour l'innovation technologique) qui a été mise sur pied dans le canton de Vaud par les initiateurs du Parc scientifique d'Ecublens.

Le système consiste à octroyer des prêts personnels, sans intérêt, d'un montant de 100.000 francs qui peut être renouvelé deux fois sur une période de trois ans pour représenter un prêt total de 300.000 francs. Une partie du prêt est convertible en capital. Le prêt est totalement remboursable en cas de succès et partiellement en cas d'échec.

L'étude de plusieurs entreprises ayant bénéficié de ce type de financement a démontré que si l'intervention de la fondation ne représente que de 7,3% à 17,7% du financement total obtenu par les jeunes entreprises, et environ 10% en moyenne, ce type de financement constitue un élément déclencheur indispensable pour financer des projets en phase de démarrage.

Sur la base de cette expérience positive, le Conseil d'Etat a décidé de créer une fondation destinée à mettre à disposition des jeunes entreprises du capital d'amorçage et de démarrage pour financer des projets tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parc.

### **2.2.4.8. Activités sur le site de Neuchâtel**

A la Maladière, Neode bénéficiera d'emblée d'un environnement très dense et intégrera dès le début plusieurs *start-up*.

Le site est en effet occupé déjà par le Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), l'Institut de microtechnique de l'Université de Neuchâtel (IMT) 2 grands spin-off du CSEM, et environ 10-12 *start-up*. Cet ensemble, qui s'étend sur une surface utile hors-sol de 18.000 m<sup>2</sup> répartie dans quatre bâtiments (dont 1 propriété de Silatech, 2 propriétés de la Confédération mais avec usufruit donné au CSEM, 1 propriété du CSEM), regroupe quelque 300 chercheurs multidisciplinaires (CSEM et IMT) et 250 postes de travail à haute valeur ajoutée technologique (*start-up* et *spin-off*).

Les disponibilités en terrains accordées par la ville de Neuchâtel offrent le potentiel de développement nécessaire tant aux occupants actuels du site qu'à Neode. Ce potentiel additionnel peut être estimé à 12.000 m<sup>2</sup> environ.

La cohabitation sur le site des laboratoires de recherche appliquée, d'industrialisation et de production en liaison avec l'industrie existante (EM), en particulier de Comlab, le laboratoire commun du CSEM et de l'IMT, donne à la Maladière une importance nationale. Dans son domaine d'excellence, la micro- et nanotechnologie ainsi que la microélectronique, le site de la Maladière

peut d'ailleurs être classé, à peu de chose près, à parité avec l'EPFL et donc en 2<sup>e</sup> position derrière l'EPFZ. Les transferts vers l'industrie qui ont pu y être réalisés au cours de la dernière décennie le placent au premier plan quant à l'impact économique.

Cette combinaison d'éléments crée à l'évidence un terreau particulièrement propice à l'éclosion de jeunes pousses et peut exercer un effet de levier déterminant sur le succès actuel et futur.

#### **2.2.4.9. Activités sur le site de La Chaux-de-Fonds**

La création de Neode et la désignation d'un conseil scientifique parmi ses organes vont permettre de mieux fédérer les instituts de recherche et de formation de notre canton. La proximité des instituts de recherche, des scientifiques, mais aussi des équipements de pointe mis à disposition des start-up et des industries existantes, seront des éléments du succès de Neode. Des équipements à hauteur de plusieurs dizaines de millions de francs seront ainsi à disposition des instituts de recherche et au service des entreprises.

Dans le cadre du projet de Parc scientifique et technologique, une impulsion est nécessaire pour créer, sur le site des Éplatures, un pôle de R&D axé notamment sur les technologies des traitements de surface, en y regroupant des activités jusque là éparpillées dans divers instituts. Les caractéristiques de cette antenne de recherche et de développement dans le haut du canton sont détaillées dans le rapport exhaustif que le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil. En regroupant ainsi les forces, un pôle de niveau international dans le domaine des traitements de surfaces sera créé à La Chaux-de-Fonds.

En comparaison avec les propositions formulées dans le cadre du rapport "Parc technologique 2004" de créer à La Chaux-de-Fonds une antenne du CSEM en partant de zéro, cette impulsion est justifiée et raisonnable.

Ces activités représentent des aménagements de locaux sur une surface totale d'environ 2350 m<sup>2</sup> et des investissements d'environ 5.500.000 francs, composés de 2.300.000 francs de frais de réimplantation (démontage, remontage, déménagement, installation de nouvelles machines, etc.) et de 3.200.000 francs de nouveaux équipements. Ceux-ci comprennent notamment un accélérateur pour remplacer celui du CAFI (Centre d'analyses par faisceau ionique), vieux de 50 ans, dont le déménagement (qui va libérer des locaux à l'École d'ingénieurs actuellement à l'étroit) coûterait aussi cher qu'un remplacement. Les frais de réimplantation représentent pour l'essentiel les coûts de transfert, de Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds, des installations que le CSEM exploite dans le domaine des traitements de surface.

#### **2.2.4.10. Organisation et structure juridique**

La structure juridique du Parc scientifique et technologique comporte trois volets:

- Un pilier central devant permettre la gestion des activités de l'incubateur (mise à disposition de locaux, services, coaching).
- Une structure immobilière assurant la gérance des locaux et la construction de nouveaux bâtiments.
- Une institution pour gérer les fonds ("seed money") mis à disposition des jeunes entreprises.

##### **a) Pilier central: une société anonyme**

Un incubateur, qu'il soit supporté par des organisations publiques ou privées, doit être géré comme une entreprise. En conséquence, le choix a été porté sur une société anonyme qui garantit plus de dynamisme et de souplesse qu'une fondation.

Il s'agit d'une société anonyme à but lucratif, comportant trois catégories d'actionnaires (collectivités publiques, recherche et milieux économiques), au capital de 100.000 francs, composé de 100.000 actions d'une valeur nominale de 1 franc. La répartition prévue permet une minorité de blocage de 37.000 francs.

Sa raison sociale est: *Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel S.A.* et, en anglais, *Neode Scientific and technological park Neuchâtel Inc.*

Cette société a été créée le 24 avril 2003, avec siège social à Neuchâtel.

Le conseil d'administration est composé d'une équipe réduite de cinq membres pour permettre une efficacité maximum. Les compétences des membres du conseil d'administration sont réparties pour couvrir de façon optimale toutes les activités opérationnelles du Parc. L'Etat est représenté au conseil d'administration. Le représentant de l'Etat agit également en tant que représentant des trois villes.

Neode sera dirigé par un coach-directeur. Pour l'appréciation des projets, il pourra s'appuyer sur un comité d'experts à "géométrie variable" de 6 à 8 membres.

L'exploitation de Neode étant financée essentiellement par les pouvoirs publics, les relations entre ceux-ci et les organes de Neode seront précisées dans le cadre d'un contrat de prestations.

En plus des organes susmentionnés, il est prévu de créer un conseil scientifique dont le rôle sera de définir la stratégie du Parc, en relation avec l'évolution des écoles et centres de recherche et de coordonner l'achat des équipements rattachés aux différentes institutions, afin de maintenir les outils de recherche à un niveau compétitif.

#### **b) Immobilier (Silatech S.A.)**

L'ensemble de la gestion immobilière et de l'exploitation des bâtiments, tout comme le financement et le suivi des projets d'investissement, sont à réaliser au travers d'une société immobilière distincte du pilier central constituant Neode. Une construction de type société anonyme a été préférée à une autre forme juridique. Une S.A. permet de mieux tenir compte des intérêts des contributeurs, tout en permettant des participations à géométrie variable des partenaires.

Une préférence a été donnée à Silatech, qui dispose de l'expérience nécessaire requise en matière de gestion immobilière et de calculation des loyers. Ses activités devront être étendues en conséquence, afin de couvrir les besoins du Parc, tant à Neuchâtel que dans le Haut du canton. La question de la création ultérieure d'une seconde société immobilière pour la gestion des constructions à La Chaux-de-Fonds n'a pas été retenue par le Conseil d'Etat qui préconise une société unique couvrant les besoins immobiliers des deux sites.

#### **c) Fondation "seed money"**

Lors des discussions relatives au financement des start-up, les membres des groupes de travail ont souligné l'importance qu'il avait de pouvoir prendre des décisions rapidement, d'où la proposition d'accorder les moyens financiers par l'intermédiaire du même organe que celui qui décide d'accueillir les jeunes pousses dans l'incubateur.

Si cette solution a le mérite de la rapidité et de l'efficacité, elle présente un risque par le fait que l'organe en question est juge et partie. A cet égard, l'avantage d'un système similaire à celui de la Fondation pour l'Innovation technologique (FIT) vaudoise est que les personnes qui décident de l'attribution des fonds ont mis leur propre argent dans la fondation.

La pertinence de l'indépendance de l'institution de financement par rapport au parc scientifique a été confirmée. Le fait d'être indépendant évite d'être soumis à la pression de devoir financer une start-up simplement parce qu'elle a été admise dans le Parc scientifique.

Suite à ce constat, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en place une structure de financement locale, indépendante, similaire à la FIT, pour participer au financement des jeunes entreprises durant les phases 1.1 et 1.2, voire 2.0. Finergence Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices a ainsi été créée le 24 avril 2003, avec siège social à La Chaux-de-Fonds.

### **2.2.4.11. Budget et financement**

Du point de vue financier, le projet de Parc scientifique doit être subdivisé en quatre entités distinctes comprenant les éléments suivants auxquels il convient d'ajouter la participation de l'Etat au capital de la société Neode:

- Un incubateur offrant des locaux, des prestations en matière de services et de coaching. La gestion de l'incubateur est assurée par Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel S.A..

- Une fondation, précédemment citée, mettant à disposition du capital de démarrage et d'amorçage pour des projets à l'intérieur et à l'extérieur du Parc scientifique.
- Des bâtiments mettant à disposition des locaux pour les différents locataires du parc. La construction et la gestion des locaux devraient être assurées par une société indépendante (Silatech S.A.).
- L'impulsion nécessaire à la création d'un pool de recherche et de développement à La Chaux-de-Fonds résultant de la réunification de laboratoires et d'équipements éparpillés sur plusieurs sites.

Ces différents éléments sont répartis en frais d'exploitation et d'investissements. La structure des budgets et du financement tient compte de ces particularités.

#### **a) Participation au capital de Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel S.A.**

La participation de l'Etat au capital-actions de Neode S.A., soit 9250 francs, sera financée, à charge de l'exercice 2003, via le patrimoine administratif.

#### **b) Incubateur et fondation de "seed money"**

Le budget de l'incubateur (Neode S.A.) a été établi sur la base d'estimations en matière d'occupation des sites. Les charges nettes, qui tiennent compte des rentrées escomptées des entreprises du Parc (loyers, services non subventionnés, etc.) s'élèvent à environ 1 million de francs par an pour les quatre prochaines années.

Les besoins de financement "seed" varient d'un ordre de grandeur de 400.000 francs la première année à 920.000 francs la quatrième année.

Ces chiffres sont très approximatifs car il est très difficile de savoir à quel rythme les prêts seront remboursés, quel sera le taux d'échec, les retours sur participations et le nombre effectif de projets qui bénéficieront du financement.

Si ces montants ne sont pas totalement réunis, il conviendra de faire avec les moyens disponibles.

La participation de l'Etat aux frais d'exploitation de Neode S.A., soit environ un million de francs par an, ainsi que ses apports financiers dans la fondation, soit 400.000 francs la première année et 300.000 francs annuellement par la suite, seront couverts par le budget de fonctionnement du service de promotion économique, grâce à l'affectation des ressources de N.tec. De surcroît, il devrait être possible de recevoir des subventions de la Confédération via le seco, au titre de l'article 6a de l'arrêté "Bonny", à hauteur de 300.000 francs par an pendant 3 ans. Ce montant, s'il était ajouté aux 1.200.000 francs inscrit au budget 2003 du service de promotion économique, porterait donc à 1.500.000 francs le montant annuel disponible.

Il convient de rappeler ici que l'article 6c (soutien à d'autres institutions), introduit à l'occasion de la modification de la loi sur la promotion de l'économie cantonale du 22 juin 1998, précise que l'Etat peut accorder des subventions ou d'autres aides à des organismes qui concourent aux buts de la présente loi notamment dans les domaines suivants:

- capital-risque, capital de proximité;
- transfert de technologies;
- sous-traitance et innovation;
- accompagnement à la gestion;
- consultance.

La création d'un Parc scientifique et technologique et les prestations qu'il offre, sont donc en tous points conformes à la base légale que constitue la loi sur la promotion de l'économie cantonale.

#### **c) Immobilier**

Les actionnaires de Silatech sont pour l'instant le CSEM, l'Etat et la FLRH. Dans l'optique où cette société deviendrait propriétaire de l'ensemble du parc immobilier du Parc scientifique et en assurerait la gérance, il serait nécessaire d'augmenter son capital et de lui trouver de nouveaux partenaires (villes, Loterie romande, fondation de la famille Sandoz, etc.). Un financement important faisant appel à des actionnaires privés ne peut pas être envisagé du fait que la société immobilière ne fait pas de bénéfice. En revanche, un tel investissement peut faire appel à un

financement LIM permettant de couvrir jusqu'à 30% du coût total par un prêt sans intérêt de longue durée.

La construction d'un nouveau bâtiment sur le site de La Chaux-de-Fonds est sommairement évaluée à 10 - 12 millions de francs. Une partie de ce montant de l'ordre de 50% serait acquis au travers d'un prêt hypothécaire. Le solde devrait être financé par les capitaux propres de Silatech. Une augmentation de capital s'appuierait sur l'Etat, éventuellement les villes, sans toutefois exclure l'élargissement de la base de financement à d'autres acteurs.

Compte tenu du plan de financement susmentionné, la lacune à couvrir par une augmentation du capital de Silatech ne devrait pas dépasser 2,4 millions de francs.

L'éventuelle augmentation de la participation financière de l'Etat à Silatech (à déterminer) fera l'objet, courant 2003, d'une demande de crédit d'investissement au Grand Conseil.

#### **d) Laboratoires**

Les coûts des projets relatifs à l'implantation de certains laboratoires du CSEM et de l'EIAJ sur le site de La Chaux-de-Fonds sont estimés à 5.500.000 francs. Ces équipements seront détaillés et feront l'objet en temps voulu, mais en principe à fin 2003, d'une demande de crédit au Grand Conseil, en vue de les porter au budget 2004 des investissements.

### **2.2.5. Développement économique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl et Development Economic Western Switzerland (DEWS)**

#### **2.2.5.1. Bref rappel**

En vertu d'un arrêté du Conseil d'Etat du 30 janvier 2002, un accord portant sur la mise en commun et l'exploitation commune du réseau de promotion exogène a été passé entre les cantons de Neuchâtel et de Vaud.

Ainsi, l'année 2002 a marqué le début de la collaboration intercantonale en matière de promotion économique exogène et la création du DEWS (Development Economic Western Switzerland). DEW en anglais signifie la rosée, symbole de fécondité.

L'accord précise qu'afin d'optimiser la gestion de leur réseau de promotion exogène, les cantons de Vaud et de Neuchâtel ont décidé de mettre en commun, pour trois ans, à partir du 1<sup>er</sup> février 2002, le financement et la gestion du réseau de promotion exogène.

Il est précisé que la notion d'exogène s'applique à la prospection hors du territoire suisse.

Sur la base d'un arrêté du Conseil d'Etat du 12 mars 2003, cet accord a été étendu au canton du Valais et a fait l'objet d'un amendement signé par les trois cantons le 31 mars 2003. La collaboration avec le Valais a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2003 pour le solde de la période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> février 2002.

Les trois cantons se sont engagés à financer annuellement le réseau commun à raison de 2 millions de francs pour Vaud, 2 millions de francs pour Neuchâtel et 1 million de francs pour le Valais.

Les cantons partie à l'accord maintiennent et financent par ailleurs leur bureau cantonal respectif, le DEV (Développement économique du canton de Vaud) à Lausanne, le DEN Sàrl (Développement économique du canton de Neuchâtel) à Neuchâtel et le DEVS (Développement économique du canton du Valais) à Sion (en formation).

Le DEWS est chargé de la vente, du marketing et de la communication des trois cantons à travers le monde, alors que les bureaux cantonaux ont pour mission de favoriser la réalisation des projets d'implantation de nouvelles entreprises en Suisse en étroite collaboration avec les services compétents de chaque canton.

Concrètement, l'accord politique conclu entre les cantons est appliqué au travers d'une convention passée entre les bureaux cantonaux, en l'occurrence le DEV, DEN Sàrl et le SECO-VS.

### **2.2.5.2. Développement économique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl**

La société Développement économique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl a été constituée par acte authentique du 26 août 2002 avec un capital social de 20.000 francs. Selon ses statuts, la société a les buts suivants:

- a) Promouvoir la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel, en collaboration avec le canton de Vaud et d'autres cantons, ainsi qu'avec les personnes physiques ou morales poursuivant un but similaire.
- b) Attirer des entreprises étrangères de services et industrielles de toute nature et en favoriser l'implantation dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Neuchâtel.

Pratiquement, et conformément aux objectifs de la loi sur la promotion de l'économie cantonale, les efforts de la promotion économique exogène doivent se concentrer sur les entreprises étrangères ayant une stratégie de développement innovante, orientée sur les marchés extérieurs. En d'autres termes, elles doivent être actives sur un marché international, afin de ne pas fausser la concurrence sur le marché local.

DEN Sàrl occupe sept collaborateurs.

La convention entre DEN Sàrl et le DEV, qui règle la collaboration en matière de promotion économique exogène au travers d'une entité commune, le DEWS, a été signée le 28 août 2002 et ratifiée par le Conseil d'Etat le 11 septembre 2002. Ce document comprend un règlement d'organisation du DEWS, qui fixe notamment les modalités de la collaboration et les compétences des différents organes. A l'occasion de l'extension de la collaboration au canton du Valais, l'accord conclu le 31 janvier 2002 a fait l'objet d'un amendement signé le 31 mars 2003 et la convention du 28 août 2002 a été complétée par un avenant du 31 mars 2003.

### **2.2.5.3. Development Economic Western Switzerland (DEWS)**

#### **a) Statut**

Le DEWS, qui a la forme d'une société simple, comprend un conseil d'administration et une direction générale. Le conseil d'administration de l'entité commune se compose de sept personnes, dont une représentation de chaque conseil d'Etat et d'une représentation de l'économie de chaque canton, désignée par les conseils d'Etat. Le directeur général de l'entité commune, qui remplit la fonction d'administrateur-délégué, constitue le septième membre du conseil mais ne prend toutefois pas part aux décisions qui le concernent personnellement ou qui sont en rapport avec son contrat de travail.

L'administrateur-délégué dirige également, au plan opérationnel, les entités cantonales, en l'occurrence DEN Sàrl pour Neuchâtel, mais est secondé par un vice-directeur.

En plus de l'administrateur-délégué, le DEWS occupe deux collaborateurs, l'un spécialisé dans les dossiers industriels, l'autre dans les questions fiscales.

#### **b) Un réseau mondial de représentants**

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2002, le DEWS a créé un réseau de 19 correspondants dans le monde, actifs dans les grandes zones géographiques suivantes: l'Amérique du Nord, l'Europe occidentale, l'Asie et le Proche-Orient. Chaque représentant dispose d'une longue expérience et de très nombreux contacts dans l'économie de son pays. Chacun d'entre eux réunit à la fois des qualités de vendeur, de chef d'entreprise et d'ambassadeur. Certains travaillaient déjà avec les cantons de Vaud ou de Neuchâtel, d'autres sont de nouveaux collaborateurs.

#### **c) Les démarches d'acquisition directe**

Tous les représentants du DEWS dans le monde appliquent une approche systématique, appropriée au pays dans lequel ils travaillent et assurent le suivi des dossiers.

Sur la base de listes d'entreprises mises régulièrement à jour, des contacts sont établis auprès d'entreprises triées et sélectionnées par télémarketing. Chaque jour, les ambassadeurs du DEWS dans les différentes régions du monde contactent des entreprises, présentent les avantages des cantons membres du réseau ainsi qu'une documentation et obtiennent des rendez-vous.

Ils assurent ensuite un suivi intense et régulier des candidats potentiels à l'implantation en Suisse. Cette action nécessite autant de diplomatie que de ténacité, dans la mesure où le laps de temps entre le premier contact et la réalisation d'un projet va de quelques mois à plusieurs années.

Les contacts avec les représentants à l'étranger sont quotidiens. Chaque mois, ils envoient un rapport détaillé sur leurs activités. Une fois par année, ils passent une semaine en Suisse, indépendamment du fait qu'ils accompagnent régulièrement des visites dans les cantons membres du DEWS. Des présentations de la région et des négociations avec des entreprises intéressées ont également lieu dans les pays prospectés par des collaborateurs des bureaux cantonaux.

Les mandats signés avec les représentants à l'étranger fixent les objectifs à atteindre, les types d'activités recherchées, la méthode à suivre et le cadre général de la mission, qui consiste à favoriser le plus grand nombre possible d'implantations de qualité et leur répartition équitable sur tout le territoire des cantons concernés.

Les activités recherchées correspondent aux domaines désignés par les cantons, à savoir les services internationaux et les activités industrielles parmi lesquelles les produits technico-médicaux, les micro- et nano-technologies, les technologies de l'information et de la communication (TIC), l'informatique, les produits agro-alimentaires, la cosmétique, l'aéronautique et les technologies liées à l'environnement.

Les représentants du DEWS ont aussi pour tâche, dès le premier contact, de favoriser une répartition adéquate et équitable des projets d'implantation tant entre les cantons qu'entre les régions. La préoccupation régionale est ainsi prise en compte dès le début de la démarche.

#### ***d) Les démarches promotionnelles***

En plus de l'acquisition directe par le réseau de ses représentants, le DEWS exploite tous les canaux disponibles pour gagner de nouveaux projets d'implantation. Il participe à tous les séminaires (une trentaine par année) organisés par le Secrétariat d'Etat à l'économie. Par la notoriété qu'il a acquise, le DEWS est par ailleurs invité à présenter la Suisse occidentale dans différentes parties du monde, là où les cantons, agissant seuls, n'auraient pas été conviés individuellement. L'année dernière, par exemple, le DEWS a été notamment invité au Mexique, à Dubaï, à Tel-Aviv, à Chypre, à Lyon, à Bruxelles et à Stockholm. Il collabore en outre avec les grandes fiduciaires (les "Big Four"), certaines études d'avocats et les banques. Cette collaboration s'est intensifiée et professionnalisée. Enfin, il affirme sa présence sur internet et établit de nombreux contacts avec les médias étrangers dans le but de promouvoir notre région.

#### ***e) Le choix du site d'implantation***

Le choix du site d'implantation est, bien sûr, le privilège du chef d'entreprise. Sa décision dépend de nombreux critères, des avantages et des inconvénients des différentes régions des deux cantons. Certains recherchent la proximité de Cointrin, d'autres celle de Kloten. Le CSEM, à Neuchâtel, ou l'EPFL, à Lausanne, peuvent contribuer à attirer une entreprise. La disponibilité de zones industrielles ou de bâtiments particuliers a une influence non négligeable. Les avantages fiscaux et financiers influent aussi sur la décision finale. Parfois, c'est la proximité des marchés allemand ou italien qui est décisive. Mais il arrive aussi que des considérations personnelles l'emportent sur les critères objectifs.

Compte tenu de ces paramètres, la répartition des projets entre les cantons partenaires à l'accord se fait de manière naturelle, sans concurrence excessive, ni surenchère ou problème majeur. Depuis plus d'un an, la collaboration Vaud-Neuchâtel qui se déroule dans la confiance, est fructueuse et profitable aux deux cantons.

L'existence d'une offre de formation en anglais constitue aussi un élément d'appréciation important lorsqu'une entreprise sélectionne les sites d'implantation possibles et lorsque des cadres étrangers choisissent de s'établir dans notre pays. Une offre de cette nature constitue un atout de promotion économique supplémentaire qui permettrait de renforcer l'attractivité de notre canton.

Cette question préoccupe le Conseil d'Etat et le Grand Conseil qui a adopté, le 3 septembre 2002, la motion 01.135 du groupe libéral-PPN intitulée "Promotion économique et scolarité: création d'un cursus scolaire français-anglais", amendée par le Conseil d'Etat. Elle est actuellement étudiée par un groupe de travail interdépartemental piloté par le DIPAC. Des propositions devraient être soumises au Grand Conseil au début de 2004, avec une mise en œuvre prévue au plus tôt au début de l'année scolaire 2004-2005.

### **3. PROMOTION ECONOMIQUE: CONTEXTE, RESULTATS ET COÛTS**

#### **3.1. Situation économique internationale et nationale**

##### **3.1.1. Évolution de l'économie internationale**

Les années 1999 à 2002 se sont caractérisées par une évolution conjoncturelle particulièrement contrastée. Initiée par la croissance de l'économie nord-américaine mais aussi par la reprise des économies en transition et des pays du sud-est asiatique, une phase d'expansion de l'économie mondiale s'est amorcée dès la fin de l'année 1997. S'accéléralant en 1999, elle s'est cependant rapidement essoufflée.

Dès le second semestre 2000, l'économie nord américaine a subi un net ralentissement. Les investissements en biens d'équipement ont chuté dans de nombreux secteurs, principalement dans ceux de l'industrie de l'automobile et des technologies de l'information et de la communication. Les marchés financiers et boursiers ont également commencé à décliner. Le Japon, dont le secteur d'exportation est fortement dépendant du marché américain des nouvelles technologies de l'information et de la communication, fut l'un des premiers pays – et l'un des plus fortement – à être touché par l'effondrement de la demande. L'Union européenne a également marqué le pas dès la fin 2000, d'autant plus fortement que sa consommation privée a commencé à fléchir.

Au cours de l'année 2001, l'affaiblissement conjoncturel s'est fait ressentir pratiquement dans le monde entier, impliquant une baisse des investissements en biens d'équipement et en stocks ainsi qu'un déclin des échanges internationaux.

Les prémices d'une reprise économique sont apparues aux États-Unis dès la fin de l'année 2001 et paraissaient se confirmer durant le premier trimestre 2002. Suite à un certain raffermissement de la production industrielle ainsi que du commerce international, les signes d'une reprise se sont peu à peu manifestés dans les autres grandes zones économiques du monde. La dynamique s'est cependant très rapidement essoufflée. Les marchés financiers se sont rapidement détériorés, les marchés boursiers se sont effondrés simultanément dans le monde entier et la valeur extérieure du dollar a chuté. Le mouvement de reprise s'est enlisé, laissant la place à un nouveau cycle de stagnation dans la plupart des économies mondiales.

Jusqu'à ce jour, les bases d'un redressement durable de la conjoncture mondiale ne sont toujours pas réunies. Les excédents de capacité, résultant du boom économique de la fin de la décennie 1990, ne sont toujours pas résorbés. Les investissements en biens d'équipement s'en trouvent affectés et poursuivent leur stagnation. A la suite de l'évolution boursière et de faillites d'entreprises, le secteur financier se trouve dans une passe délicate. Par ailleurs, la montée du chômage ainsi que la dégradation de la situation financière des ménages, menacent la consommation privée qui a été dans de nombreux pays un des soutiens les plus significatifs de la conjoncture.

L'Allemagne, qui représente le principal marché d'exportation pour la Suisse, est le pays de l'Union Européenne qui a le plus souffert de la stagnation économique. Après avoir bénéficié d'une reprise modérée jusque vers le milieu de l'année 2000, son économie s'est fortement ralentie pour entrer en récession dès le deuxième semestre 2001. Durant les années 2001 et 2002, la demande intérieure est restée atone et le marché du travail n'a cessé de se détériorer. Aucun signe de reprise économique ne s'est manifesté jusqu'à présent; les entrées de commandes de l'étranger sont restées faibles ou ont même continué à baisser et les commandes nationales n'ont pratiquement pas progressé. La faiblesse persistante de la consommation privée dans un contexte de baisse de l'emploi et de perte de confiance, tend à étouffer les moteurs internes de la croissance allemande.

Bien diversifiée dans ses activités de services, la France a connu une croissance économique supérieure à la moyenne de l'Union européenne en 1999 et 2000 et a su mieux résister au tassement de l'activité qui a suivi. Le rythme de croissance de la production industrielle s'est certes

infléchi, mais est resté malgré tout positif jusqu'à la fin de l'année 2002. La faiblesse du marché financier ainsi qu'un taux de chômage à la hausse depuis le milieu de l'année 2001 assombrissent toutefois les perspectives économiques.

L'Italie a vivement ressenti les effets de la contraction de la demande mondiale sur son économie. Dès le début de l'année 2001, faisant suite à la chute des exportations, la demande intérieure a elle aussi fléchi. Le ralentissement de l'économie s'est fait durement ressentir dès le printemps 2001, la croissance devenant même négative à partir du second semestre. L'année 2002 est restée morose, même si une légère amélioration était perceptible.

Le Royaume-Uni a connu une évolution conjoncturelle relativement moins défavorable que les autres pays de l'Union européenne. Si sa croissance économique s'est infléchie à partir de 2001, elle s'est maintenue à des niveaux supérieurs à la moyenne de l'Union européenne et son taux de chômage n'a pratiquement pas varié. Toutefois, cette évolution favorable est essentiellement due à une forte croissance du secteur tertiaire; la production manufacturière a, quant à elle, marqué le pas.

### **3.1.2. Évolution de l'économie nationale**

Durant la période 1999-2002, le cycle conjoncturel de l'économie suisse s'est inscrit dans une même tendance que celui de l'économie mondiale. La phase d'expansion, qui avait commencé à se manifester dès 1997, s'est poursuivie jusqu'à la fin 2000. Dès le début de l'année 2001, l'économie est entrée dans une phase d'affaiblissement conjoncturel qui se poursuit jusqu'à présent.

La phase d'expansion s'est nourrie à la fois des impulsions venant de l'extérieur, principalement la bonne conjoncture de l'Union européenne, et d'une demande intérieure relativement robuste. La valeur extérieure du franc a par ailleurs sensiblement diminué jusqu'en 2000, soutenant ainsi la remontée des exportations. Ces dernières ont ainsi connu des taux de croissance courante de l'ordre de 10% durant l'année 1999. Parallèlement, la demande intérieure s'est raffermie et les investissements en biens d'équipement ont eu tendance à augmenter (plus de 10% de croissance annuelle en 1999).

Le marché du travail a également profité de l'essor; le taux de chômage est passé de 3,9% en 1998 à 2,7% en 1999 et à 2% en 2000. L'emploi a toutefois surtout profité à la main-d'œuvre qualifiée pour le secteur des services. Dans le secteur secondaire, la croissance a été alimentée en grande partie par des gains de productivité et par l'utilisation des capacités de production déjà disponibles.

Durant l'année 2000, les exportations se sont maintenues, à l'exception notable d'une faiblesse passagère des biens de consommation, en particulier pour l'exportation de produits pharmaceutiques. La demande intérieure s'est toutefois maintenue et le produit intérieur brut a atteint une croissance relativement forte de 3,2%.

L'économie suisse a commencé à ralentir dès le début de l'année 2001, la tendance s'accroissant surtout dès le deuxième trimestre. Un net recul des exportations était alors observé, s'expliquant par l'effet conjugué du ralentissement de la conjoncture mondiale, notamment dans les pays de l'Union européenne et de l'appréciation du franc suisse face à l'euro et au dollar. La réduction des activités exportatrices, entraînant une baisse de l'utilisation des capacités, a également touché l'économie intérieure. La demande en biens d'équipement a baissé de 5,5% en 2001, la situation se détériorant encore durant l'année 2002.

Une analyse sectorielle montre toutefois des différences importantes. Les exportations des produits pharmaceutiques, peu sensibles à la conjoncture, mais aussi celles de la branche de l'habillement ou encore des instruments de précision, ont connu une croissance vigoureuse durant les années 2001 et 2002. Les exportations horlogères ont réussi à se maintenir à un même niveau. Dans la plupart des autres branches, des replis parfois sensibles ont été enregistrés, particulièrement marqués dans les industries des machines et des appareils, ainsi que dans le textile et les métaux.

Sur l'ensemble de l'année 2002, le produit intérieur brut a eu tendance à stagner (0,1% de croissance réelle). L'évolution s'est caractérisée par la stagnation des exportations, une baisse de la demande intérieure ainsi qu'un recul des importations. Par ailleurs, le taux de chômage, qui avait poursuivi son recul durant l'année 2001, a à nouveau progressé en 2002 atteignant 2,8%, contre 1,9% en 2001.

Intimement liée à la conjoncture mondiale, et en particulier à celle des pays de l'Union européenne, une reprise de l'économie suisse ne peut reposer sur ses moyens propres. Elle se trouve

conditionnée par l'évolution économique de l'Union européenne et, corrélativement, à la valeur extérieure du franc. Les prévisions restent sombres pour l'année 2003; la situation économique mondiale demeure en effet fragile, alors que d'importantes incertitudes sont liées à la guerre et à l'après-guerre en Irak.

### Variation du produit intérieur brut réel de la Suisse et de ses importants partenaires commerciaux (en pour-cent)

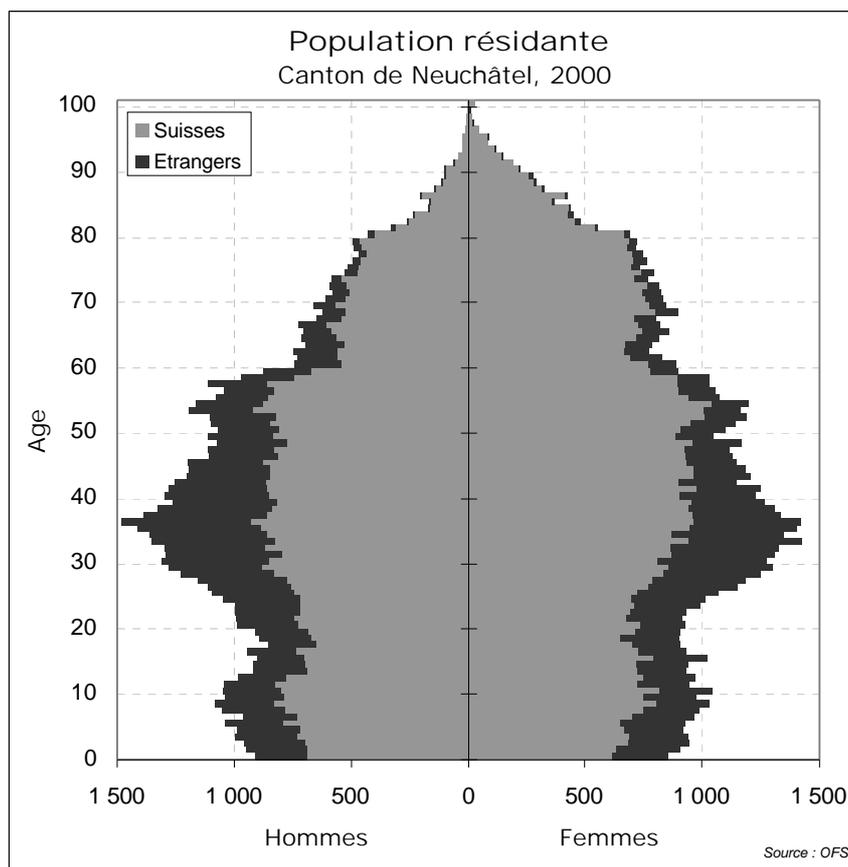
Années	Suisse	États-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
1999	1.5	4.1	0.1	2.0	3.3	1.6	2.4
2000	3.2	3.8	2.8	2.9	4.0	3.2	3.1
2001	0.9	0.3	0.4	0.6	1.9	1.8	2.0
2002	0.1	2.4	0.3	0.2	1.1	0.4	1.6

Source: *Bulletin mensuel de statistiques économiques*, Banque Nationale Suisse

## 3.2. Situation économique cantonale

### 3.2.1. Démographie: population plus nombreuse et plus âgée

Les grandes tendances démographiques constatées à l'échelle du pays se retrouvent, dans une mesure un peu plus contrastée, au niveau du canton de Neuchâtel. On observe d'un côté une croissance de la population résidente et de l'autre une modification de sa structure, avec une diminution de la population en âge de travailler au profit, proportionnellement, des personnes âgées de 65 ans et plus.



Selon les chiffres du recensement cantonal de fin 2002, la population résidante neuchâteloise s'élève à 167.323 personnes (80.884 hommes et 86.439 femmes), ce qui représente une légère augmentation de 661 par rapport à la situation de début 1998 (166.662 résidents). Une comparaison sur une plus grande période, entre 1950 et 2002, montre un accroissement de la population du canton de près de 40.000 personnes (soit + 31%). Cette augmentation doit cependant être relativisée car, sur l'ensemble du pays, elle atteint plus de 55% sur la même période.

Dans le canton, l'accroissement de la population est principalement dû aux personnes de nationalité étrangère. Entre 1950 et 2002, leur effectif a été multiplié par six, passant de 6500 à plus de 38.000. En comparaison, l'effectif de la population de nationalité suisse était de 121.400 en 1950 et de 128.700 en 2002.

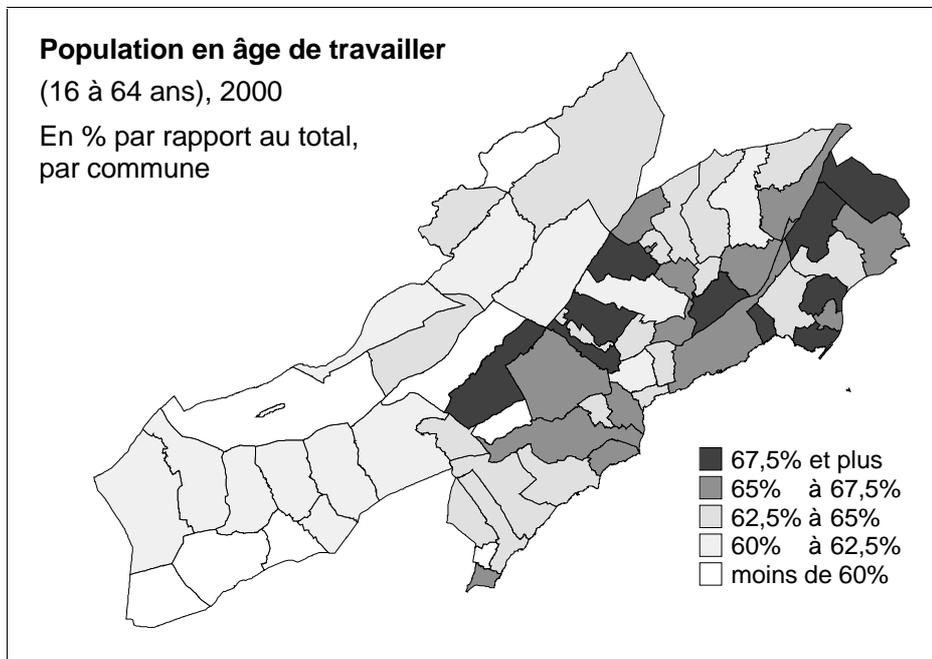
<b>Population résidante, par district</b>				
1998 - 2002				
District	01.01.1998	31.12.2002	Evolution	en %
<b>Total canton</b>	<b>166 662</b>	<b>167 323</b>	<b>+ 661</b>	<b>+ 0.4%</b>
Neuchâtel	50 364	50 739	+ 375	+ 0.7%
Boudry	36 000	36 753	+ 753	+ 2.1%
Val-de-Travers	12 391	12 238	- 153	- 1.2%
Val-de-Ruz	14 005	14 617	+ 612	+ 4.4%
Le Locle	15 094	14 439	- 655	- 4.3%
La Chaux-de-Fonds	38 808	38 537	- 271	- 0.7%

Source : recensements annuels cantonaux

Au cours des cinq dernières années, l'augmentation de la population du canton n'est pas répartie géographiquement de façon égale. Ainsi, les districts du bas du canton et Le Val-de-Ruz ont vu leur population s'accroître, tandis que, dans les autres, on observe plutôt une diminution. Le district du Locle a perdu 655 habitants (- 4,3%) entre début 1998 et fin 2002. La Chaux-de-Fonds en a perdu 271 (- 0,7%) et le Val-de-Travers 153 (- 1,2%). Dans les autres régions, le district de Boudry a vu sa population augmenter de 753 personnes (+ 2,1%), le Val-de-Ruz de 612 (+ 4,4%) et Neuchâtel de 375 (+ 0,7%).

La structure par âge s'est quelque peu modifiée au cours des dix dernières années, entre les recensements fédéraux de 1990 et de 2000. Le vieillissement de la population du canton est manifeste: en 1990, les personnes âgées de 65 ans et plus représentaient 16% du total de la population résidante. Dix ans plus tard, ce pourcentage est passé à 17%. Au niveau suisse, il est encore de 15% en 2000.

La population en âge de travailler (c'est-à-dire les personnes âgées de 16 à 64 ans) est en recul, proportionnellement, entre 1990 et 2000. Dans le canton, elle représentait 67% en 1990, contre à peine 65% en 2000. Pour l'ensemble du pays, en 2000, cette proportion est supérieure à 66%.

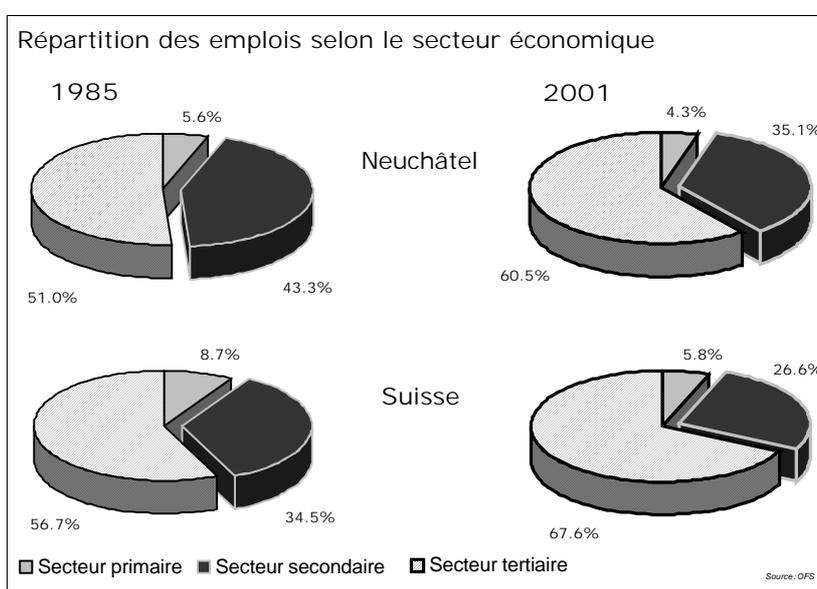


A l'intérieur du canton, à l'échelle communale, la situation est très contrastée. Dans certaines communes, la population en âge de travailler représente moins de 60% de la population résidente (Fresens, Les Ponts-de-Martel, Fleurier et Brot-Dessous par exemple) alors que dans des communes comme Les Hauts-Geneveys, Marin-Epagnier et Hauterive, par exemple, cette proportion atteint presque 70%.

### 3.2.2. Tertiariation de l'économie

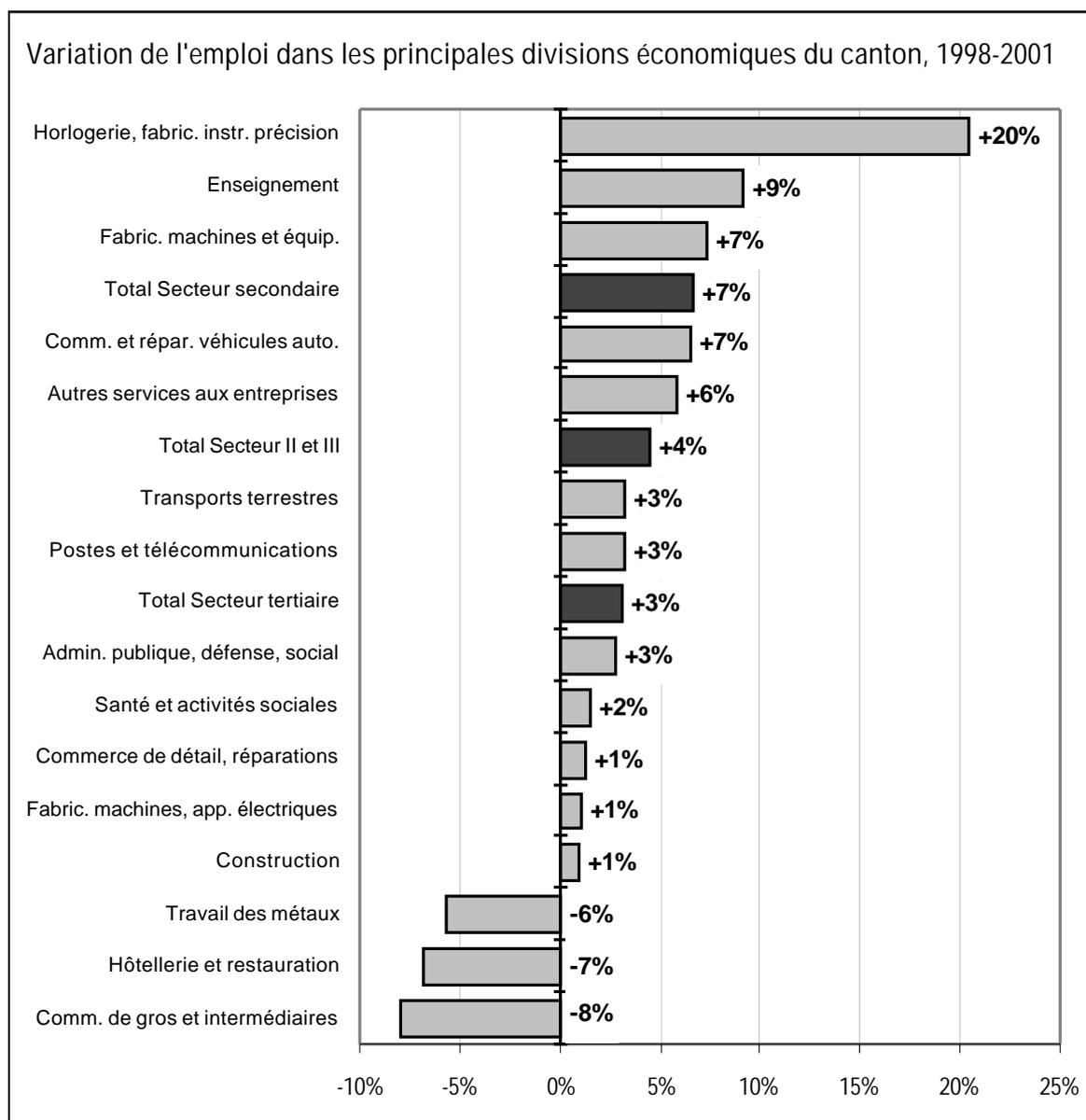
On assiste depuis quelques années à un phénomène de tertiarisation de l'économie par ailleurs souhaitée, qui touche non seulement l'ensemble du pays, mais également notre canton, traditionnellement plus industriel. Le nombre d'emplois du secteur secondaire s'est singulièrement réduit en dix ans, passant de 35.200 en 1991 à 30.100 en 2001, puis à moins de 28.000 à fin 2002. Ce secteur ne représente désormais plus que 35% des emplois du canton, et seulement un cinquième des établissements. Sur l'ensemble du pays, cette proportion est légèrement supérieure à un quart.

Globalement, plus de 3400 emplois ont été créés dans le canton entre 1998 et 2001. A l'embellie conjoncturelle observée entre 2000 et 2001 s'oppose la récession de 2002: en une année, entre décembre 2001 et 2002, quelques 1700 emplois ont été perdus, pour la plupart dans le secteur secondaire (1500).



Au niveau des branches économiques, la situation est nuancée et varie d'un domaine à l'autre. Du côté des gagnants, on trouve par exemple l'horlogerie, où l'on observe une augmentation de près de 1500 emplois entre 1998 et 2001, ou encore le domaine de la fabrication de composants électroniques, avec un gain de près de 500 emplois en trois ans.

A l'opposé, la branche des assurances a perdu 280 emplois sur la même période; cette situation morose se retrouve dans le domaine de la fabrication de machines de bureau et d'équipement informatique (- 270 emplois), de l'hôtellerie et de la restauration (- 250 emplois) ou encore de l'édition et de l'impression (- 240 emplois), pour ne citer que les domaines les plus touchés.



En 2001, le district de Neuchâtel recensait 14.620 emplois; à La Chaux-de-Fonds, on en comptait 9302, 4408 à Boudry, 3281 au Locle, 1856 au Val-de-Travers et 1772 au Val-de-Ruz.

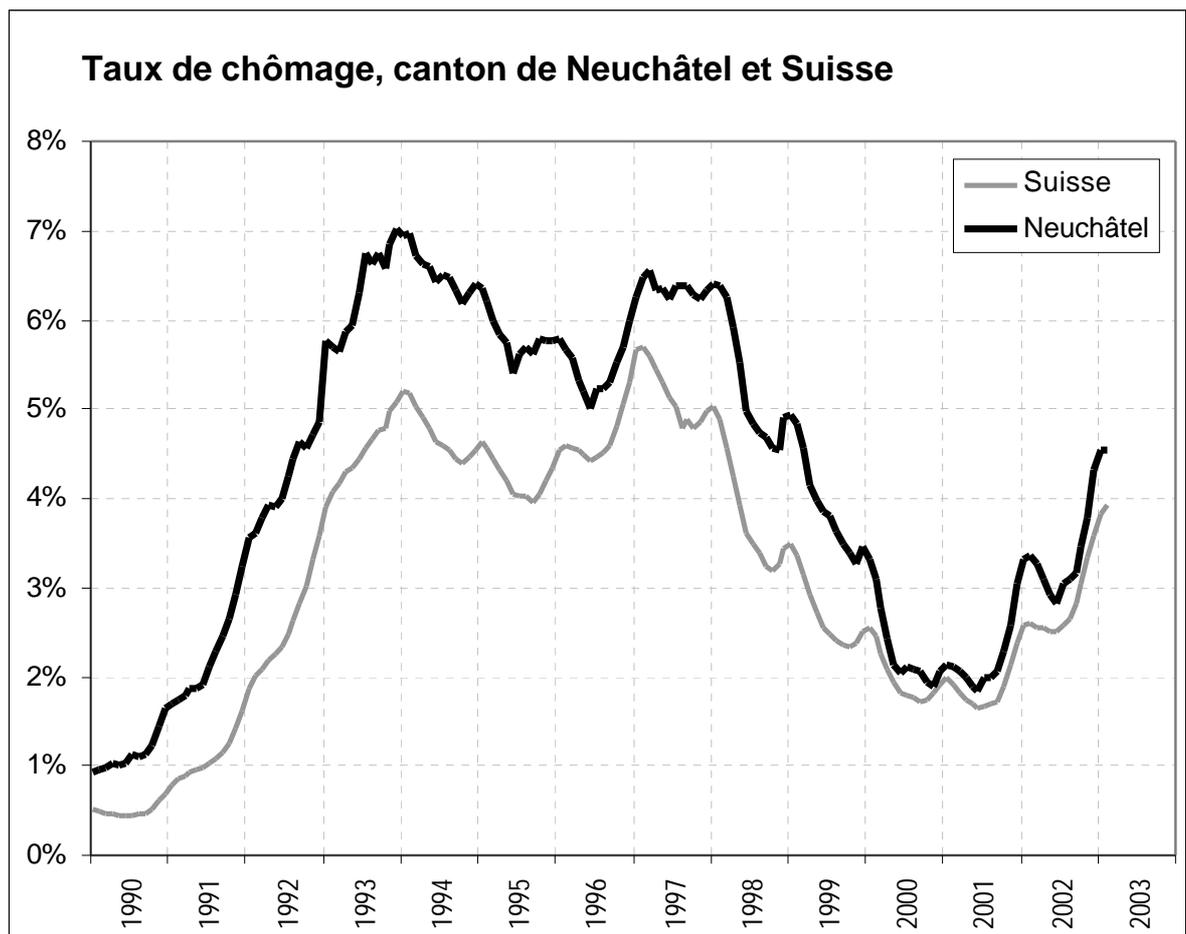
## Canton de Neuchâtel, 1995-2001

	Entreprises	Etablissements	Emplois
<b>En 2001</b>			
Total	6'955	8'684	81'163
Secondaire	1'957	2'082	31'002
Tertiaire	4'998	6'602	50'161
<b>En 1998</b>			
Total	7'156	8'967	77'718
Secondaire	1'948	2'102	29'080
Tertiaire	5'208	6'865	48'638
<b>En 1995</b>			
Total	7'177	9'154	79'621
Secondaire	2'091	2'307	29'863
Tertiaire	5'086	6'847	49'758

### 3.2.3. Chômage en hausse

Après avoir oscillé autour de la barre des 2%, le taux de chômage neuchâtelois est reparti à la hausse, culminant à 4,5% en janvier et février 2003. Les niveaux de février 1994 (7%) et de février 1997 (6,5%) n'ont pas été atteints, mais cet indicateur traduit clairement la tension qui règne sur le marché du travail depuis la fin de l'année 2001. La situation est identique au niveau national, où la barre des 100.000 chômeurs a été franchie en septembre 2002.

Parmi les cantons suisses, c'est Genève qui détient le taux le plus élevé (5,4% en moyenne en 2002), suivi du Jura (3,8%), du Tessin (3,7%) et Vaud (3,5%). Zurich et Neuchâtel affichent 3,3%.

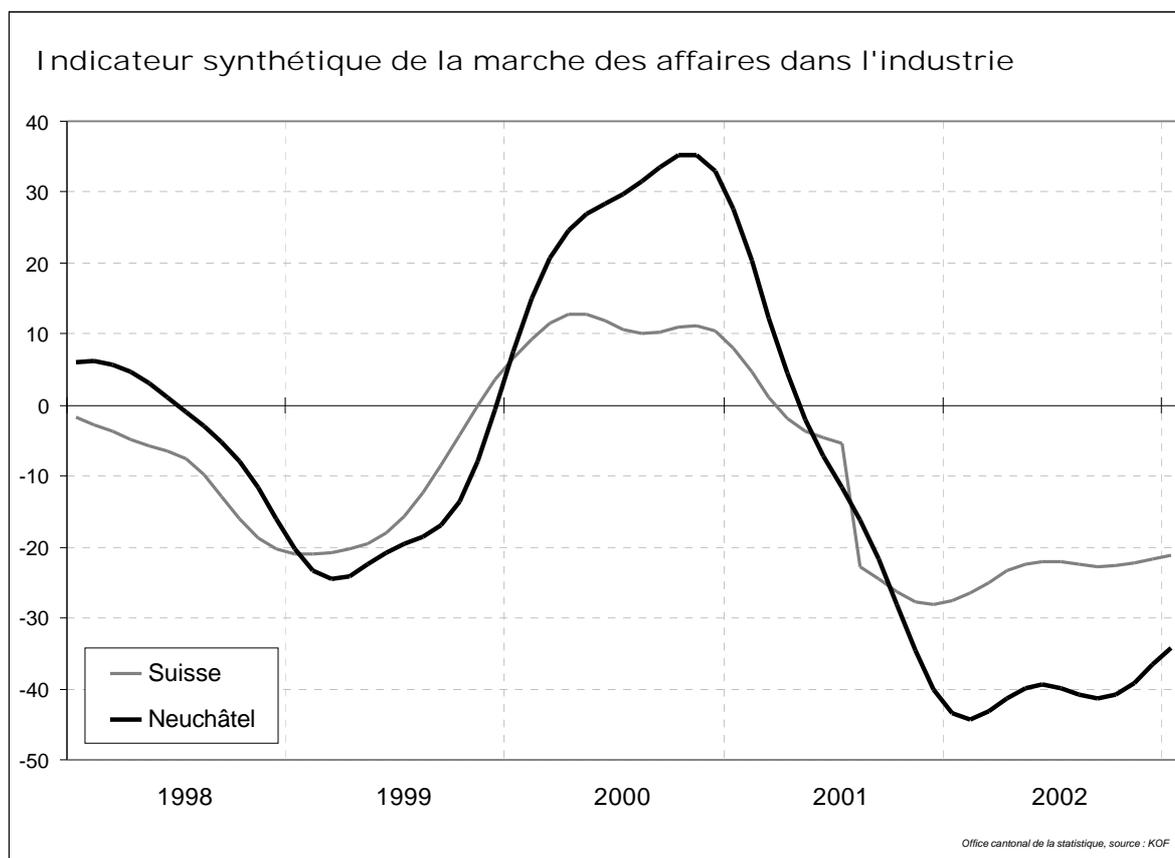


Dans le canton, en 2002, on dénombre chaque mois en moyenne 3863 demandeurs d'emploi inscrits auprès d'un office régional de placement (ORP). Parmi eux, 2807 ont le statut de chômeurs, car ils travaillent moins de 6 heures par semaine et sont disponibles de suite pour un placement. Les 1056 autres demandeurs d'emploi, non chômeurs, sont des personnes qui suivent par exemple un programme d'emploi temporaire, qui ont un travail (à temps partiel ou un gain intermédiaire) ou qui suivent des cours de perfectionnement ou de reconversion.

En comparant les années 1998 et 2002, du point de vue du chômage, on observe que les femmes sont désormais moins nombreuses, en proportion, que les hommes. En 2002, quatre chômeurs sur dix sont de sexe féminin, contre près de cinq sur dix en 1998. La structure par âge des chômeurs ne s'est par contre pas modifiée en cinq ans: les personnes âgées de moins de 30 ans représentent environ un tiers du total; un chômeur sur cinq est âgé de plus de 50 ans. Enfin, 48% des chômeurs sont de nationalité étrangère en 2002 (43% en 1998).

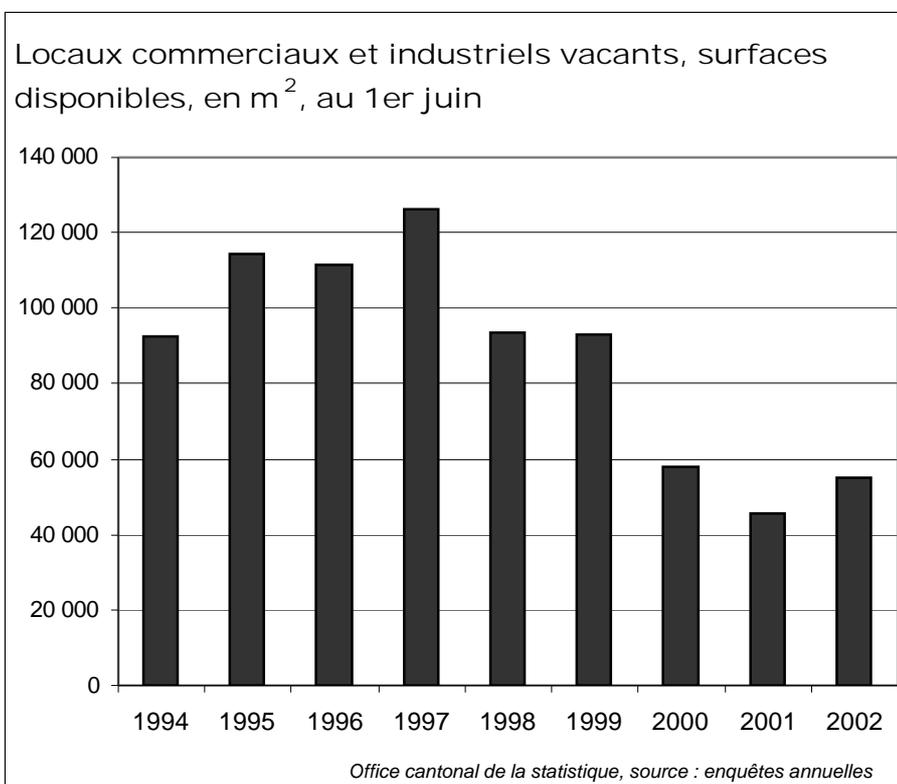
### 3.2.4. 2002: année difficile pour l'industrie

Selon une enquête réalisée régulièrement auprès des industriels, il ressort que la marche des affaires a chuté depuis 2001, aussi bien en Suisse que dans le canton de Neuchâtel. Les cycles conjoncturels sont même amplifiés dans le canton. Ainsi, en période favorable, la situation est ressentie de façon plus satisfaisante dans le canton (au cours de l'année 2000 par exemple) qu'en moyenne suisse; l'inverse s'est produit en 2002.



Pour le premier semestre 2003, les industriels du canton sont assez pessimistes dans la mesure où ils ne prévoient pas d'augmentation des entrées de commandes, ni des exportations. Ils sont même encore plus négatifs concernant les perspectives d'emploi, tablant sur une diminution de leurs effectifs.

L'évolution des surfaces industrielles et commerciales vacantes constitue un bon indicateur de la situation économique. Entre 1998 et 2001, les surfaces disponibles se sont réduites de plus de 48.000 m<sup>2</sup>, passant de 93.500 à 45.500 m<sup>2</sup>. Au 1<sup>er</sup> juin 2002, 55.200 m<sup>2</sup> étaient vacants; l'augmentation de cette surface vacante entre 2001 et 2002 est quelque peu artificielle car elle est principalement due à une seule entreprise, qui a libéré 15.000 m<sup>2</sup>, dans le district de Boudry. Celui-ci comptait 18.900 m<sup>2</sup> vacants; le district de La Chaux-de-Fonds disposait de 17.900 m<sup>2</sup> disponibles et au 1<sup>er</sup> juin 2002 et Neuchâtel de 10.300 m<sup>2</sup>.

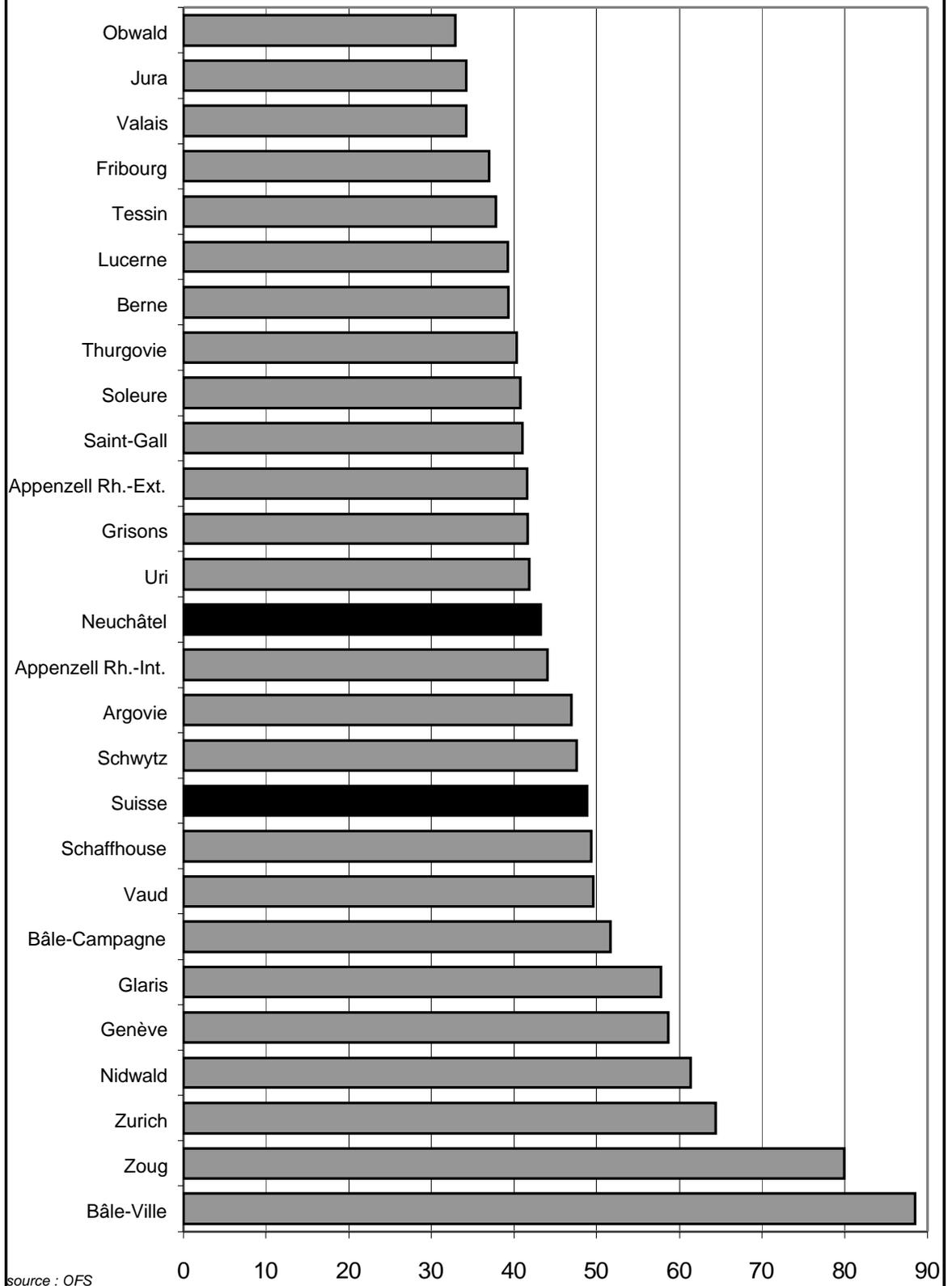


### 3.2.5. Forte croissance du revenu cantonal

Les chiffres 2000 (dernière année disponible) des comptes nationaux placent notre canton en 13<sup>e</sup> position parmi l'ensemble des cantons suisses, avec un revenu net de 43.250 francs par habitant. La moyenne nationale se situe à 48.840 francs.

Au cours de cette période, le revenu neuchâtelois par habitant a progressé de plus de 35%. Pour l'ensemble des cantons, cette augmentation n'atteint que 28%. Il n'y a que quatre cantons qui ont réalisé une meilleure performance en dix ans: Bâle-Ville, Appenzell Rh.-Int., Nidwald et Zoug. En 1990, le canton de Neuchâtel occupait le 20<sup>e</sup> rang, avec un revenu net de 31.970 francs par habitant.

## Revenu cantonal par habitant , 2000, en milliers de francs



### **3.3. Bilan, résultats et coûts de la promotion économique**

#### **3.3.1. Introduction**

En matière de promotion économique, l'Etat déploie ses activités dans de nombreux domaines et au travers de plusieurs instruments faisant appel à des bases légales cantonales et fédérales. Les résultats de ces actions sont répartis en fonction des principaux domaines d'intervention qui sont rappelés ci-après:

- aides financières et fiscales en faveur d'activités industrielles et d'activités de services proches de la production;
- actions menées à l'étranger pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le canton;
- soutien à l'artisanat et au commerce;
- aide à l'hôtellerie;
- soutien à des activités touristiques;
- soutien à des institutions utiles à la promotion économique;
- aide en matière d'investissements dans les régions de montagne;
- aide à l'évolution structurelle (Regio Plus);
- encouragement à l'innovation et la coopération dans le domaine du tourisme (InnoTour);
- soutiens aux actions de coopération transfrontalière (Interreg);
- politique foncière et immobilière.

#### **3.3.2. Les différents instruments de promotion économique**

##### **3.3.2.1. Aides financières et fiscales en faveur d'activités industrielles et d'activités de services proches de la production**

Dans le cadre de la législation fédérale (loi du 23 mars 2001 modifiant l'arrêté fédéral du 6 octobre 1995 en faveur des zones économiques en redéploiement) et de la législation cantonale (loi sur la promotion de l'économie cantonale du 10 octobre 1978), les entreprises industrielles et les entreprises de services proches de la production ayant un projet d'investissement et une stratégie de développement innovante orientée sur les marchés extérieurs, peuvent bénéficier d'aides financières ayant la forme de cautionnements, de prises en charge d'intérêts et d'exonérations fiscales.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2001, l'arrêté fédéral modifié permet la dissociation entre les aides financières et fiscales, ce qui signifie qu'une exonération fiscale peut être obtenue indépendamment d'un cautionnement ou d'une prise en charge d'intérêts. La nouvelle version de l'arrêté permet également de soutenir des projets inter-entreprises.

Quant à la loi cantonale, elle offre la possibilité d'autres aides financières en plus du cautionnement et de la prise en charge d'intérêts.

Pour autant que les critères fixés soient respectés (innovation, diversification, orientation vers les marchés extérieurs, absence de concurrence sur le plan local), ces aides s'appliquent aux nouvelles entreprises neuchâtelaises et étrangères, ainsi qu'aux entreprises existantes qui ont un projet de développement.

A la lecture du tableau ci-après, on constate que, de 1998 à 2002, 109 projets ont été soutenus, parmi lesquels 62 projets d'entreprises neuchâtelaises, 6 provenant d'autres cantons et 41 projets d'entreprises étrangères.

En ce qui concerne les emplois, il convient de relever que les données statistiques figurant dans le tableau n'intègrent pas les emplois créés dans les entreprises du secteur tertiaire (finances, trading, marketing, etc.) qui ont décidé d'établir leur domicile dans le canton. Par exemple, pour l'année 2002, il convient d'ajouter aux 836 emplois qui figurent dans le tableau ci-après plus de 300 emplois qui devraient être créés dans les 27 sociétés nouvellement implantées dans le cadre des activités de la promotion économique exogène. En outre, en ce qui concerne le nombre de projets, il convient de préciser que le chiffre 2002 (32 projets) n'est pas totalement comparable aux chiffres des années précédentes (intégration des exonérations fiscales cantonales en 2002).

Ces cinq dernières années, le montant des investissements réalisés grâce aux interventions des pouvoirs publics s'élève à environ un milliard de francs et le coût des aides se monte à 39,4 millions de francs.

Il est intéressant de rappeler que, depuis 1979, soit pour une période de 24 ans, le montant cumulé de ces investissements est de plus de 2,5 milliards de francs. Pour le canton, le coût cumulé de ces encouragements, financés par le fonds de promotion de l'économie, s'élève à 102 millions de francs.

### Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise Bilan des aides de 1998 à 2002

	1998	1999	2000	2001	2002	Cumul 98-02
<b>Nombre de projets:</b>	21	21	18	17	32	109
avec cautionnement	9	13	9	10	5	46
avec mesures de soutien	17	23	18	14	10	82
avec contrib. à la création d'emplois	9	7	6	2	1	25
<b>Investissements financés (mios):</b>	91.37	243.98	171.98	113.82	374.1	995.25
<b>Montants cautionnés (mios):</b>	8.73	20.79	9.47	11.56	5.27	55.82
<b>Coûts des aides accordées (mios): *</b>	5.82	7.47	8.42	10.07	7.6	39.38
<b>Nouveaux emplois:**</b>	759	1667	769	500	836	
<b>Projets soutenus par</b>						
la Confédération et le canton	11	16	11	13	7	58
le canton seul	10	5	7	4	25	51
<b>Projets par districts:</b>						
Neuchâtel	7	8	2	10	11	38
Boudry	1	3	5	0	4	13
Val-de-Travers	3	1	3	0	1	8
Val-de-Ruz	1	1	1	0	0	3
Le Locle	0	3	2	3	3	11
La Chaux-de-Fonds	9	5	4	4	13	35
<b>Origine des projets:</b>						
entreprises neuchâteloises	9	7	14	7	25	62
entreprises d'autres cantons	2	0	1	0	3	6
entreprises étrangères	10	14	3	10	4	41

\* Aides directes aux entreprises (pertes sur cautionnements, mesures de soutien, création d'emplois).

\*\* Les chiffres annuels représentent le potentiel d'emplois des projets soutenus. Ces chiffres n'ayant de signification qu'à moyen terme (environ 5 ans), le cumul de 1998-2002 n'est pas indiqué

Le tableau ci-après fournit des indications sur la répartition des coûts en fonction des types d'aides octroyées. On constate que, pendant la période considérée, les pertes sur cautionnements représentent en moyenne 462.000 francs par an, soit sensiblement moins que la moyenne des pertes sur 24 ans, qui représentent un peu moins de 1 million de francs par an. Cette situation est due à l'application, par les banques, de critères plus sélectifs en matière de choix des projets qui s'est traduit notamment par un plus faible recours au cautionnement. Cette constatation ressort également de l'évolution du montant global des cautions en vigueur au 31 décembre de chaque année.

**Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise**  
**Mesures de soutien de 1998 à 2002**

	1998	1999	2000	2001	2002	1998-2002
Pertes sur cautionnement	584'625	150'000	0	1'575'000	0	2'309'625
Mesures de soutien	3'101'472	5'814'329	6'606'909	6'027'953	5'124'947	26'675'609
Subsides à l'emploi	2'138'000	1'510'750	1'820'950	2'468'167	2'458'673	10'396'540
<b>Total</b>	<b>5'824'097</b>	<b>7'475'079</b>	<b>8'427'859</b>	<b>10'071'120</b>	<b>7'583'620</b>	<b>39'381'774</b>

**Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise**  
**Evolution des cautions de 1998 à 2002**

Années	1998	1999	2000	2001	2002
Montants	26'156'358	30'558'408	29'437'662	22'478'291	20'057'092

Le tableau qui suit fait état de la répartition des projets en fonction des principales branches d'activité pour ces cinq dernières années. La vocation microtechnique du canton ressort clairement de cette statistique. Si la majorité des projets concerne la branche "électronique, informatique, optique", on constate que les produits de luxe et les produits technico-médicaux représentent une part importante, ce qui confirme la symbiose qui existe entre les activités traditionnelles et les nouvelles technologies qui ont su exploiter le savoir-faire ancestral des premières.

**Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise**  
**Répartition par branches d'activités de 1998 à 2002**

Branches d'activités	Nombre d'établissements					Total
	1998	1999	2000	2001	2002	
Alimentation, boissons, tabac	0	0	1	0	0	1
Textile , habillement	0	0	0	0	1	1
Papier, arts graphiques	0	0	0	0	1	1
Produits chimiques, pharmaceutiques, cosmétique	2	0	0	0	0	2
Matières plastiques, produits minéraux	1	1	0	0	0	2
Métallurgie	3	2	1	0	2	8
Machines, véhicules	1	1	0	1	0	3
Electronique, informatique, optique	4	8	8	8	7	35
Produits technico-médicaux	2	3	2	2	6	15
Horlogerie, bijouterie	2	2	2	3	8	17
Hôtellerie, restauration	2	1	2	0	1	6
Autres	4	3	2	3	6	18
<b>Totaux</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>32</b>	<b>109</b>

Le tableau suivant fait état de la répartition régionale des projets soutenus. Il ressort notamment de ces informations que, dans certaines régions, la réalisation de projets engendre un coût plus élevé pour des investissements plus faibles. C'est en particulier le cas des districts du Locle et du Val-de-Travers. Cette situation est plus marquée si on prend en considération une période plus longue. On peut parler dans ce cas d'un retour inégal sur investissement. Cette situation peut dès lors donner l'impression, à tort, d'efforts plus faibles dans certaines régions du canton.

**Fonds de promotion de l'économie neuchâteloise**  
**Répartition par districts de 1998 à 2002**

Districts	Projets		Coût des aides		Investissements	
	Nombre	%	Francs	%	Francs	%
Neuchâtel	38	35.2	9'244'064	23.5	520'740'870	52.4
Boudry	13	12.0	2'141'321	5.4	117'961'000	11.9
Val-de-Travers	8	7.4	947'603	2.4	22'710'000	2.3
Val-de-Ruz	3	2.8	310'958	0.8	51'994'000	5.2
Le Locle	11	10.2	17'588'383	44.7	66'740'000	6.7
La Chaux-de-Fonds	35	32.4	9'089'444	23.1	214'306'740	21.6
<b>Totaux*</b>	<b>108</b>	<b>100.0</b>	<b>39'321'774</b>	<b>100.0</b>	<b>994'452'610</b>	<b>100.0</b>

\* Un projet soutenu dans le cadre de l'Espace Mittelland ne figure pas dans la répartition par district

### **3.3.2.2. Actions menées à l'étranger pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le canton**

En vertu de l'accord du 31 janvier 2002 passé entre les cantons de Vaud et de Neuchâtel et de la convention du 28 août 2002 entre Développement économique du canton de Neuchâtel (DEN) Sàrl et Développement économique du canton de Vaud (DEV), les deux cantons collaborent dans le cadre du DEWS (Development Economic Western Switzerland) pour les actions de promotion économique exogène. Dès le 1<sup>er</sup> avril 2003, la collaboration a été étendue au canton du Valais. Avec le canton de Vaud, cette collaboration est effective depuis le 1<sup>er</sup> février 2002.

Auparavant, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 janvier 2002, ces actions ont été menées par le bureau du conseiller à la promotion industrielle et commerciale.

Depuis un an, les cantons de Vaud et Neuchâtel ont bénéficié des efforts entrepris à l'étranger. La répartition des projets entre les deux cantons se fait de manière naturelle, sans concurrence excessive, ni surenchère ou problème majeur. Pour le canton de Vaud, 43 nouveaux projets ont été réalisés en 2002 et 27 pour le canton de Neuchâtel. Ce bilan est conforme à l'importance et à l'attente des deux cantons. Les résultats montrent une grande diversité aussi bien quant à l'origine de l'entreprise qu'en ce qui concerne son type d'activité et son lieu d'implantation.

Les résultats des activités de promotion exogène pour notre canton figurent dans les tableaux ci-après. En ce qui concerne les activités industrielles et les activités de service proches de la production, il est possible qu'il y ait recoupement avec le tableau ci-devant concernant les aides financières et fiscales accordées aux entreprises. En d'autres termes, certaines entreprises étrangères, qui bénéficient d'aides financières et fiscales, figurent également dans le tableau intitulé "statistiques générales". En 2002, il y a recoupement pour une société seulement. Les implantations réalisées au cours de l'année 2002 représentent un potentiel de plus de 300 nouveaux postes de travail.

Les résultats 2002 apparaissent comme décevants par rapport aux années précédentes. Cela provient du fait que les réserves de projets se sont considérablement amenuisées en 2001. La prospection est cependant bien répartie en 2002. Les réserves comptent aujourd'hui plus de 150 projets, contre une trentaine il y a une année. Il faut préciser que la maturation d'un projet dure de 6 mois à 15 ans.

## Répartition par secteurs d'activités de 1998 à 2002

	1998	1999	2000	2001	2002
Microtechniques	4	5	10	3	5
Technico-médical		4	3	2	
Biomédical et pharmacologie	3	2	2	1	
TIC	10	15	11	10	3
Agro-alimentaire	4	1	4		
Activités de services axées sur les marchés internationaux	17	17	18	8	9
Industrie des machines	7	1	2	3	
Chimie-cosmétique	2	2	2	1	2
Horlogerie	5	6	4	1	2
Autres	12	5	6	7	6
Total	64	58	62	36	27

## Répartition par district de 1998 à 2002

	1998	1999	2000	2001	2002
Neuchâtel	35	37	49	25	15
Boudry	12	10	6	5	6
Val-de-Travers	4	2	1		1
Val-de-Ruz			2		1
Le Locle	3	5	3	4	1
La Chaux-de-Fonds	10	4	1	2	3
Total	64	58	62	36	27

Les perspectives en matière de la promotion exogène sont prometteuses pour les années à venir. L'attractivité de la Suisse et les retombées des nombreuses actions menées par le DEWS devraient, pour les trois à cinq prochaines années, permettre l'implantation d'un nombre croissant d'entreprises. Dans ce domaine, la compétitivité de notre pays reste bonne.

L'impact du DEWS a été plus important que prévu. La masse critique obtenue grâce à sa création permet une présence et des actions qu'aucune autre région comparable n'a atteint à ce jour. La visibilité et la notoriété acquises nous offrent la possibilité de nous présenter de manière quasi exclusive dans les principales régions du globe. La Suisse occidentale est devenue incontournable pour les projets les plus intéressants pour la Suisse.

En plus des emplois qu'elles contribuent à créer, les entreprises étrangères qui s'implantent dans le canton génèrent des effets indirects. Elles recourent aux prestataires de services tels que les banques, fiduciaires, avocats, etc., fournissent des clients aux hôtels et restaurants, construisent ou louent des surfaces et alimentent la sous-traitance dans leur secteur d'activité. Elles contribuent par ailleurs à ouvrir le pays au monde et apportent de nouvelles technologies, de nouveaux savoir-faire. Elles favorisent le développement de l'esprit d'entreprise et contribuent à la diversification du tissu économique.

### 3.3.2.3. Soutien à l'artisanat et au commerce (Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants)

En Suisse, les offices de cautionnement des arts et métiers ont été institués sous l'impulsion de l'USAM (Union suisse des arts et métiers). L'office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants (ONCM) a vu le jour en 1939.

Les différents offices, ou coopératives régionales, sont membres de l'Union suisse des coopératives de cautionnement (USCA) qui assure la liaison avec la Confédération. Par l'intermédiaire de l'USAM, les coopératives bénéficient de subventions. La Confédération, selon un arrêté fédéral de 1949, contribue aux frais d'administration des coopératives régionales et prend en charge le 50% des pertes sur cautionnements, voire le 60% s'il y a risque élevé.

Le canton de Neuchâtel soutient l'ONCM par une contribution aux charges administratives. Pour les entreprises, dont le marché est situé en dehors de la région, il peut prendre en charge le 50% des pertes subies par l'office.

Au 31 décembre 2002, le capital de l'ONCM s'élève à 875.050 francs, dont une large majorité est en mains de l'Etat, des communes du canton et de la Banque cantonale neuchâteloise. Le solde se répartit entre les banques régionales, les sociétés d'arts et métiers, la Chambre neuchâteloise du Commerce et de l'Industrie et les entreprises bénéficiant du cautionnement.

L'Office régional a la compétence d'émettre des cautionnements jusqu'à concurrence de 150.000 francs. Les montants supérieurs, jusqu'à 500.000 francs, sont pris en charge par la Centrale suisse de cautionnement. Les entreprises situées dans les régions de montagne reconnues au titre de la LIM, soit dans les deux districts du haut du canton et dans les deux vallées, peuvent en outre bénéficier d'une remise d'intérêts de 40%.

Pour l'ONCM, les engagements en cours à fin 2002 s'élevaient à 982.000 francs, représentant 21 dossiers.

Depuis le début de l'année 2003, l'ONCM a été restructuré. Un nouveau directeur, issu des milieux financiers et économiques, a été nommé et les travaux administratifs ont été confiés à la Coopérative vaudoise de cautionnement. Cette synergie a une incidence favorable sur le coût de l'administration et permet de s'appuyer sur une structure parfaitement organisée. Toutes les décisions restent bien entendu de la compétence des organes locaux.

Durant le premier trimestre 2003, trois entreprises ont bénéficié de l'octroi de cautionnements et les perspectives semblent réjouissantes. L'ONCM souhaite en outre dépasser le cadre des artisans et commerçants et se mettre au service des PME en général.

Jusqu'à ce jour, le partage des risques de crédits avec les banques était la règle, notamment en raison de la situation financière fragile de la coopérative avant sa recapitalisation, à laquelle l'Etat a participé pour 250.000 francs. A l'avenir, l'ONCM prendra éventuellement l'entier du risque à sa charge pour les montants de faible importance, simplifiant du même coup l'administration des prêts.

Les chiffres suivants reflètent les activités de l'ONCM durant la période 1999 à 2002:

Demandes traitées et affaires conclues:

Année	Dossiers examinés		Cautions accordées	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
1999	23	2'024'500	1	25'000
2000	36	4'776'500	6	457'500
2001	30	1'767'500	5	525'000
2002	8	317'500	2	45'000

11 affaires ont été refusées durant cette période et 86 retirées ou refusées pour des raisons formelles.

Les participations aux frais de gestion ont été les suivants:

Année	Participation de l'Etat	Participation de l'USCA
1999	40'800	2'014
2000	45'000	3'897
2001	41'890	4'619
2002	43'576	5'042

Les pertes sur cette période se répartissent de manière suivante:

Année	Nombre	Montant	A charge		
			ONCM	CH	Etat NE
1999	2	110'993	27'748	55'497	27'748
2000	1	55'275	27'637	27'637	-
2001	1	11'514	2'878	5'757	2'878
2002	1	61'514	30'757	30'757	-

Sur ces pertes, un total de 17.549 francs a été récupéré sur des garanties ou arrière-cautions. Ce montant a été réparti entre les diverses instances en fonction de la couverture des pertes.

Enfin, le total des engagements et le capital au 31 décembre de chaque année étaient les suivants:

Année	Engagements	Capital
1999	904'350	874'525
2000	1'078'025	874'750
2001	1'313'975	874'950
2002	982'125	875'100

#### 3.3.2.4. Aide à l'hôtellerie

Le parc hôtelier neuchâtelois doit être à même de répondre aux besoins des clients touristiques et à ceux des entreprises. C'est la raison pour laquelle il est particulièrement important que les hôtels du canton soient accueillants et attractifs et répondent aux exigences des utilisateurs.

Afin de favoriser la construction, l'agrandissement et la rénovation d'hôtels, l'Etat accorde à ce secteur d'activité, dans le cadre de la loi sur la promotion de l'économie cantonale, des aides financières ayant le forme de cautionnements et de prises en charge d'intérêts.

Les aides à l'hôtellerie sont accordées, dans la plupart des cas en collaboration avec la Société suisse de crédit hôtelier à Zurich (SCH), qui est une société coopérative de droit public au capital social mixte, indépendante et neutre. La SCH fournit des prestations sous forme de prêts ou de cautionnements. Elle a également la possibilité d'assortir les prêts et cautionnements d'une réduction d'intérêts durant la phase de lancement suite à la réalisation d'investissements. Elle se tient en outre à disposition de l'hôtellerie, des banques, des sociétés fiduciaires et des assurances pour des conseils et services en tout genre en tant que conseillère d'entreprise. Enfin, elle assure tout l'éventail des prestations d'une société fiduciaire (organe de contrôle et de révision) spécialisée dans l'hôtellerie.

La SCH octroie les crédits en se fondant sur l'estimation de la valeur de rendement future (après réalisation des investissements) et en fonction de la tenue des charges financières.

Dans les projets hôteliers, le canton intervient sur la base d'une expertise effectuée par la SCH. En règle générale, le canton soutient le projet dans la même mesure que la Société Suisse de crédit hôtelier. Au cas où le projet ne peut pas être soutenu par cet organisme pour des raisons autres que la non faisabilité du projet, le canton peut se substituer à la SCH.

Depuis 1985, 21 projets ont été soutenus. De 1998 à 2002, 6 projets ont bénéficié d'une aide. Parmi ceux-ci, un a bénéficié d'un cautionnement et six d'une prise en charge d'intérêts.

### 3.3.2.5. Soutien à des activités touristiques

Le développement du tourisme dans le canton comprend, d'une part, les activités promotionnelles déployées par Tourisme Neuchâtelois et, d'autre part, le soutien à des infrastructures, activités et manifestations ayant un caractère touristique ou susceptible de favoriser le tourisme dans le canton. Ces dernières sont de la compétence du service de promotion économique qui collabore avec Tourisme Neuchâtelois. Les infrastructures touristiques importantes peuvent bénéficier de la loi sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne et/ou de la loi sur la promotion de l'économie cantonale (rubrique comptable "mesures de soutien" du fonds de promotion de l'économie). Les activités touristiques, manifestations, mesures promotionnelles en faveur d'activités touristiques et les petites infrastructures sont soutenues dans le cadre de la rubrique comptable "subventions tourisme" du fonds de promotion de l'économie.

Au cours de ces deux dernières années, d'importants projets ont été suivis et soutenus, tels que Mycorama et Evologia sur le site de Cernier ou encore les Mines d'asphalte dans le Val-de-Travers.

De 1998 à 2002, 61 projets ont été soutenus par la rubrique "subvention tourisme" du fonds de promotion de l'économie. Il s'agit notamment de manifestations diverses, d'aides pour élaborer du matériel promotionnel, d'infrastructures favorisant l'accueil touristique, le balisage de circuits VTT, de pistes de ski de fonds, etc.

Le tableau ci-après dénombre les projets et les montants alloués à ce titre depuis 1998.

Année	Nombre de projets	Montants
1998	16	274'966
1999	15	485'812
2000	6	51'000
2001	10	239'000
2002	14	243'724
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>1'294'502</b>

*(Les différences entre les montants ci-devant et ceux apparaissant dans les comptes financiers sous la rubrique "subventions tourisme" s'expliquent par la subvention extraordinaire qui est accordée à Tourisme Neuchâtelois. Cette dernière correspond à la différence entre le montant du produit des patentes prévu dans le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil 95.003, du 12 décembre 1999, et celui effectivement encaissé par Tourisme Neuchâtelois durant l'exercice courant).*

Conscient que certaines de ces activités n'ont qu'un faible potentiel touristique, le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail composé de représentants de Tourisme Neuchâtelois, du service de la jeunesse, du service des sports et du service de promotion économique, chargé de présenter des propositions pour financer de telles activités sans avoir recours ou du moins dans une moindre mesure, aux moyens financiers destinés à promouvoir le tourisme.

### 3.3.2.6. Soutien à des institutions utiles à la promotion économique

#### a) Principe

En vertu de la loi sur la promotion de l'économie cantonale, l'Etat a soutenu diverses institutions qui gravitaient autour de l'ancienne plate-forme N.Tec. Compte tenu des nouvelles orientations données aux activités de promotion économique, les contrats qui liaient l'Etat à ces organismes ont été résiliés à la fin de l'année 2001 pour la fin de 2002. L'Etat poursuit néanmoins sa collaboration avec l'office de cautionnement (ONCM) et le réseau CCSO (Centre CIM de Suisse occidentale), qui fait l'objet d'une convention intercantonale. Par ailleurs, un appui modeste est accordé à Genilem Arc jurassien pour les activités qu'elle déploie en matière de coaching des jeunes entreprises.

Le fait que les conventions avec ces institutions aient été résiliées ne signifie pas rupture des relations avec les prestataires concernés. Le Conseil d'Etat souhaitait mettre un terme aux subventions à caractère forfaitaire et récurrent accordées depuis de longues années à ces organisations et favoriser les aides directes aux entreprises. A l'avenir, des mandats ponctuels pourront être confiés à ces prestataires, pour autant que leur utilité pour les entreprises soit démontrée et qu'ils correspondent à la stratégie fixée en matière d'aide aux PME.

Le souhait du Conseil d'Etat est que les aides étatiques soient concentrées dans la fondation de financement de l'innovation technologique récemment créée via le Parc scientifique et technologique.

### **b) Centre CIM de Suisse Occidentale (CCSO)**

Le Centre CIM de Suisse occidentale (CCSO) est issu d'un programme d'impulsion initié par la Confédération au début des années 1990. Il s'agit d'un réseau de compétences, qui regroupe, dans le cadre de l'Association pour la promotion des techniques CIM, les cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura. La direction du réseau se trouve à Fribourg. Il est organisé en différents centres de compétence et d'antennes cantonales chargées de promouvoir, dans chaque canton, les prestations du réseau.

Le CCSO fournit des compétences dans les domaines suivants:

- la prospection et la sensibilisation auprès des clients cibles, l'analyse de leurs besoins;
- l'optimisation des processus visant à l'augmentation de la productivité dans l'industrie;
- le soutien aux projets innovants, au démarrage des start-up en particulier;
- le soutien des projets de développement dans les entreprises existantes.

Le financement du réseau par les cantons a fait l'objet de trois conventions successives couvrant respectivement les périodes de 1991 à 1996, 1997 à 2001 et 2002 à 2006. Des conditions ont été mises par les cantons pour le financement de la troisième période. Un groupe de travail a été constitué afin d'examiner la possibilité de rattacher, à terme, le réseau CCSO à celui des HES.

Depuis la création de N.Tec jusqu'à la fin de l'année 2002, l'antenne neuchâteloise du CCSO a été rattachée à Ret S.A., qui bénéficiait d'une importante subvention de l'Etat pour exercer cette activité. Ce contrat a été résilié pour le 31 décembre 2002. Le service de promotion économique a repris les activités de l'antenne qu'il anime en collaboration avec la direction du CCSO et d'un expert du réseau. Celui-ci est basé dans les locaux de Centredoc. Cette société constitue elle-même un centre de compétence du CCSO dans le domaine de l'information.

Dans le cadre des activités de l'antenne, et afin de permettre aux entreprises neuchâteloises de bénéficier des compétences du réseau CCSO, l'Etat prend en charge, jusqu'à un montant plafond, les mandats relatifs à l'évaluation des projets susceptibles de bénéficier par la suite des prestations du réseau.

Durant la période allant de 1998 à 2002, l'antenne neuchâteloise du CCSO a réalisé 62 contacts dans le canton de Neuchâtel avec des entreprises, des entrepreneurs ou des inventeurs, pour leur faire une proposition de soutien. Parmi ceux-ci, 30 se sont concrétisés sous la forme de projets d'appui pour un montant total d'environ 2.000.000 de francs. Ce montant a été financé par le fonds CCSO, la CTI ou l'OFES. Pour la période considérée (5 ans), cela correspond à plus de 2000 jours de prestations en matière de conseil et de soutien offertes aux PME neuchâteloises.

Il convient de relever que, parmi les sept centres CIM qui avait été créés en Suisse au début des années 1990, dans le cadre du programme d'impulsion de la Confédération, pratiquement seul le CCSO a été en mesure d'assurer sa pérennité, notamment en favorisant une collaboration sur le plan international avec des institutions similaires.

### **c) Genilem Arc jurassien**

Genilem est une association sans but lucratif, dont les membres sont représentatifs des milieux socio-économiques, politiques et civils de la région romande. Elle constitue une structure de suivi au démarrage qui permet de compenser les lacunes des jeunes créateurs, de les soutenir moralement et de mesurer la progression de l'entreprise.

Genilem offre gratuitement ses services aux entreprises en création et qui sont retenues pour bénéficier d'une aide. Suivi par Genilem, un créateur reçoit des conseils en gestion et le suivi d'un programme de contrôle de sa trésorerie. Il ne lui est fourni aucun appui financier, tant il est vrai que

la démarche de Genilem favorise une approche judicieuse du marché et vise à activer les ventes, seules sources réelles de trésorerie en phase de démarrage.

Genilem suit tout type de projet innovant qu'elle juge capable de se faire une place sur son marché. Elle se fonde sur les critères touchant le produit, sa production, l'approche du marché, les finances et la volonté d'être performant et de faire équipe.

Pour apporter une solution concrète aux problèmes de démarrage et ainsi améliorer sensiblement les chances de succès des jeunes entreprises, Genilem dispose d'un réseau de parrains et de partenaires, formé d'entreprises, d'industries et d'institutions régionales. Ce réseau permet un échange positif avec les jeunes entrepreneurs et représente une source importante de d'informations et de conseils.

Afin de soutenir le démarrage de Genilem Arc jurassien, l'Etat a participé au financement du projet au titre de parrain pendant une période de trois ans allant de 2000 à 2002. L'association bénéficie par ailleurs d'un soutien des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, ainsi que de la Confédération dans le cadre des aides inter-entreprises.

En 2001, une quarantaine de projets ont été examinés et une trentaine en 2002.

Deux projets ont été agréés et bénéficient du coaching de Genilem.

#### **d) Centredoc**

Spécialisée dans la recherche d'informations techniques, scientifiques et technologiques, Centredoc a été soutenue financièrement par le canton depuis plusieurs années, notamment pour les initiatives suivantes:

- *Veille technologique et intelligence économique*: il s'agit d'une action de sensibilisation auprès des entreprises de la région qui comprend l'organisation d'ateliers-conférences.
- *Projet Interreg*: veilles collectives couvrant les domaines des traitements de surfaces et des microtechniques; ce projet s'inscrit dans le cadre d'une collaboration transfrontalière avec la région de Franche-Comté et intègre treize entreprises suisses dont six neuchâteloises. Ces veilles ont pour objectif de fournir, aux entreprises des deux régions des informations présentées sous la forme de notes synthétiques contenues dans des bulletins électroniques accessibles sur un site internet.
- *Hautes écoles*: afin de sensibiliser les futurs ingénieurs à l'importance de l'information, le canton s'est associé à Centredoc pour aider certains étudiants dans leurs recherches d'informations s'inscrivant dans le cadre de travaux de diplôme ou de semestre.

Comme mentionné plus haut, Centredoc a été désigné, dans le cadre du réseau CCSO, comme centre de compétence en information. A ce titre, la société intervient, de façon ponctuelle, à tarif préférentiel, sur des mandats conduits par le CCSO pour le compte d'entreprises romandes.

A l'instar des autres organisations liées à la plate-forme N.Tec, le canton a résilié la convention que le liait à Centredoc, s'inscrivant ainsi dans une logique d'aide directe aux entreprises. La collaboration avec cette institution pourra néanmoins se poursuivre sous la forme de mandats ponctuels, solution qui permettra d'éviter l'attribution de subventions ayant un caractère forfaitaire et récurrent.

Centredoc met à disposition le bureau et le matériel informatique de l'expert du CCSO chargé de promouvoir, en collaboration avec le service de promotion économique et la direction du CCSO, les prestations du réseau dans le canton de Neuchâtel. A ce titre, le canton prend en charge les frais de location y relatifs.

#### **e) Ret S.A. (Recherches économiques et techniques S.A.)**

Créée au début des années septante pour appuyer les PME dans leur processus de diversification et de redéploiement, Ret S.A. a été, pendant plusieurs années, l'un des piliers de la promotion économique endogène. A ce titre, elle a bénéficié de soutiens financiers importants de la part des villes, du canton et de la Confédération.

Avec l'avènement de N.Tec, l'appui financier du canton a été réduit au mandat "sous-traitance" visant à mettre en relation les entreprises avec les donneurs d'ordre.

A la suite de la réorganisation des activités de promotion économique, la société Ret S.A. a été mise dans un processus de liquidation et a cédé ses activités, y compris le mandat "sous-traitance", à une société privée, Arc Management S.A.

A la suite de diverses analyses, notamment celle résultant de l'enquête effectuée récemment par l'Université de Neuchâtel auprès des entreprises, il apparaît que ce mandat ne génère des commandes que pour un très petit nombre d'entreprises. Ce mandat ne sera en conséquence pas reconduit. En revanche, des démarches innovantes permettant d'aider les entreprises dans ce domaines d'activité pourront être soutenues pour autant qu'elles correspondent à la stratégie et aux mesures mises en place dans le cadre de la promotion économique.

#### **f) SOVAR – FSRAO (Fondation pour le soutien à la recherche appliquée et orientée)**

Sovar est une fondation de droit privé, au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse, créée le 27 juin 1991 à Neuchâtel.

Son but est de valoriser les innovations, issues notamment des institutions de formation, en appuyant leur mise en œuvre sous une forme contribuant au développement économique du canton.

L'appui est donné sous forme d'aide financière directement au porteur de l'innovation, contribuant aux frais qu'il aura notamment pour:

- compléter un revenu temporairement trop faible, durant les premières étapes de la valorisation;
- faire procéder à une étude documentaire;
- déposer un brevet à son nom;
- confier une étude de marché à un spécialiste;
- acheter les fournitures et services destinés à réaliser un prototype.

De 1998 à 2002, la fondation a soutenu 24 projets. Parmi ceux-ci, 12 sont encore suivis par la fondation.

Les activités de Sovar sont intégralement financées par l'Etat sous la forme d'une subvention annuelle.

La convention liant l'Etat à Sovar a été résiliée pour la fin de l'année 2002. La création de Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel et d'une fondation mettant à disposition du capital de démarrage et d'amorçage rendent redondantes les activités de Sovar avec celles du Parc.

La structure du parc et la proximité des divers acteurs permettra une action plus efficace en faveur des jeunes entreprises. Compte tenu de la similitude des buts des deux fondations, des démarches ont été entreprises pour intégrer Sovar dans la nouvelle fondation avec pour objectif une utilisation optimale des moyens financiers destinés au financement de jeunes entreprises.

#### **g) Sofip S.A., Société neuchâteloise de financements industriels et de participations S.A.**

Créée à l'origine avec un capital de 1.100.000 francs réparti entre de nombreux actionnaires privés, Sofip a pour but d'apporter aux entreprises de toute nature, principalement industrielles et neuchâteloises, un appui en matière de financement en prenant et gérant des participations.

Conformément à la loi sur la promotion de l'économie cantonale du 10 octobre 1978, le canton peut soutenir les activités de Sofip S.A. en garantissant le 50% de ses prises de participation dans des entreprises neuchâteloises et en prenant en charge le 50% de ses frais administratifs. Un représentant de l'Etat, en l'occurrence le chef du service de promotion économique, participe aux séances du conseil d'administration à titre consultatif.

Dans le courant de 1999, des démarches ont été entreprises pour recapitaliser Sofip S.A. et porter son capital de 1.100.000 francs à 3 millions de francs. Cette opération, qui a été officialisée vers le milieu de l'année 2000, a permis d'augmenter le capital jusqu'à concurrence de 2.800.000 francs environ. La participation de l'économie privée à cette recapitalisation n'a pas été à la hauteur des espérances. Ce sont essentiellement les apports de la Banque cantonale neuchâteloise, de la caisse de pension de l'Etat et de celles des villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds qui ont permis d'augmenter le capital.

De 1998 à 2002, la société a soutenu 4 projets qui ont bénéficié de la garantie de l'Etat. Dans un cas, la société bénéficiaire a renoncé à la participation de Sofip. Depuis 1986, soit au cours d'une période de 17 ans, Sofip S.A. est intervenue dans une quinzaine de projets en prenant des participations de 100.000 à 300.000 francs qui ont bénéficié de la garantie de l'Etat.

Dans le cadre de la réorganisation des activités de promotion économique, le Conseil d'Etat a décidé de regrouper les moyens affectés à l'ancienne structure, afin de mieux utiliser les ressources, et a émis le souhait de regrouper les fonds dans une structure de financement unique. C'est dans ce but que la fondation de financement de l'innovation technologique déjà citée a été créée.

Sofip, en tant que société anonyme, fonctionne comme une entreprise de capital-risque privée. La plus-value, lors de la revente d'une participation, peut atteindre 30% sur 3 ans, ce qui suscite parfois des réactions assez vives des sociétés bénéficiaires qui estiment que l'Etat favorise une opération financière au détriment des entreprises en développement.

Le Conseil d'Etat estime que la notion de capital-risque n'est pas compatible avec la garantie de l'Etat, dans la mesure où une importante plus-value peut être réalisée. Il convient également de relever que, dans la plupart des cas, les sociétés dans lesquelles Sofip prend une participation bénéficient par ailleurs d'aides de l'Etat, notamment sous la forme de cautionnements.

C'est la raison pour laquelle la convention du 15 février 1999 entre Sofip et l'Etat a été résiliée avec effet au 31 décembre 2002. Afin de couvrir la période de transition allant du 1<sup>er</sup> janvier 2003 jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle fondation de "seed money", l'Etat s'est engagé à accorder sa garantie pour les projets qui seraient financés par Sofip pendant ce laps de temps.

Compte tenu des caractéristiques de la nouvelle fondation, la possibilité existe pour Sofip S.A. de s'y intégrer. Au cas où cette possibilité ne serait pas envisagée par ses actionnaires, Sofip S.A. pourra continuer ses activités, sans bénéficier de la garantie de l'Etat, et en collaborant avec des institutions poursuivant le même but, telles que "Bisange", qui fonctionne sur la base de club d'investisseurs régionaux.

#### ***h) Capitalproximité***

Capitalproximité est un instrument de développement économique qui fonctionne sur la base d'une plate-forme de rencontres entre investisseurs et entreprises, existantes ou en création, communément appelés offreurs et demandeurs de capitaux. Cette plate-forme a été créée en automne 1997 par les organismes de promotion régionale réunis au sein de la coordination pour le développement économique vaudois (CODEV), en collaboration avec le Département de l'économie du canton de Vaud et le Développement économique vaudois (DEV).

Le but général de Capitalproximité, au-delà de satisfaire les objectifs directs des investisseurs et des demandeurs de capitaux, est macro-économique: c'est le maintien et le développement, au niveau régional, du tissu des entreprises locales avant qu'elles ne s'en remettent à de grands groupes intéressés à leur savoir-faire et qui délocaliseront peut-être plus tard. Le corollaire de cet objectif macro-économique est évidemment la sauvegarde et la création de postes de travail.

Une base de données recueille les profils standardisés des investisseurs et une autre les profils des entreprises. Les entreprises bénéficiaires de Capitalproximité peuvent se situer à tous les stades de leur vie. L'investisseur peut être actif ou passif, selon accord avec l'entreprise demanderesse. Sa participation peut être majoritaire-minoritaire ou sous forme de prêt. Lorsque l'adéquation est possible, en particulier s'agissant du secteur, Capitalproximité fournit aux investisseurs des profils anonymes d'entreprises.

La moitié des demandes émane du secteur secondaire et l'autre du tertiaire. 75% des demandes proviennent des domaines d'activités traditionnelles et 25% de la haute technologie.

Dans le cadre de sa collaboration avec le canton de Vaud et afin de bénéficier d'un regroupement des forces, le canton de Neuchâtel souhaite pouvoir bénéficier de l'expérience et du réseau de financement mis en place par Capitalproximité. Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a décidé de favoriser l'ouverture d'une antenne de Capitalproximité dans le canton.

La présence de Capitalproximité à Neuchâtel est complémentaire aux organismes déjà existants. Elle permettra de renforcer leurs actions de même que celles qui seront entreprises dans le cadre du Parc scientifique et technologique neuchâtelois, ceci dans le but de trouver des solutions au financement des jeunes entreprises.

Il est prévu de soutenir cette institution dans sa phase de démarrage. L'antenne neuchâteloise de Capitalproximité devrait commencer ses activités dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2003.

### 3.3.2.7. Aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM)

Un bilan complet de la politique d'aide aux régions de montagne couvrant la période 1980 – 1998 vous a été présenté dans notre rapport 99.002, à l'appui d'un projet de nouvelle loi d'introduction de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LiLIM).

Rappelons que trois régions de notre canton (Centre-Jura, Val-de-Travers et Val-de-Ruz) sont reconnues au titre de la LIM. Elles peuvent ainsi bénéficier des aides à l'équipement collectif et aux infrastructures publiques consenties par la Confédération et le canton, généralement sous la forme de prêts à long terme, octroyés sans intérêts et pouvant atteindre jusqu'à 25% du coût de l'investissement. Durant la période susmentionnée, 254 projets ont été soutenus financièrement dans ces trois régions, représentant un volume d'investissements de 855,9 millions de francs.

Depuis 1999, le soutien financier que nous avons accordé aux trois régions de montagne s'est poursuivi. Il a touché trois axes principaux: *l'aide à l'investissement, le financement des activités des associations régionales et le financement de projets ou d'études menées dans l'intérêt de la politique régionale.*

#### a) Bilan de l'aide à l'investissement

Depuis le dernier bilan établi en 1999, 54 nouveaux projets ont été soutenus financièrement par le canton et la Confédération. Le total des investissements engendrés s'élève à plus de 106 millions de francs.

Le tableau ci-après donne un aperçu du nombre de projets soutenus par région et des moyens financiers qui leur ont été consacrés par le biais de la politique d'aide aux régions de montagne.

#### Répartition de l'aide aux investissements par région

	Centre-Jura	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Total
<b>Projets</b>				
Nombre	16	20	18	54
En %	29.6	37.0	33.3	100.0
<b>Montant des investissements</b>				
Francs	47'448'764	25'642'536	33'018'826	106'110'126
En %	44.7	24.2	31.1	100.0
<b>Prêts sans intérêts</b>				
Confédération (fr.)	6'432'000	6'296'000	6'427'000	19'155'000
Canton (fr.)	623'000	70'000	0	693'000
<b>Total en francs</b>	<b>7'055'000</b>	<b>6'366'000</b>	<b>6'427'000</b>	<b>19'848'000</b>
<b>En %</b>	<b>35.5</b>	<b>32.1</b>	<b>32.4</b>	<b>100.0</b>
<b>Autres participations LIM NE</b>				
Contributions à fonds perdus (fr.)	19'000	1'099'200	96'300	1'214'500
Garanties de remboursement (fr.)	0	145'000	82'000	227'000

Les moyens financiers mis à disposition du canton de Neuchâtel par la Confédération jusqu'à fin 2002 ont tous été utilisés, ce qui a permis d'obtenir un excellent "quotient de réalisation" pour la première période quadriennale prévue par la nouvelle législation fédérale. En effet, avec un résultat de 1,34, Neuchâtel se place au deuxième rang à l'examen de cet indicateur, juste derrière le canton des Grisons (1,36). Notons que le quotient moyen suisse se situe à 0,79.

La politique qui a été menée, notamment en privilégiant les investissements de développement par rapport à ceux dits "de base", va donc porter financièrement ses fruits, déjà pour la prochaine période quadriennale 2003-2006. En effet, malgré une diminution de 17,3% des moyens financiers mis à disposition des cantons par la Confédération (de 520 millions à 430 millions, soit 90 millions de moins), l'enveloppe attribuée au canton de Neuchâtel est en augmentation de 6,7 millions et atteindra 21,5 millions, soit un accroissement de 45,3%.

Vous trouverez en annexe 2 la liste des 54 projets d'investissements mentionnés dans le tableau ci-devant, qui ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de l'application de l'aide à l'investissement dans les régions de montagne.

## **b) Soutiens financiers aux activités des associations régionales**

Selon la législation, l'application de la LIM incombe à un organisme chargé du développement, auquel sont confiées de nombreuses missions liées à la gestion d'une région (élaboration et réalisation des programmes de développement, examen des demandes d'aide aux investissements, tâches de coordination, activités de relations publiques, etc.).

Si les secrétariats régionaux avaient initialement pour tâche principale de collaborer à l'application de la LIM, ils assument de plus en plus des fonctions de consultation, d'animation et de promotion. Ils participent ainsi pleinement au développement économique régional.

La Confédération et les cantons de Neuchâtel et de Berne (ce dernier pour la région intercantonale de Centre-Jura) soutiennent financièrement les activités des régions, à hauteur d'environ 300.000 francs par année, ce qui représente en moyenne une couverture de 56% des prestations reconnues par la législation fédérale.

Le tableau ci-après présente les subventions versées aux associations régionales depuis 1999.

### **Montants des subventions fédérales et cantonales pour les secrétariats régionaux**

<b>Période 1999 - 2002</b>	<b>Centre-Jura</b>	<b>Val-de-Travers</b>	<b>Val-de-Ruz</b>	<b>Total</b>
Confédération	244'100	292'100	214'800	751'000
Canton de Neuchâtel	62'700	170'900	126'400	360'000
Canton de Berne	80'000	0	0	80'000
<b>Total des subventions (en francs)</b>	<b>386'800</b>	<b>463'000</b>	<b>341'200</b>	<b>1'191'000</b>
Subventions (en %)	32.5%	38.9%	28.6%	100.0%

## **c) Autres financements**

Conformément à la loi cantonale LIM qui permet de contribuer à des études, enquêtes ou expertises, le canton a participé au financement, au cours des quatre dernières années, de différents projets menés dans l'intérêt de la politique régionale. Il s'agit plus particulièrement des dossiers suivants:

- Activités du Groupe de concertation des régions de montagne de l'Arc jurassien et de la Conférence des secrétaires des régions de montagne suisses.
- Projets de formation continue pour les responsables régionaux.
- Étude du projet de réforme des institutions politiques communales (fédération des villages du Val-de-Travers).
- Étude sur le regroupement des communes du Val-de-Ruz.
- Étude sur la création d'un centre de télétravail au Val-de-Travers.
- Étude de l'intégration des offices du tourisme du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz à Tourisme neuchâtelois.

### **3.3.2.8. Regio Plus**

L'arrêté fédéral "Regio Plus" (arrêté fédéral instituant une aide à l'évolution structurelle en milieu rural, du 21 mars 1997) est un instrument de soutien aux mesures d'organisation ou de conception de projets, qui vise à combler une lacune entre l'encouragement à l'infrastructure (aide LIM) et l'encouragement aux entreprises individuelles (octroi de cautionnements et autres interventions dans le cadre de la loi sur la promotion de l'économie et de l'arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement). Son but est d'intervenir là où des projets novateurs de collaboration ne se mettraient pas en train sans aide publique et là où d'autres aides financières ne sont pas possibles.

Une aide Regio Plus présuppose la notion de collaboration, qui peut prendre diverses formes: collaboration entre secteur privé et secteur public, collaboration entre partenaires de diverses branches économiques (agriculture, petit commerce, hôtellerie, tourisme, etc.).

Pour le canton de Neuchâtel, les zones qui peuvent bénéficier de cet arrêté fédéral sont les trois régions de montagne reconnues dans la loi sur l'aide en matière d'investissements (LIM).

Depuis l'entrée en vigueur de Regio Plus, une requête présentée par l'intermédiaire du canton de Neuchâtel a été approuvée par la Confédération. Il s'agit d'un projet intercantonal et interrégional qui vise la "Création d'un centre de compétences romand du tourisme rural". Le financement obtenu de la Confédération s'élève à 590.000 francs pour un coût total de 1,48 million.

Deux requêtes sont actuellement à l'étude. La première concerne une demande de soutien du projet "Mycorama", à Cernier, pour les années 2004-2008. La seconde a trait au projet intitulé "Voyage au pays des fées" présenté par l'Association Vallée sonore à Couvet.

### **3.3.2.9. InnoTour**

L'arrêté fédéral et l'ordonnance encourageant l'innovation et la coopération dans le domaine du tourisme sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> février 1998. Une aide financière de 17,2 millions de francs a été octroyée par la Confédération pour une durée de cinq ans, dans le but de soutenir des projets de coopération interrégionale, en concentrant la majeure partie des moyens financiers sur un nombre restreints de projets.

Le programme InnoTour a été conçu pour favoriser le développement de nouveaux produits et canaux de distribution, garantir la qualité des prestations de service, moderniser les structures fragmentées du tourisme et améliorer la formation et le perfectionnement. Pour l'ensemble de la Suisse, les aides financières InnoTour ont déclenché des investissements de l'ordre de 85 millions dans des projets de renouvellement et de coopération.

Le programme InnoTour a permis de soutenir trois projets qui concernent le canton de Neuchâtel:

- Arc jurassien tourisme.
- Destination touristique Watch Valley.
- Projet de formation "Guide-Interprète du Patrimoine".

#### **a) Arc jurassien tourisme (1999-2001)**

Ce projet avait pour objectif de faciliter les contacts entre les offices du tourisme de l'Arc jurassien, de les inciter à collaborer et de réaliser des projets concernant l'ensemble des régions concernées. L'Association régionale Jura-Bienne en a assuré la coordination.

Grâce à une collaboration étroite entre les offices du tourisme et les villes de l'Arc jurassien, ce travail a permis d'améliorer la collaboration entre les régions et de réaliser des économies d'échelle en collaborant sur la promotion (prospectus 17 itinéraires cyclables et route de l'horlogerie, premier stand promotionnel Watch Valley, Route de l'Horlogerie II et carte panoramique). Ces collaborations ont notamment débouché sur la stratégie de destination "Watch Valley – le Pays de la Précision".

Les partenaires suivants ont participé à ce projet:

- le réseau des 18 villes de l'Arc jurassien (RVAJ);
- les offices du tourisme du Jura, de Neuchâtel, du Jura vaudois, du Jura bernois et de Bienne-Seeland (Arc jurassien tourisme, AJT);
- l'Association régionale Jura-Bienne (ARJB) pour la coordination du projet.

La Confédération a versé dans le cadre d'InnoTour une contribution de 200.000 francs pour les années 1999-2001. Les quatre cantons concernés ont participé à raison de 15.000 francs par an, soit 180.000 francs sur la période. Enfin, les 18 villes ont contribué à raison de 25 cts par habitant et par année, soit 165.000 francs pour les trois ans.

#### **b) Destination touristique Watch Valley (2002-2004)**

L'expérience acquise par les collaborations fructueuses entre les différents offices et le succès rencontré par le prospectus des musées d'horlogerie a incité les acteurs d'Arc Jurassien Tourisme à profiler la région sur cette thématique. De cette volonté est née le concept de destination "Watch Valley, le Pays de la Précision" développé entre 2000 et 2001 avec l'appui d'une agence de communication bâloise. Cette marque de prestige, propriété du RVAJ, a pour objectifs de faire connaître la région loin à la ronde, d'en faire une promotion commune en Suisse et à l'étranger, d'améliorer et de développer l'offre touristique et enfin de trouver de nouveaux partenaires.

Le projet, qui a démarré en 2001, a déjà connu de nombreux succès (deuxième prix suisse du tourisme "Milestone 2001", stand promotionnel commun, Charte de collaboration entre Neuchâtel, Jura et Jura bernois, publications communes de plus en plus nombreuses, moyens marketing importants, etc.).

Les partenaires de ce projet sont:

- le réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ);
- les offices du tourisme du Jura, de Neuchâtel, du Jura vaudois, du Jura bernois et de Bienne-Seeland;
- les prestataires touristiques propriétaires de la marque;
- les marques horlogères;
- l'Association régionale Jura-Bienne (ARJB) pour la coordination du projet.

La destination touristique Watch Valley doit recevoir 720.000 francs de la Confédération pour la période 2002-2004, grâce aux mesures dites "Groupe 80" et via InnoTour. Les cantons de Berne, Neuchâtel et Jura verseront 15.000 francs par an, soit 135.000 francs sur la période. Les 18 villes contribueront à raison de 25 cts par habitant et par année, soit 165.000 francs pour les trois ans.

Ce projet, parce qu'il joue véritablement le rôle de plate-forme de coordination, a déjà obtenu et obtiendra encore d'importants financements d'autres partenaires, publics et privés. Les comptes 2002, qui sont équilibrés, ont ainsi bouclé avec des rentrées de 600.000 francs.

### **c) *Projet de formation "Guide-Interprète du Patrimoine"***

Le Groupe de concertation des régions de montagne de l'Arc jurassien (GCLIM) est porteur de ce dossier en raison de son caractère intercantonal (Arc jurassien). Il s'agit d'une filière de formation continue et complémentaire dont le diplôme et le brevet d'animateur-accompagnant seront reconnus par l'OFFT. Il a pour objectif d'augmenter et d'assurer la qualité des prestations touristiques d'accompagnement et d'animation offertes à des groupes. Cette formation doit permettre l'acquisition de compétences opérationnelles professionnelles d'accompagnement et d'animation pour des personnes ayant une formation de base dans le sport, le tourisme, l'hôtellerie, la para-hôtellerie, les métiers de la terre et de la nature, l'animation, l'enseignement, etc. Les personnes diplômées doivent pouvoir trouver des débouchés rémunérés.

A l'origine de ce projet se trouve la Fondation Suisse d'Éducation pour l'Environnement (FEE), qui s'est approchée de partenaires dès 1998 pour aboutir à la demande InnoTour en 2001.

Ce projet comprend les partenaires suivants:

- la Fondation suisse d'éducation pour l'environnement, Neuchâtel (FEE);
- le Centre interrégional de perfectionnement, Tramelan (CIP);
- l'École cantonale des métiers de la terre et de la nature, Cernier (ECMTN);
- le Service romand de vulgarisation agricole, Lausanne (SRVA);
- la Haute école pédagogique (HEP-BEJUNE);
- Éducation à l'environnement et forêt (SILVIVA).
- Arc jurassien tourisme (AJT).

La Confédération soutient financièrement ce projet et a octroyé 200.000 francs d'aide pour la période 2002-2004.

### **3.3.2.10. Le programme communautaire INTERREG**

Les programmes INTERREG ont été mis en place par la Commission européenne dans le but de soutenir financièrement les actions de coopération transfrontalière aux frontières internes et externes des Etats membres de l'Union européenne. Ces opérations peuvent être initiées tant par des particuliers que par des organismes publics ou privés.

Depuis leur lancement en 1990, les programmes suivants ont été mis en place:

- Interreg I (1990 – 1994);
- Interreg II (1995 - 1999);
- Interreg III (2000 – 2006).

Neuchâtel a participé à ces opérations depuis le programme INTERREG IIa.

**a) Interreg IIa (1995 – 1999)**

Afin de permettre une participation des cantons suisses à ce programme de l'Union européenne, le Conseil fédéral a demandé au Parlement un crédit-cadre de 24 millions de francs pour INTERREG IIa. Le but était de donner non seulement une impulsion à la coopération transfrontalière, mais aussi de réaffirmer la politique d'intégration de la Suisse et d'insuffler une nouvelle dimension à la politique régionale.

Le programme Franche-Comté – Suisse (Arc Jurassien) est doté, du côté de l'Union européenne, d'un montant de 10,5 millions de francs, alors que la dotation auprès de la Confédération se monte à 3,9 millions de francs.

Les aides financières, tant communautaires que fédérales, sont complémentaires aux moyens que les porteurs de projets et les tiers (privés ou publics) consacrent à leurs projets.

De 1995 à 1999, 114 projets ont bénéficié d'un soutien dans l'Arc jurassien. Ils ont engendré pour plus de 35 millions de francs d'investissements dans la région de Franche-Comté et des quatre cantons suisses de la CTJ (Jura, Berne, Vaud et Neuchâtel), dont 8 millions de francs émanant des cantons et partenaires suisses et un peu plus de 4 millions de francs provenant du fond fédéral INTERREG II.

Le programme a bénéficié d'une rallonge financière de l'aide fédérale de 260.000 francs. Ainsi, 100% de l'aide fédérale suisse et 76% de l'aide européenne ont été utilisées.

La participation financière du canton de Neuchâtel et des institutions publiques (Ecole d'ingénieurs, Université de Neuchâtel, CPLN, etc.) se monte à un peu plus de 1 million de francs, alors que la contribution des milieux privés neuchâtelois est de l'ordre de 465.000 francs.

La majorité de ces projets a permis de développer des relations transfrontalières durables, non seulement entre institutions, mais aussi entre habitants, associations, entreprises. Les réseaux ainsi constitués permettent de dynamiser les échanges transfrontaliers et de renforcer le tissu économique de part et d'autre de la frontière.

Les projets diffèrent selon la nature de l'action, le type de partenariat et les montants financiers engagés. Les 29 projets scientifiques ont mobilisé le 38% des fonds du programme INTERREG II alors que 44 projets du domaine culturel et social, représentent 32% du coût total franco-suisse. Le solde est partagé entre le domaine de la formation et l'emploi (14 projets pour 4,6% du coût), l'aménagement du territoire (11 projets pour 13% du coût), la valorisation et la promotion des ressources agricoles et naturelles (9 projets pour 9% du coût) et l'amélioration des transports (7 projets pour 3% du coût). La liste des projets neuchâtelois se trouve en annexe 3.

**b) Interreg III (2000 – 2006)**

Le dynamisme manifesté par les régions transfrontalières dans la mise en œuvre du programme INTERREG II et le succès rencontré par cette forme de coopération ont amené la Commission européenne à reconduire son engagement en faveur du programme INTERREG. Le parlement fédéral a à nouveau accordé un crédit-cadre de 39 millions de francs afin de soutenir financièrement les projets suisses.

Le champ d'action du programme a été élargi. En plus du fort soutien renouvelé aux projets de coopération transfrontalière (INTERREG IIIa), des aides sont possibles pour les dossiers de concertation transnationale (INTERREG IIIb) sur les thèmes d'aménagement majeurs et pour des idées de collaborations interrégionales à des échelles plus vastes (INTERREG IIIc).

Le canton de Neuchâtel participe au programme Interreg IIIa France-Suisse qui regroupe donc l'ensemble des cantons ayant une frontière avec la France (à l'exception de Bâle) avec les régions françaises de Franche-Comté et de Rhône-Alpes. Côté suisse, pour des raisons politiques, le programme est divisé en 2 sous-programmes: Arc jurassien (JU, BE, VD et NE) et Bassin lémanique (GE, VD, VS). Chaque "sous-programme" dispose d'un secrétariat qui assure la gestion du programme et des fonds Interreg de la Confédération. La dotation budgétaire à disposition des cantons de l'Arc Jurassien est de 4,07 millions de francs et pour les cantons du Bassin lémanique de 3,6 millions de francs. Côté français, le programme France-Suisse dispose d'un crédit de 20,7 millions d'euros (pour les régions Franche-Comté et Rhône-Alpes).

Pour prétendre à des aides financières dans le cadre du programme France-Suisse, les projets déposés doivent contribuer à la création d'emplois, à l'amélioration de la compétitivité des zones concernées, à l'épanouissement et à la mise en place de politiques de développement durable et à

la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Le programme d'action, approuvé par le Comité de pilotage et la Commission européenne, se décline en 10 mesures (cf. annexe 3).

Le programme INTERREG IIIa France-Suisse est opérationnel depuis le 16 novembre 2001. Depuis cette date, le comité de pilotage, qui réunit les responsables politiques des entités membres du programme France-Suisse, s'est réuni à cinq reprises pour examiner les projets déposés. Entre mars 2002 et février 2003, 26 projets ont été acceptés et 11 sont en cours d'examen. Sur ces 26 projets, il faut remarquer que 20 proviennent de la région de l'Arc jurassien, contre 6 pour le Bassin lémanique. La liste des projets se trouve en annexe 3.

### **3.3.2.11. Politique foncière et immobilière**

Si l'on veut favoriser le développement d'activités économiques, il est indispensable que les infrastructures en matière de terrains et bâtiments soient disponibles rapidement et en quantité suffisante. C'est la raison pour laquelle le canton, en collaboration avec les communes, mène une politique dynamique dans ce domaine en procédant à l'achat de terrains, en créant et en équipant des zones industrielles et en favorisant, par diverses mesures, la construction d'usines-relais.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, des investissements ont été consentis pour viabiliser des terrains et équiper des zones industrielles dans diverses régions du canton. Il s'agit notamment de terrains et de zones industrielles situés au Locle, à La Chaux-de-Fonds, Couvet, Môtiers, Cernier et Boudry. Le canton est par ailleurs intervenu pour permettre la réalisation de bâtiments polyvalents dans la zone industrielle des Éplatures à La Chaux-de-Fonds et dans celle du Locle.

Les frais relatifs à l'aménagement de terrains et à l'équipement de zones industrielles peuvent être partiellement financés par un recours à la LIM et au fonds de promotion de l'économie neuchâteloise (rubriques "frais liés aux terrains industriels" et "subsidés divers aux communes"). Pour les terrains appartenant au canton, les frais de viabilisation peuvent être mis à la charge du patrimoine financier de l'Etat, qui est propriétaire de ceux-ci, bien qu'ils soient gérés par le service de promotion économique.

Les dépenses financées au cours de ces cinq dernières années par le fonds de promotion de l'économie pour l'aménagement de terrains ou de zones industrielles figurent dans le tableau ci-après "coûts de la promotion économique".

Afin d'éviter d'intervenir au coup par coup dans l'acquisition et l'aménagement de terrains industriels, et de disposer d'une liste exhaustive des terrains disponibles, le Conseil d'Etat a confié un mandat ayant pour objectifs d'identifier les principaux pôles économiques du canton, d'en définir les exigences, notamment en matière d'équipement et de dresser un inventaire exhaustif des terrains disponibles en utilisant les moyens informatiques les plus récents. Cette étude, dont la version complète sera disponible à la fin de l'année 2003, prendra entre autres en considération le développement de la zone située entre Boudry et Bevaix, l'extension de la zone industrielle des Éplatures dans l'environnement du futur Parc scientifique et technologique et le réaménagement de bâtiments industriels en ville du Locle.

Ces diverses mesures permettront d'assurer, à terme, les conditions nécessaires à l'implantation de nouvelles entreprises et le développement des entreprises existantes.

### **3.3.3. Coûts de la promotion économique**

Le tableau qui suit fait état des coûts générés par les activités de promotion économique dans les domaines de l'industrie et des services, de l'artisanat et du commerce ainsi que du tourisme. En raison des diverses phases de réorganisation de ces activités, certaines rubriques comptables ont été créées, puis supprimées, d'autres ont été déplacées du secrétariat du Département de l'économie publique au service de promotion économique. Depuis l'année 2002, c'est le service de promotion économique qui gère toutes les rubriques comptables destinées au financement des activités de promotion économique.

A partir de l'année 2003, une nouvelle rubrique "Parc scientifique et technologique" a remplacé celle intitulée "N.Tec – Promotion endogène" avec un montant de 1.200.000 francs. Elle permettra de financer l'exploitation de Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel et une partie des besoins de la nouvelle fondation de "seed money".

Pour 2002, le poste "promotion économique exogène" a été réparti entre les frais générés par l'ancienne structure, en l'occurrence le bureau du conseiller à la promotion industrielle et commerciale, et la nouvelle organisation comprenant DEN Sàrl et le DEWS. Les montants de 898.800 francs et de 1.874.187 francs ont été respectivement utilisés par ces deux organisations pour la période allant du 1<sup>er</sup> février au 31 décembre 2002. Le montant de 1.122.873 francs comprend, entre autres, les salaires des collaborateurs de l'ancien bureau, y compris ceux des représentants à l'étranger, ainsi qu'un montant important de TVA, portant sur plusieurs années, relatif à l'imposition des prestations de services provenant de l'étranger.

A la lecture du tableau, il est intéressant de constater que le coût de la promotion économique représente en gros 1% des charges de l'Etat.

#### Coûts de la promotion économique 1998 - 2002

Rubrique comptable	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Aides aux entreprises et à l'infrastructure (Fonds de promotion de l'économie)</b>					
Biens, services et marchandises	435'130	617'942	234'177	377'432	301'123
Frais liés aux terrains industriels	0	253'880	100'000	113'416	100'000
Mandats, expertises, études	430'688	361'857	129'891	258'420	199'845
Frais de gérance et divers	4'442	2'205	4'286	5'596	1'278
Amortissements	0	414'150	250'000	0	0
Amort. terrains patr. financier	0	414'150	0	0	0
Amort. imm. prod. patr. adm.	0	0	250'000	0	0
Subventions accordées	5'750'070	8'617'445	9'030'426	10'946'157	8'121'962
Subsides divers aux communes	0	400'000	334'000	413'596	0
Mesures de soutien	3'226'472	5'814'329	6'606'909	6'027'953	5'144'693
Pertes sur cautionnements et prêts	584'625	150'000	0	1'575'000	0
Pertes s/cautions à off. de caution.	0	27'748	0	2'879	0
Création d'emplois	2'500'000	1'510'750	1'820'950	2'500'000	2'458'673
Subventions tourisme	412'972	716'309	268'567	490'396	518'596
Contributions	-487'000	-845	0	-31'833	0
Remboursement de subventions	-487'000	-845	0	-31'833	0
<b>Total des charges</b>	<b>5'698'200</b>	<b>9'648'691</b>	<b>9'514'603</b>	<b>11'291'756</b>	<b>8'423'085</b>
<b>Promotion économique endogène (Secr. gén./serv. de prom. écon.)</b>					
Projet Interreg II	29'927	30'000	288	29'463	0
Interreg	0	0	0	0	29'753
Développement endogène	916'940	1'060'784	0	0	0
N.Tec - Promotion endogène	0	0	1'039'653	1'483'915	1'482'290
Divers organismes endogènes	326'870	316'031	0	0	0
Institutions soutenues N.Tec	0	0	321'180	0	0
Diverses institutions économiques	33'400	33'700	30'400	68'700	29'600
<b>Total des charges</b>	<b>1'307'137</b>	<b>1'440'515</b>	<b>1'391'521</b>	<b>1'582'078</b>	<b>1'541'643</b>
<b>Promotion économique exogène (Secr. gén./serv. de prom. écon.)</b>					
Promotion industrielle (anc. struct.)	3'699'273	3'786'447	3'785'445	3'570'134	1'122'873
Promotion économique NE-VD (Dews)	0	0	0	0	1'874'187
Développement écon. Neuchâtel (DEN)	0	0	0	0	898'800
<b>Total des charges</b>	<b>3'699'273</b>	<b>3'786'447</b>	<b>3'785'445</b>	<b>3'570'134</b>	<b>3'895'860</b>
<b>Coût total de la prom. économique</b>	<b>10'704'610</b>	<b>14'875'653</b>	<b>14'691'569</b>	<b>16'443'968</b>	<b>13'860'587</b>
<b>Comptes de l'Etat (charges brutes, en milliers)</b>					
<b>Coût en % par rapport aux comptes</b>	<b>0.84</b>	<b>1.10</b>	<b>1.05</b>	<b>1.16</b>	<b>0.92</b>

## **4. NOUVELLES ORIENTATIONS EN MATIERE DE PROMOTION ECONOMIQUE**

Comme cela a été mentionné au début de ce rapport, un mandat a été confié à un expert indépendant afin de répertorier et d'évaluer les principales mesures de promotion économique mises en œuvre dans différents cantons et de définir un programme stratégique axé sur la stimulation du tissu économique neuchâtelois par des mesures adéquates.

En même temps, le service de promotion économique a mandaté l'Institut de Recherches Economiques et Régionales (IRER) de l'Université de Neuchâtel pour effectuer une enquête auprès des entreprises afin de connaître leur opinion sur les conditions-cadre de l'économie neuchâteloise et sur le soutien que la promotion économique pourrait apporter aux entreprises dans leur processus d'innovation et de développement.

### **4.1. Évaluation des mesures de promotion économique endogène**

Le travail de l'expert a porté sur les diverses mesures de promotion économique endogène mises en œuvre par les cantons de Berne, de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel, de Vaud et du Valais. Quelques éléments d'évaluation de ces diverses mesures sont présentés ci-après de manière succincte.

On constate que, dans ce domaine, il n'y a pas vraiment de leader, de modèle que l'on pourrait se contenter de copier. L'ensemble des cantons considérés semblent se trouver dans une phase de tâtonnements, d'élaboration, d'apprentissage, d'où un important potentiel d'échange d'expériences.

#### **4.1.1. Politique générale d'infrastructures et conditions-cadre**

Les politiques générales relatives aux infrastructures et aux conditions-cadre constituent dans tous les cantons considérés un axe important de la politique de promotion économique.

Il apparaît que ces politiques sont une condition nécessaire mais non suffisante au développement économique. Si des conditions-cadre défavorables représentent un frein au développement, des conditions-cadre favorables ne le garantissent pas automatiquement, partant du constat qu'une fiscalité basse, par exemple, ne suffit pas à produire un entrepreneur.

En termes de politique de promotion économique, cela signifie qu'il est important, sinon de se mettre à niveau des concurrents directs, du moins d'atteindre un minimum acceptable pour l'ensemble des éléments relatifs aux infrastructures et conditions-cadre. Il est par contre inutile, sauf volonté d'atteindre une cible très spécifique, de vouloir en faire un élément de différenciation prépondérant.

#### **4.1.2. Appui administratif classique**

Il s'agit de mesures très positives permettant de faciliter la vie des entreprises et qui doivent bénéficier tant aux entreprises neuchâteloises qu'étrangères. Elles sont de nature essentiellement organisationnelle et ne consomment que de faibles ressources. Elles recouvrent des attributions typiques d'une activité de promotion économique: alléger les tâches administratives, débloquer et faire avancer les dossiers, aiguiller les demandes et faire office de guichet unique. Elles permettent en quelque sorte de mettre de l'huile dans les rouages entre l'Etat et l'économie.

L'appui administratif classique constitue une opportunité de différenciation pour les petits cantons comme Neuchâtel. Ceci résulte de la taille réduite de leur administration et de la possibilité de développer, avec les membres de ladite administration, des contacts personnalisés.

#### **4.1.3. Activités d'animation et de mise en relation**

Ces activités constituent, en terme de promotion économique, des éléments importants mais leur retour direct n'est malheureusement pas facilement mesurable. Elles permettent d'effectuer un maillage de la recherche, de la formation et de l'industrie, de trouver rapidement des contacts, d'augmenter la visibilité et d'améliorer la perception de l'environnement, de diminuer la solitude du chef d'entreprise, de susciter de nouvelles idées et d'amener à l'intérieur du tissu économique régional l'influence de l'environnement.

Elles constituent cependant un instrument très exigeant puisqu'elles demandent beaucoup d'idées et d'énergie, exigent une action dans la durée focalisée sur des cibles spécifiques et nécessitent une gestion très professionnelle.

En matière de politique de promotion économique, les activités d'animation et de mise en relation représentent donc des éléments déterminants et il convient de leur accorder une attention particulière et de les adapter en fonction des besoins spécifiques du tissu économique.

#### **4.1.4. Exonérations fiscales**

D'une manière générale et quelques exceptions mises à part, il y a relativement peu de différences entre les cantons en terme d'exonérations fiscales en raison notamment de l'existence de divers accords aux niveaux fédéral et intercantonal.

Même si, sur le plan de la promotion économique endogène, elles n'ont qu'un faible effet inducteur, elles sont prisées des chefs d'entreprises et restent importantes. En effet, en prélevant moins de substance de l'entreprise, on lui laisse plus de marge pour investir.

Il faut faire la distinction entre les exonérations fiscales et certains statuts fiscaux spécifiques, qui sont offerts de manière relativement uniforme dans différents cantons.

En matière de promotion économique endogène, les exonérations fiscales peuvent être considérées de manière identique à certains éléments d'infrastructure. Il s'agit sinon de se mettre à niveau des concurrents directs, du moins d'atteindre une situation acceptable pour éviter tout effet dissuasif. Il est par contre inutile, sauf volonté d'atteindre une cible très spécifique, de vouloir en faire un élément de différenciation prépondérant.

#### **4.1.5. Aides financières**

D'une manière générale, les aides financières constituent un instrument difficile à manier, ceci en raison de la difficulté à sélectionner les projets et les demandes. Elles sont considérées comme un instrument utile pour les petites entreprises et très demandées par celles-ci. On distingue notamment les *contributions à fonds perdus* et les *cautionnements*.

##### **4.1.5.1. Contributions à fonds perdus**

Elles sont d'une grande diversité et les divers cantons considérés en consentent notamment pour favoriser l'investissement, l'emploi, la formation, les procédures de certification, le recours à du conseil, la mise au point de nouveaux produits et procédés, les actions au niveau de la propriété intellectuelle, etc. Ces contributions constituent donc à l'évidence un instrument de promotion économique très flexible, souple dans son utilisation et permettant de donner des impulsions spécifiques. Ces considérations mettent en lumière un risque évident d'éparpillement, d'action au coup par coup ou d'activisme indifférencié (politique de l'arrosoir). Il est donc indispensable de les encadrer par une stratégie de développement économique très explicite.

##### **4.1.5.2. Cautionnements**

Le cautionnement trouve sa justification dans la nécessité de compenser des conditions d'octroi de crédits restrictives aux acteurs de certaines régions et de soutenir des projets innovants mais présentant des risques particuliers. Concrètement, le cautionnement est, en règle générale, inutile pour les grandes entreprises qui trouvent de meilleures conditions de financement interne ou sur les marchés internationaux mais est, en revanche, très apprécié par les petites et moyennes entreprises. L'utilisation de cet instrument est devenu très difficile du fait du changement d'attitude des banques. Il est donc nécessaire de le revoir et de le réorienter.

Les contributions à fonds perdu constituent donc des éléments souples et flexibles permettant de donner des impulsions et de renforcer certains points jugés sensibles. Elles devraient dans ce sens constituer des mesures d'accompagnement limitées dans le temps et destinées à soutenir d'autres actions. Quant aux cautionnements, ils constituent un instrument largement répandu pour lequel il convient de se maintenir à niveau.

#### **4.1.6. Soutien à l'activité commerciale**

Certains cantons utilisent des instruments de soutien à l'activité commerciale tels qu'une contribution aux frais de participation à des foires et expositions, ainsi qu'à la réalisation d'études de marché. Ils peuvent en outre apporter un soutien dans la recherche de partenaires commerciaux.

Ces instruments poussent relativement loin les limites du rôle de l'Etat. On peut en effet se poser la question de l'opportunité d'un soutien public à une entreprise qui ne parvient pas à déployer des activités commerciales suffisantes.

Cette aide doit être destinée à donner des impulsions et à renforcer certains points jugés sensibles. Elle devrait être réservée à des mesures d'accompagnement limitées dans le temps et destinées à soutenir d'autres actions plus fondamentales. Cependant, son utilisation dans un tissu économique formé pour une large part de PME industrielles orientées avant tout sur la technologie se trouve tout à fait justifiée à condition d'être intégrée dans une stratégie de développement claire et précise. Sans quoi, le risque est grand d'en arriver à subventionner une activité commerciale que les entreprises effectueraient de toute façon.

#### **4.1.7. Soutien à l'innovation (nouveaux produits, transfert de technologie, etc.)**

Le soutien à l'innovation et au transfert de technologie joue un rôle primordial dans une politique de développement économique. Ceci d'autant plus dans une région disposant à la fois d'une bonne infrastructure de recherche et de formation et d'un important tissu de PME industrielles. Cet instrument permet d'exploiter le potentiel régional et de le transformer en activité économique. Il permet de créer un lien avec les hautes écoles, est utile pour développer de nouveaux produits, crée une ambiance et un contexte spécifique et permet à une région de se différencier.

En terme de politique de promotion économique endogène, il constitue ainsi un élément primordial sur lequel il convient de mettre un accent fort en veillant toutefois à l'accompagner par des mesures appropriées au niveau du marché, du management-entrepreneuriat et du financement ("seed money", capital-risque), sans quoi le risque est grand de se voir enfermer dans une dynamique exclusivement technologique.

#### **4.1.8. Soutien à l'entrepreneuriat et aux nouvelles entreprises**

Les activités de soutien à l'entrepreneuriat ainsi qu'aux nouvelles entreprises recouvrent du financement, du coaching, de la mise à disposition de services centraux, ou encore la remise de prix à l'innovation. Ces éléments sont très importants, ceci d'autant plus dans une région recelant un fort potentiel technologique ainsi qu'une certaine tradition d'entrepreneuriat. En promotion économique, ils constituent des éléments puissants sur lesquels il convient de mettre l'accent. Cependant, le maniement du capital-risque se révèle très difficile et les autres instruments sont loin des compétences spécifiques de l'Etat. En conséquence, l'activité étatique devrait ici se limiter à faciliter la mise en place de ces instruments.

Jusqu'à présent, la politique de promotion économique endogène du canton de Neuchâtel a été fortement axée sur les aides financières et fiscales accordées aux entreprises pour favoriser la réalisation d'investissements dans un processus d'innovation et de diversification. Grâce à ces soutiens, de nombreuses entreprises neuchâteloises ont pu procéder à des investissements qui ont contribué à maintenir leur compétitivité, sauvegarder et créer des emplois et fabriquer de nouveaux produits. Il est important de rappeler à ce propos que sur près de 450 projets soutenus au cours de ces vingt-quatre dernières années, plus de 240 sont attribuables à des entreprises neuchâteloises. Sur les 2,5 milliards d'investissements générés par l'ensemble de ces projets, près de la moitié ont été réalisés par des entreprises du canton, ce qui démontre que les aides accordées aux entreprises en vertu des législations cantonale et fédérale ont contribué, de façon importante, au développement du tissu industriel cantonal.

Cependant, l'impression qui se dégage de la politique de promotion économique endogène du canton de Neuchâtel est celle d'un recours insuffisant, dans la dynamisation de ce tissu, à des mesures complémentaires aux aides financières et fiscales appliquées jusqu'à présent.

Il conviendra à l'avenir d'accorder une attention particulière aux instruments décrits ci-devant. De nouvelles mesures visant à favoriser les dynamiques productives territoriales sont décrites au point 4.3 de ce rapport.

## 4.2. Résultats de l'enquête effectuée par l'Université de Neuchâtel auprès des entreprises neuchâteloises

Le Département de l'économie publique a mandaté l'IRER pour réaliser une enquête auprès des entreprises du canton. Cette enquête visait à recueillir plusieurs types d'informations: le point de vue des entreprises sur divers instruments de promotion économique, l'évaluation des conditions-cadres propres au canton de Neuchâtel et la présence de l'aéroport des Eplatures à La Chaux-de-Fonds. Sur les 735 questionnaires envoyés à fin 2002, 211 ont été retournés. Comme expliqué dans l'introduction de ce rapport, le texte complet de l'étude de l'IRER a été reproduit dans un fascicule annexe.

### 4.2.1. Evaluation des instruments

Seize instruments – existants et nouveaux – ont été soumis à l'appréciation des entreprises neuchâteloises. D'une manière générale, toutes les entreprises les ont jugés de manière favorable, quel que soit leur localisation, leur taille et leur domaine d'activité.

Mesures	Note moyenne <sup>1)</sup>
Mesures fiscales .....	4,41
Obtention de permis pour la main-d'œuvre étrangère .....	4,08
Soutien à la création d'emplois .....	4,00
Cautionnement de crédits bancaires .....	3,99
Capital de démarrage ou d'amorçage .....	3,79
Aide à l'innovation (CTI, HES, etc.) .....	3,78
Prise en charge d'intérêts bancaires .....	3,75
Capital risque .....	3,62
Obtention de permis de construire .....	3,50
Participation aux frais d'étude et de faisabilité de projets .....	3,43
Recherche de locaux ou de terrains .....	3,40
Appui aux PME du secteur de la sous-traitance auprès des donneurs d'ordres potentiels .....	3,38
Bonus d'exposition pour participer à des foires .....	3,29
Acquisition de biens incorporels (brevets, etc.) .....	3,18
Prise en charge partielle des loyers .....	3,03
Appui aux transferts de technologie .....	3,03

<sup>1)</sup> Note 1 = mesure complètement inutile; 5 = mesure très utile

Le score obtenu par une mesure de promotion économique est fonction à la fois de l'intérêt spécifique de la mesure et du nombre d'entreprises concernées. Un score peu favorable indique soit que la mesure est jugée de faible utilité, soit qu'elle s'adresse à un nombre limité d'entreprises. Elle peut aussi être simplement méconnue, et à l'inverse une mesure peut être jugée favorable parce qu'elle est plus familière! De manière générale, il y a lieu de relativiser une telle évaluation, dans la mesure où elle peut être fortement influencée aussi par des facteurs subjectifs. Ainsi, les aides au transfert de technologie intéressent une minorité d'entreprises, d'où leur apparition en fin de liste. Elles ont néanmoins un rôle important à jouer dans la politique de promotion de l'économie cantonale.

Les mesures préférées par les entreprises – allègements fiscaux, permis pour la main-d'œuvre étrangère, aide à la création d'emplois, cautionnement – sont des interventions générales et neutres, qui n'interfèrent pas dans les choix des entreprises. Elles visent à faciliter la réalisation de projets ou à encourager le développement des entreprises. Il convient également de relever que l'intérêt des entreprises pour les mesures fiscales ne signifie pas que la fiscalité est élevée. Il traduit simplement une volonté d'obtenir des allègements fiscaux lors de la mise en œuvre de nouveaux projets.

Parmi les mesures jugées moins intéressantes, on trouve les aides destinées à encourager la participation à des foires ou expositions, la prise en charge d'une partie du loyer. A noter qu'il s'agit de mesures plus spécifiques et offrant un moindre choix aux entreprises.

Dans la perception des instruments, il y a peu de différence entre les entreprises qui ont déjà bénéficié d'une aide de la promotion économique (97 entreprises) et les autres.

Les réponses apportées par les entreprises ont permis de constituer quatre groupes d'instruments.

<p><b>Groupe</b> <b>Soutien à l'innovation et à la création de projets</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Aide à l'innovation (CTI, HES, etc.)</li> <li>– Participation aux frais d'étude et de faisabilité de projets</li> <li>– Appui aux PME du secteur de la sous-traitance auprès des donneurs d'ordres</li> <li>– Appui aux transferts de technologie</li> </ul>	<p><b>Groupe</b> <b>Soutien à l'activité de l'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bonus d'exposition</li> <li>– Prise en charge partielle des loyers</li> <li>– Mesures fiscales</li> <li>– Acquisition de biens incorporels (brevets, licences, etc.)</li> <li>– Soutien à la création d'emplois</li> </ul>
<p><b>Groupe</b> <b>Modalités de financement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Cautionnement de crédits bancaires</li> <li>– Prise en charge d'intérêts bancaires</li> <li>– Capital de démarrage ou d'amorçage</li> <li>– Capital-risque</li> </ul>	<p><b>Groupe</b> <b>Soutien aux démarches administratives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Permis pour la main-d'œuvre étrangère</li> <li>– Permis de construire</li> <li>– Recherche de locaux ou de terrains</li> </ul>

Toutes les mesures qui appartiennent à un même groupe sont jugées de manière équivalente par une catégorie particulière d'entreprises, voire par l'ensemble des entreprises:

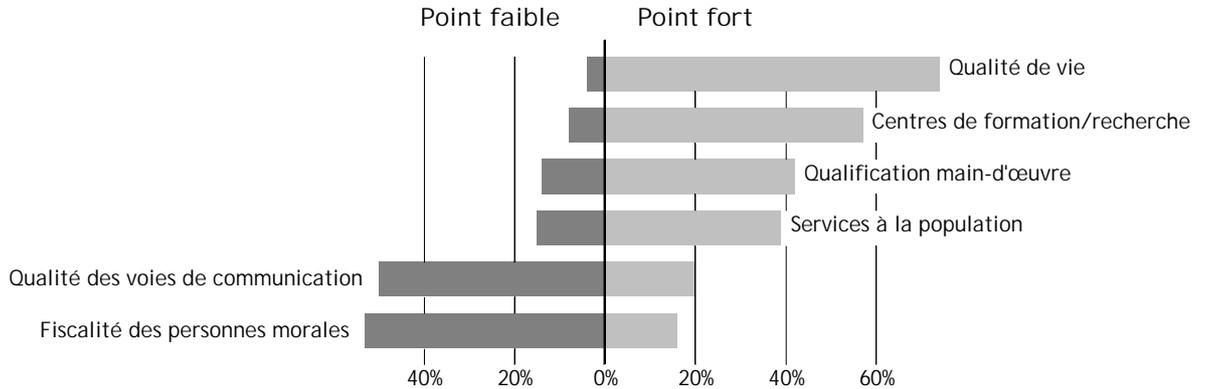
- Les mesures de *soutien à l'innovation et à la création de projets* sont jugées de façon positive par les firmes de petite taille, créées récemment et actives principalement dans les domaines des services aux entreprises et de la mécanique de précision. Elles le sont aussi par des entreprises de plus grande taille, créées généralement avant 1980 et actives dans la métallurgie ou la mécanique de précision.
- L'intérêt pour les aides financières diminue avec la taille de l'entreprise.
- Les mesures de *soutien à l'activité de l'entreprise* sont jugées de la même manière par les entreprises quelles que soient leurs caractéristiques.
- Les entreprises de grande taille sont très clairement les plus favorables aux mesures concernant le *soutien aux démarches administratives*.

#### 4.2.2. Propositions des entreprises

Les entreprises ont eu l'occasion de proposer de nouvelles mesures susceptibles d'être introduites dans le portefeuille des instruments de promotion économique. Les propositions contiennent des mesures financières et non financières. Parmi ces dernières, il faut relever les simplifications et les facilités administratives et le désir de voir se créer un guichet unique pour les entreprises, de sorte à n'avoir qu'un seul interlocuteur. Les entreprises ont également relevé la nécessité d'une plus grande symétrie entre le soutien accordé aux entreprises nouvellement implantées et celui consenti aux entreprises locales.

#### 4.2.3. L'environnement des entreprises

Les entreprises neuchâteloises estiment que la qualité de vie est un atout important du canton. Dans les facteurs jugés comme un point fort, ceux touchant au capital humain et à la présence de centres de formation et de recherche sont ressortis de manière très nette. A l'inverse, les voies de communication et la fiscalité des personnes morales sont des facteurs de localisation à améliorer. Dans toutes les régions, les mêmes points forts et faibles apparaissent. Seule exception dans les vallées où les services à la population peuvent être perçus comme insuffisants.



La question des voies de communication est connue. Elle est prise au sérieux par le Conseil d'Etat, qui rappelle que l'autoroute Neuchâtel – Yverdon sera ouverte en 2005 et que les travaux de contournement de La Chaux-de-Fonds commenceront en automne 2003.

La fiscalité des personnes morales est dans la moyenne des cantons romands après la baisse de 18,5% à 10% d'imposition sur le bénéfice intervenue dès 2001.

La fiscalité des personnes physiques est certes supérieure à la moyenne suisse, en particulier pour les hauts revenus. Cette question est a été reprise dans une commission du Grand Conseil qui traite de la réponse aux initiatives "fiscale" et "famille".

Toujours dans le contexte de l'environnement des entreprises, les points de vue divergent en ce qui concerne l'utilité d'un aéroport reliant de grandes villes européennes. En effet, 96 entreprises sur 206 estiment que la présence d'un aéroport est important, 50 pensent que cette présence joue un rôle modeste dans l'infrastructure régionale et 62 entreprises n'y accordent aucune importance. Une firme sur dix déclare utiliser l'aérodrome des Eplatures pour se rendre à l'étranger. Les principales raisons motivant ce choix sont: les déplacements pour des foires ou des expositions, la possession d'un avion d'entreprise et la rapidité. Ainsi, peu d'entreprises sont prêtes à payer un prix plus élevé pour obtenir un gain de temps. Une majorité estime que l'utilisation de l'aéroport n'est intéressante que si elle s'accompagne de prix compétitifs comparables à ceux pratiqués dans les grands aéroports du pays.

Dès lors, le Conseil d'Etat a renoncé à proposer le prolongement de la piste de l'aéroport des Eplatures, mais envisage de soutenir l'étoffement des prestations de celui-ci.

### 4.3. Nouvelles mesures en matière de promotion économique endogène

#### 4.3.1. Introduction

Définir et mettre en œuvre une politique de promotion économique endogène se heurte à quelques obstacles. D'une part, parce qu'elle touche à des options politiques fondamentales (rôle de l'Etat dans l'économie, risque de distorsion de la concurrence, etc.) et, d'autre part, parce que son application sur le terrain est difficile et délicate (compétence intrinsèque des organes étatiques, concurrence avec les prestataires de services privés, etc.).

Les éléments suivants constituent des facteurs clés de succès pour une politique de promotion économique endogène réussie:

- **Stratégie de développement régional:** il est important que la politique de promotion économique puisse s'appuyer sur une politique de développement régional explicite et structurée. Les priorités doivent être clairement établies (pas de politique de l'arrosoir), les principes d'action déterminés (neutralité concurrentielle, rôle de l'Etat, etc.) et le cadre légal clair.
- **Ressources humaines efficaces:** les personnes qui portent ladite politique doivent avoir le sens de l'Etat (intérêt public, etc.) tout en étant capable de collaborer étroitement avec des entreprises et des intérêts privés.

- **Offre de prestations claire, simple et transparente:** il convient de mettre à disposition un nombre limité d'outils, mais efficaces. Il s'agit de segmenter l'offre en fonction des public-cibles spécifiquement visés et d'accorder la priorité à des prestations concrètes vraiment utiles aux entreprises. Il paraît contre-productif de complexifier l'offre de prestations en matière de promotion économique.
- **Écoute, pragmatisme et implication:** une des pierres angulaires d'une politique de promotion économique réussie est la capacité de celle-ci et de l'ensemble de l'administration d'être à l'écoute des besoins et des problèmes des entreprises en adoptant une approche pragmatique et non pas bureaucratique et dogmatique axée sur l'atteinte de résultats et de solutions concrets.
- **Organisation simple et efficace:** il est essentiel d'avoir une organisation par projet simple, facilement accessible et qui évite les redondances, d'où l'importance d'un guichet unique. Les relations contractuelles avec les prestataires externes doivent être claires (mandat de prestations) et les processus internes bien rôdés afin que les différents acteurs tirent tous à la même corde.
- **Travail en réseau et collaborations:** chaque intervenant doit se concentrer sur ses compétences propres et ne pas empiéter sur le domaine d'autres acteurs. Cette attitude permet de fournir un résultat final de qualité, de promouvoir un climat de travail efficace, notamment avec les prestataires de service privés et, finalement, de mieux répondre à la demande du "client". La collaboration et le travail en réseau constituent ici un maître-mot, notamment la collaboration entre l'Etat et les prestataires de services privés, mais également la collaboration intercantonale.
- **Transparence et système de gestion performant:** les activités de promotion économique sont des activités complexes dont la conduite nécessite un système de gestion performant (instruments, indicateurs, etc.) et qui doivent être contrôlées par un système efficace.

Le Conseil d'Etat envisage d'introduire un certain nombre de nouvelles mesures qui sont présentées ci-après de façon succincte. Elles feront l'objet de directives claires qui pourront être consultées sur le site internet du service de promotion économique actuellement en préparation.

Il ne s'agit pas d'appliquer un modèle immuable, mais au contraire de tester ces nouveaux instruments, le cas échéant de les compléter et de les adapter compte tenu des expériences réalisées et des besoins des entreprises.

#### **4.3.2. Soutien à l'innovation, au transfert de technologie, au développement technique et aux processus d'homologation et de certification**

Le soutien à l'innovation et au transfert de technologie doit être considéré comme l'un des instruments-clé de la politique de promotion économique du canton de Neuchâtel puisqu'il permet de bâtir sur une des principales forces de la région, sa base technologique. Si la création de Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel constitue la mesure la plus importante dans ce domaine, il est également important de prendre en considération les besoins d'entreprises ne répondant pas aux critères d'acceptation du Parc. Les diverses mesures que nous entendons mettre en place dans ce domaine sont résumées ci-après.

##### **4.3.2.1. Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel**

Neode est destiné à faciliter le transfert de technologie ainsi que l'émergence de start-up, à offrir un appui aux spin-off ainsi qu'aux entreprises du tissu économique de la région. Il offrira notamment, en propre ou par l'intermédiaire de prestataires de services, des locaux, un appui gestion-coaching, des services centraux (comptabilité, secrétariat, etc.), un appui juridique (notamment des services de propriété intellectuelle permettant de sécuriser la R&D ainsi que des possibilités de financement ("seed money"). Il permettra de réunir sous un même toit les forces éparpillées actuellement dans plusieurs organismes de taille sous-critique et qui n'ont jamais réellement bien fonctionné.

##### **4.3.2.2. Développement technique et amélioration des processus de production**

Le développement de produits novateurs ou l'amélioration qualitative de produits existants sont des conditions sine qua non pour assurer la pérennité d'une entreprise. Une meilleure productivité des installations de production fait également partie des mesures qui permettent à une entreprise

de maintenir, voire de développer ses activités en restant compétitive, ce qui peut éviter sa délocalisation ou sa disparition pure et simple.

Or, pour mener à bien de tels projets, il est souvent nécessaire de recourir à des compétences externes pointues et onéreuses qui ne sont pas facilement accessibles aux petites sociétés.

L'idée est d'aider les entreprises industrielles et les entreprises de service proches de la production à financer des projets destinés à introduire un concept innovateur ou à améliorer les structures de production en prenant en charge 50% des frais pour autant que l'entreprise ait recours à un consultant externe.

#### **4.3.2.3. Procédures de certification et d'homologation**

Les compétences de certaines entreprises, notamment du secteur de la sous-traitance, peuvent être exploitées dans d'autres domaines que leur activité traditionnelle. Citons par exemple une entreprise active dans les composants horlogers qui souhaite diversifier son activité dans le domaine médical. De telles démarches nécessitent un processus compliqué de certifications.

De façon plus générale, l'introduction d'une démarche qualité est devenue indispensable si l'on veut rester sur le marché. Le recours à des procédures de qualification contribue donc également à promouvoir le développement économique et à renforcer la compétitivité de l'entreprise par le fait qu'au travers d'une telle démarche, l'entreprise s'entourera de compétences extérieures sous la forme de partenariats industriels ou la collaboration avec des centres de recherche et développement dans le but de maintenir son niveau d'excellence.

Le but de l'aide est de pouvoir prendre en charge 50% des frais de certification lorsque l'entreprise a recours à un prestataire externe. Des directives détermineront de façon précise les types de certification et d'homologation qui pourront être prises en considération.

#### **4.3.2.4. Propriété intellectuelle**

Les entreprises hôtes du Parc scientifique et technologique bénéficieront d'un soutien dans ce domaine. Il nous paraît important qu'une entreprise, qui ne répond pas aux conditions d'acceptation du Parc, et qui souhaite acquérir des droits de propriété au moyen de brevets ou de licences, dans le cadre d'activités industrielles ou d'activités de services proches de la production, puisse également bénéficier d'un soutien financier, pour autant que cette démarche fasse l'objet d'une stratégie commerciale précise.

Il est prévu d'accorder une aide financière couvrant 50% des coûts pris en considération.

#### **4.3.3. Soutien à l'activité commerciale**

Il manque actuellement dans le canton un appui à la vente, à la distribution et au marketing.

Pour un canton comme Neuchâtel, fortement industrialisé et dirigé vers les technologies, le soutien à l'activité commerciale, et en particulier le développement d'une perspective de marché, constitue un élément indispensable à la valorisation du potentiel technologique de la région.

Pour répondre à ce besoin, le Conseil d'Etat a décidé d'introduire des mesures touchant aux *bonus d'exposition* et au financement *d'études de marché*.

##### **4.3.3.1. Bonus d'exposition**

Il s'agit d'une contribution visant à inciter les PME neuchâteloises à conquérir de nouveaux marchés étrangers. L'aide sera destinée aux entreprises qui participent à un salon international, prioritairement à l'étranger.

Pour une jeune entreprise, avec de faibles moyens, qui doit faire connaître ses produits sur des marchés étrangers, la participation à des salons internationaux peut générer des coûts difficiles à assumer.

L'aide accordée s'élèvera à 50% des coûts pris en considération.

Dans ce secteur d'activité, il est prévu également de collaborer avec des organismes privés ou publics qui mettent sur pied des manifestations destinés à soutenir l'activité commerciale, parmi lesquels des stands communs lors de foires à l'étranger.

#### **4.3.3.2. Marketing et études de marché**

Dans le cadre de l'application de la loi sur la promotion de l'économie cantonale, le canton a, jusqu'à présent, pris en charge une partie des frais relatifs à la conduite d'études visant à démontrer la faisabilité d'un projet. Si celles-ci traitaient l'aspect du marché, il n'était pas d'usage d'intervenir spécifiquement pour soutenir les démarches en matière de marketing et d'études de marché. Ces derniers temps, plusieurs entreprises ont souligné l'importance d'être soutenues dans ce domaine particulier.

L'aide de l'Etat consiste à subventionner l'entreprise pour la réalisation d'études visant à une valorisation commerciale sur le plan international (études de marketing et de marché), dans la mesure où elle fait appel à un consultant extérieur. Le montant de la participation s'élèvera à 50% du coût de l'étude.

#### **4.3.4. Soutien à l'entrepreneuriat et au management**

Dans ce domaine, le Parc scientifique et technologique fournira, entre autres, des prestations en matière de coaching et de services. Genilem intervient également aussi à ce niveau, mais plus en aval. La nouvelle fondation de "seed money" permettra à un entrepreneur potentiel de disposer de certains moyens financiers pour faire un business plan, une pré-étude de marché, ainsi qu'une étude de faisabilité ou un prototype. D'autres institutions comme Capitalproximité peuvent également intervenir à ce stade.

Entreprendre est surtout une affaire de management et on constate souvent que les promoteurs d'un projet sont souvent de bons techniciens mais présentent des lacunes en matière de gestion.

En complément des prestations du Parc et de Genilem, il nous paraît utile, dans certains cas particuliers, d'offrir à un entrepreneur la possibilité d'avoir recours à un consultant pouvant le conseiller dans la gestion de son projet.

Dans ce cas, l'aide aura la forme d'une prise en charge de 50% des honoraires d'un consultant chargé d'appuyer le porteur du projet dans sa démarche.

#### **4.3.5. Aide à l'emploi et à la formation**

Le fonds de promotion de l'économie comporte une rubrique comptable "création d'emplois" destinée à favoriser la création et le maintien de postes de travail. A l'avenir, ce type d'aide sera utilisé de façon plus ciblée et différenciée, quant aux montants et à la durée, en tenant compte notamment de l'importance des projets, de leur degré d'innovation et du caractère régional de l'implantation.

Afin de mieux tenir compte des besoins en matière de formation, cette aide sera appliquée de façon ponctuelle pour permettre de prendre en charge, de façon spécifique, une partie des frais de formation relatifs à une nouveauté technique ou technologique, dans la mesure où elle accompagne l'implantation, le démarrage ou le développement d'entreprises.

Cette contribution s'élèvera à un pourcentage du salaire de l'employé pendant une durée de quelques mois et avec un plafonnement.

Certains besoins en formation sont aussi couverts par les activités du Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) qui a subventionné, en 2002, des actions pour un montant avoisinant 1,2 millions de francs. Pour rappel, le FFPP, auquel les entreprises contribuent à hauteur de 20 francs par employé, vise notamment à revaloriser la formation professionnelle et à soutenir les actions innovatrices.

Le fonds soutient des cours de perfectionnement, sur demande des associations professionnelles, où des formations en emploi sanctionnées par un CFC ou un brevet fédéral. Son action est donc complémentaire à celle du fonds de promotion de l'économie. Elle permet en outre de promouvoir l'apprentissage dual, qui constitue un moyen d'assurer une relève de qualité pleinement rentable pour les entreprises. En effet, une enquête récente publiée par la Confédération démontre que les entreprises ont dégagé, en 2000, un bénéfice de près de 400 millions de francs grâce aux apprentis, déduction faite des frais de formation.

#### **4.3.6. Allègement de la charge de location**

A l'exemple de l'aide à l'emploi et à la formation, ce soutien sera utilisé de façon ciblée et différenciée quant à la durée et aux montants pris en considération en tenant compte des besoins spécifiques des projets.

#### **4.3.7 Utilisation de la promotion exogène pour celle des entreprises indigènes**

Une réflexion sera conduite sur la possibilité de promouvoir les entreprises exportatrices neuchâtelaises à l'étranger par le biais du DEN et du DEWS. Le chapitre 1.2 a démontré que la délocalisation a certes des désavantages, mais qu'elle peut aussi être profitable aux entreprises indigènes, à condition qu'elles conservent une partie au moins de leurs activités sur territoire neuchâtelois.

Par sa connaissance de l'économie neuchâtelaise, via le DEN et le service de promotion économique, et du tissu économique étranger, au travers du DEWS, le canton, en collaboration avec les milieux économiques, pourrait encore mieux mettre en valeur les compétences des entreprises neuchâtelaises.

#### **4.3.8. Activités de mise en relation et d'animation, manifestations, séminaires, etc.**

Elles constituent un complément important au soutien à l'innovation et au transfert de technologie. De très nombreuses activités peuvent y contribuer, telles que l'organisation de voyages et de participation à des foires, l'invitation de spécialistes, les services de veille stratégique, technologique, commerciale ou encore juridique (propriété intellectuelle), la mise en relation des acteurs locaux (écoles, recherche, industrie, associations économiques, etc.), etc.

Dès le deuxième semestre de l'année en cours, un certain nombre de manifestations seront organisées dans le cadre des activités du service de promotion économique et du Parc scientifique (déjeuners-contact, présentations destinées aux créateurs d'entreprises, forums pour PME, etc.). Une collaboration sera instaurée avec des organismes privés ou publics pour l'organisation de ces manifestations.

Dans le cadre de celles-ci, des soutiens financiers pourront être accordés à des institutions ou entreprises pour la réalisation de projets dans les domaines du transfert de technologie, du savoir-faire commercial, juridique ou autres domaines stratégiques pour les entreprises du canton.

Les frais relatifs à l'organisation de ces manifestations seront pris en charge jusqu'à concurrence de 50%.

#### **4.3.9. Financement des prestations**

Les prestations financières susmentionnées feront l'objet de directives et de conditions d'application claires afin d'éviter une dispersion des moyens (arrosage). Les éléments et principes suivants seront notamment pris en considération pour l'octroi des contributions à fonds perdus:

- nouvelles entreprises et entreprises existantes avec une stratégie de développement innovante;
- activité orientée vers les marchés extérieurs (marché international en règle générale, national ou suprarégional dans certaines conditions) afin de ne pas fausser la concurrence sur un marché local;
- valeur ajoutée;
- recours à un expert indépendant, à un consultant;
- participation de l'Etat ne dépassant pas le 50% du coût du projet;
- montant plafond selon les cas;
- durée et caractère récurrent de l'aide clairement définis;

- coûts pris en considération;
- conditions de paiement;
- dans certains cas, conditions de remboursement.

Le financement de ces prestations sera assuré par le fonds de promotion de l'économie, en sachant que chaque franc investi dans la promotion rapporte environ 5 francs par an sur une période de 10 ans.

## 5. MOTIONS ET POSTULAT

De tout temps, le Grand Conseil neuchâtelois a porté un intérêt particulier à la politique de promotion économique menée par le gouvernement, ne manquant pas de l'appuyer dans ses initiatives qui ont permis la diversification, le renforcement du tissu économique cantonal et la création de nombreux emplois. Cet intérêt s'est souvent manifesté par le dépôt de questions, d'interpellations, de motions et de postulats. Ce rapport fournit également des éléments qui permettent de répondre à deux motions et à un postulat acceptés par le Grand Conseil.

### 5.1. Motion du groupe radical 02.105

En date du 6 février 2002, votre conseil a accepté la motion du groupe radical 02.105, dont nous vous rappelons la teneur ci-après:

#### **02.105**

1<sup>er</sup> février 2002

#### **Motion du groupe radical**

#### ***Nouvelles structures de la promotion économique***

*Nous demandons au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur les nouvelles structures données à la promotion économique neuchâteloise. Il informera notamment le Grand Conseil sur:*

- *la pertinence de nouvelles structures;*
- *leur fonctionnement au plan organisationnel;*
- *la qualité des relations établies entre le DEWS (Development Economic Western Switzerland), le DEV (Développement économique vaudois) et la promotion économique neuchâteloise;*
- *les missions et objectifs assignés;*
- *les performances et le degré d'atteinte des objectifs sur le plan de l'implantation de nouvelles entreprises, du développement des entreprises existantes et de la création de postes de travail;*
- *la répartition des entreprises implantées entre les cantons partenaires.*

*En dérogation aux délais légaux, nous demandons au Conseil d'Etat d'établir ce rapport après la première année d'activité des nouvelles structures de la promotion économique intercantonale (DEWS).*

#### ***L'urgence est demandée.***

*Signataires: Y. Morel et D. Cottier.*

Les chapitres 2 et 3 du présent rapport traitent, de façon exhaustive, des différents points abordés dans le cadre de cette motion. Le Conseil d'Etat propose en conséquence de la classer.

### 5.2. Motion du groupe radical 00.130

En date du 23 janvier 2001, votre Conseil a accepté la motion du groupe radical 00.130, dont nous vous rappelons la teneur ci-après:

## **00.130**

19 juin 2000

### **Motion du groupe radical**

#### ***Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton***

*La loi fédérale sur les sociétés de capital-risque vient d'entrer en vigueur.*

*Elle prévoit une série de mesures destinées à soutenir et développer ce mode d'investissement. Les investisseurs peuvent être des personnes morales ou des personnes physiques.*

*Elle a besoin, pour non seulement développer tous ses effets, mais également pour être ancrée dans un tissu socio-économique régional, du relais cantonal.*

*Nous prions donc le Conseil d'Etat d'étudier les voies et moyens pour adapter, dans les plus brefs délais, notre loi cantonale, dans le cadre de l'harmonisation fiscale, afin de mettre sur pied les instruments nécessaires à favoriser l'investissement dans les sociétés de capital-risque, stimulatrices du développement économique régional et de la création de postes de travail.*

*Signataires: Y. Morel, R. Debély, P. Hainard, W. Haag, G. Pavillon, M. Schafroth, M. Bovay, W. Willener, J.-B. Wälti, P. Meystre, F. Löffel, P. Sandoz, A. Gerber, E. Berthet et M. Garin.*

Le Conseil d'Etat est conscient de l'importance qu'il y a à pouvoir disposer de moyens permettant d'apporter un appui financier aux jeunes entreprises ainsi qu'aux sociétés qui souhaitent développer de nouveaux produits, ceci d'autant plus que les conditions d'octroi des crédits par les instituts bancaires ont évolué dans un sens plus restrictif.

C'est pour pallier, du moins en partie, cette situation que le Conseil d'Etat a décidé de créer *Finergence Fondation pour le financement initial d'entreprises novatrices* et de faciliter l'implantation, dans le canton de Neuchâtel, d'une antenne de *Capitalproximité*. Ces deux institutions interviendront en faveur des entreprises hôtes du Parc scientifique et technologique ainsi que de celles situées en dehors de celui-ci.

Comme mentionné au chapitre 4 de ce rapport, le maniement du capital-risque se révèle très difficile et le Conseil d'Etat est d'avis que le rôle de l'Etat dans ce domaine est de faciliter la mise en place de ce genre d'instrument dont le fonctionnement doit rester de nature privée. C'est la raison pour laquelle, le Conseil d'Etat a décidé de concentrer les moyens financiers dans une structure simple (*Finergence*) qui n'est pas confrontée aux délicats problèmes, notamment de valorisation, que rencontrent les sociétés de capital-risque.

Comme le relève, à juste titre, le texte de la motion, il est nécessaire de créer des conditions favorables, en particulier sur le plan fiscal, pour inciter les investisseurs privés à financer le capital de démarrage et d'amorçage ainsi que le capital-risque. Il s'agit de prendre en considération, d'une part, la situation de la société de financement elle-même et, d'autre part, celle de la personne physique ou de la personne morale qui investit dans cette dernière. Les législations de certains cantons prévoient des dispositions à ce sujet.

Afin de définir de nouvelles mesures de type fiscal en faveur du capital de proximité, le Conseil d'Etat créera un groupe de travail composé de représentants du Département des finances et des affaires sociales et du Département de l'économie publique.

Les propositions issues des travaux de ce groupe feront partie des modifications que le Conseil d'Etat entend apporter à la loi sur la promotion de l'économie cantonale et qui sera soumise au Grand Conseil dans le courant de l'année 2004.

Compte tenu des mesures présentées dans ce rapport pour favoriser le financement des entreprises et des propositions que nous formulerons prochainement concernant l'aspect fiscal de telles mesures, le Conseil d'Etat vous propose de classer cette motion.

### **5.3. Postulat Claude Borel 96.133**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 1996, votre Conseil a accepté le postulat Claude Borel 96.133, dont nous vous rappelons la teneur ci-après:

## 96.133

30 septembre 1996

### Postulat Claude Borel

#### **Stages professionnels à l'étranger**

*Les stages professionnels à l'étranger constituent un atout indéniable pour ceux qui en bénéficient et ils sont de nature à faciliter grandement l'obtention ultérieure d'un emploi.*

*Grâce aux succès des services neuchâtelois de la promotion économique, de nombreuses entreprises étrangères ont désormais leur siège dans notre canton.*

*Le Conseil d'Etat est prié d'examiner avec les multinationales neuchâteloises dans quelle mesure elles seraient d'accord de participer à la mise sur pied d'un programme de stages professionnels à l'étranger pour de jeunes diplômés de notre canton.*

*Cosignataires: F. Berthoud, F. Gertsch, R. Jeanneret, B. Renevey, B. Bois, L. Matthey, M. Blum, M.-A. Crelier-Lecoultre, B. Soguel, P. Bonhôte, S. Vuilleumier et M. Dusong.*

Après examen de la question avec les responsables de la promotion exogène (DEN Sàrl), qui sont en contacts fréquents avec les sociétés étrangères implantées dans le canton, le Conseil d'Etat estime qu'il est difficile de solliciter les entreprises internationales pour organiser avec elles des stages professionnels pour les jeunes diplômés neuchâtelois. En effet, pour une grande partie de ces entreprises, les décisions concernant la formation ne sont pas prises dans les entités établies dans notre canton. L'organisation de ces échanges représenterait donc un travail administratif supplémentaire.

Cependant, le canton n'est pas inactif dans ce domaine; il participe dans le cadre de la Conférence des départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) au programme Swiss Occidental Leonardo (SOL).

Ce programme encourage depuis 10 ans la mobilité professionnelle entre la Suisse et les pays de l'Union européenne à travers l'offre de stages internationaux Leonardo. Les personnes en formation ou les nouveaux diplômés ont ainsi l'occasion d'effectuer un stage en entreprise pendant une durée de 2 à 12 mois. Ces stages sont soutenus par des bourses financées par l'Office fédéral de l'éducation et de la science. Entre 1998 et 2002, 16 Neuchâtelois ont eu l'occasion d'effectuer un stage professionnel en Europe. Durant la même période, 33 personnes provenant de divers pays européens ont pu mettre en pratique leurs connaissances lors de stages dans des entreprises de notre canton.

Le service des relations nationales et internationales de l'Université de Neuchâtel propose aux étudiants et diplômés différents programmes pour des stages à l'étranger. IAESTE (International Association for Exchange of Students for Technical Expérience) s'adresse principalement aux étudiants des domaines des sciences et des sciences économiques, mais propose des stages également pour les étudiants des autres facultés. Les étudiants en sciences économiques ont la possibilité de s'adresser à l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales AIESEC). Le programme Venture 2000 est par contre réservé aux diplômés.

Vu les possibilités de stages à l'étranger organisés par des organismes existants et des différentes opportunités ainsi offertes aux jeunes diplômés neuchâtelois de renforcer leurs compétences professionnelles et compte tenu de la difficulté d'organiser de tels séjours par les entreprises établies dans le canton, le Conseil d'Etat propose le classement de ce postulat.

## 6. CONCLUSIONS

Le canton de Neuchâtel dispose de nombreux atouts économiques: recherche performante reconnue au-delà des frontières suisses, savoir-faire et ingéniosité de la main-d'œuvre et des entreprises, cadre de vie attrayant, instruments de promotion économique efficaces.

Il souffre cependant de sa situation géographique décentrée, de voies de communication insuffisantes, de moyens financiers restreints et d'une imposition fiscale des personnes physiques supérieure à la moyenne.

A l'avenir, il s'agira de transcender les lacunes pour encore mieux mettre en valeur les atouts. La création d'un parc scientifique et technologique et l'expérimentation d'un certain nombre de soutiens nouveaux aux entreprises, mais aussi l'abandon de certaines mesures obsolètes, vont dans ce sens.

L'amélioration des voies de communication est en cours et la fiscalité sera traitée dans le cadre de la réponse aux initiatives populaires pendantes sur ce thème.

Le Conseil d'Etat, sans pouvoir faire l'impossible, est cependant décidé à tout mettre en œuvre pour permettre au canton de Neuchâtel de maintenir non seulement un niveau et une diversité économiques élevés, mais aussi sa tradition industrielle, et notamment son rang en matière de technologie de haute précision. C'est là, pensons-nous, que réside le potentiel des emplois de demain, de même que la clé de son équilibre socio-culturel.

C'est dans cet esprit que nous vous proposons de prendre acte de ce rapport et de classer les motions et postulat suivants:

- motion du groupe radical 02.105, du 1<sup>er</sup> février 2002, "Nouvelles structures de la promotion économique";
- motion du groupe radical 02.130, du 19 juin 2000, "Le capital-risque, un instrument pour soutenir les PME de notre canton";
- postulat Claude Borel 96.133, du 30 septembre 1996, "Stages professionnels à l'étranger".

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 7 mai 2003

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
P. HIRSCHY

*Le chancelier,*  
J.-M. REBER

**LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES QUESTIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE, NOMMÉS PAR ARRÊTÉ DU 15 OCTOBRE 2002**

Soguel Bernard	Conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie publique, président
Perrinjaquet Sylvie	Conseillère d'Etat, cheffe suppléante du Département de l'économie publique, vice-présidente
Augsburger Charles	Président du Conseil communal, La Chaux-de-Fonds
Bernoulli Claude	Directeur de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, Neuchâtel
Chave Pierre-Olivier	Président de l'Association industrielle et patronale, La Chaux-de-Fonds
Delémont Jean-Jacques	Directeur du CIFOM, La Chaux-de-Fonds
Favre Michel	Président de la Fédération neuchâteloise des entrepreneurs, Neuchâtel
Geissbuhler Frédéric	Directeur de Revisuisse PriceWaterhouse, Neuchâtel
Ghelfi Jean-Pierre	Economiste, Neuchâtel
Godet Pierre	Directeur général de la Banque cantonale neuchâteloise, Neuchâtel
Haemmerli André	Directeur de Johnson & Johnson, Le Locle
Häsler Charles	Conseiller communal, Le Locle
Jeanneret Françoise	Conseillère communale, Neuchâtel
Jeanrenaud Claude	Professeur à l'Université, Neuchâtel
Macaluso Luigi	Président de Girard-Perregaux, La Chaux-de-Fonds
Morel Yves	Economiste, La Chaux-de-Fonds
Reinhard Diane	Chargée de recherche à la HEG, Neuchâtel
Ritter Claudine	Directrice de DBM S.A., Neuchâtel
Sermet Francis	Directeur de DEN Sàrl et de DEWS
Spacio Julien	Secrétaire régional de l'Association Région Val-de-Travers, Fleurier
Surdez Manuela	Administratrice de Goldec S.A., La Chaux-de-Fonds
Thévenaz Eric	Président de l'Union syndicale neuchâteloise, Neuchâtel
Wenger Jean	Président de l'ONCM, Hauterive

## LISTE DES PROJETS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE AIDE LIM DE 1999 À 2002

<b>Association Centre-Jura</b>	<b>Projets</b>	<b>Investissement</b>
Fondation Musica-Théâtre	Restauration du théâtre	17.798.601.–
Commune du Locle	CIFOM, secteur automobile (étape 1)	8.500.000.–
Commune de La Chaux-de-Fonds	Zone à bâtir "L'Orée du Bois"	6.262.000.–
Commune de La Chaux-du-Milieu	Halle polyvalente	3.219.384.–
Société coopérative Rue du Coq	ABC, centre culturel Rue du Coq	2.880.339.–
Commune de La Chaux-de-Fonds	ZI Crêt-du-Locle	1.663.000.–
Commune du Locle	Rue Alexis-Marie-Piaget (étape 2)	1.418.569.–
Société Aresa S.A., La Chaux-de-Fonds	Aéroport (étape 5)	1.390.000.–
Société Aresa S.A., La Chaux-de-Fonds	Aéroport (étape 4)	1.140.612.–
Commune du Locle	Rue Alexis-Marie-Piaget (étape 1)	1.139.694.–
Commune du Cerneux-Péquignot	Cour d'école et abri PC	473.540.–
Commune de La Chaux-du-Milieu	Zone à bâtir "Quartier du Temple"	452.000.–
Commune de La Brévine	Réseau routier communal	340.000.–
Commune de Brot-Plamboz	Chemins, trottoir, éclairage public	302.363.–
Commune des Ponts-de-Martel	Zone à bâtir (étape 1)	290.000.–
Commune de La Brévine	Equipped d'accueil aux Taillères	178.663.–
	<b>Total</b>	<b>47.448.764.–</b>
<b>Association Région Val-de-Travers</b>	<b>Projets</b>	<b>Investissement</b>
Syndicat du Centre sportif régional	Centre sportif VDT (étape 2)	6.919.951.–
Syndicat intercommunal du collège	Agrandissement du collège régional	6.280.000.–
Commune de Couvet	J10, desserte Site-Dubied et ZI	3.182.110.–
Syndicat du Centre sportif régional	Centre sportif VDT (étape 3)	2.103.000.–
Commune de Buttes	Halle de gym et collège	1.611.313.–
Commune de Fleurier	Réaménagement de l'Hôtel de Ville	1.146.665.–
Commune de Couvet	Centre de formation et d'accueil	623.000.–
Société NAVISTRA S.A., Travers	Muséographie aux Mines d'asphalte	583.000.–
Commune de Boveresse	Zone à bâtir Courte-Creye (étape 1)	478.838.–
Commune des Verrières	Réfection extérieure du collège	433.594.–
Commune des Bayards	Chauffage à distance	386.000.–
FC Couvet	Vestiaires FC Couvet	342.100.–
Commune de Boveresse	Zone à bâtir Courte-Creye (étape 2)	328.899.–
Commune de Saint-Sulpice	Rénovation bâtiment halle de gym	303.379.–
Commune des Bayards	Distribution et traitement de l'eau	300.134.–
Commune de Saint-Sulpice	Réfection de la route des Parcs	193.169.–
Commune des Verrières	Route pour lotissement Vy-Perroud	149.781.–
Commune de Buttes	Zone à bâtir Surville	110.000.–
Syndicat de la piscine des Combes	Installations chloration piscine	87.529.–
Aéro-Club du Val-de-Travers	Drainage piste aéroport Môtiers	80.073.–
	<b>Total</b>	<b>25.642.536.–</b>
<b>Association Région Val-de-Ruz</b>	<b>Projets</b>	<b>Investissement</b>
Syndicat pour l'épuration du Haut VDR	Nouvelle STEP+canalisations (étape 4)	7.907.231.–
Syndicat pour l'épuration du Haut VDR	Nouvelle STEP+canalisations (étape 3)	5.909.466.–
Fondation Mycorama	Mycorama (étape 1)	5.729.000.–
Commune d'Enges	Adduction eau, Lignièrès + Enges	3.037.000.–
Syndicat de la piscine du Val-de-Ruz	Revalorisation de la piscine du VDR	2.359.902.–
Commune de Savagnier	Bâtiment communal	1.832.000.–
Commune de Dombresson	Bâtiment technique et déchetterie	1.753.525.–
Commune de Savagnier	Trottoir et égouts au Petit-Savagnier	1.134.143.–
Commune de Cernier	Quartier "La Forchaux-Mantel" (étape 1)	744.971.–
Commune de Savagnier	Collège primaire	737.444.–
FC Coffrane	Construction de vestiaires et buvette	383.539.–
Commune d'Enges	Raccordement Lordel aux eaux usées	372.438.–
Commune de Cernier	Quartier "La Forchaux-Mantel" (étape 2)	286.992.–
Commune de Villiers	Quartier "Chemin du Tombet" (étape 1)	239.089.–
Téléskis de Chasseral/Les Bugnenets	Lâcher à distance Télési Rumont	219.783.–
TC Val-de-Ruz	Installations TC Val-de-Ruz	196.204.–
S.A. du Télési Le Pâquier-Crêt-du-Puy	Télési Crêt-du-Puy et La Balère	121.000.–
Association de dév. de La Vue-des-Alpes	Parking aux Loges	55.100.–
	<b>Total</b>	<b>33.018.826.–</b>

**INTERREG: LISTE DES PROJETS TOUCHANT LE CANTON DE NEUCHÂTEL**

Le programme INTERREG Ila Franche-Comté – Suisse (Arc Jurassien) s'articule autour de six axes prioritaires:

- Mesure 1: Amélioration des transports
- Mesure 2: Aménagement coordonné du territoire transfrontalier
- Mesure 3: Développement des coopérations économiques et scientifiques
- Mesure 4: Amélioration du cadre de vie social et culturel
- Mesure 5: Développement des formations et coopérations dans le domaine de l'emploi
- Mesure 6: Valorisation et promotion des ressources agricoles et naturelles.

Par une participation directe ou par une contribution financière, le canton de Neuchâtel a soutenu les projets suivants:

**Mesure 2: Aménagement coordonné du territoire transfrontalier**

*Aménagement coordonné de l'espace CTJ - Schéma CTJ 2005*

Elaboration d'un schéma général de développement et d'aménagement de l'Arc jurassien franco-suisse. Mise en évidence des actions concrètes à entreprendre par les cinq entités partenaires de la CTJ. *Maître d'ouvrage suisse: CTJ*

*Etude d'aménagement Mont d'Or - Chasseron (comprenant le Val-de-Travers)*

Analyse de la situation, élaboration d'un programme d'action et lancement d'actions prioritaires. *Maître d'ouvrage suisse: CTJ*

**Mesure 3: Développement des coopérations économique et scientifique*****Création et animation d'un pôle microsysteme franco-suisse***

Développement des coopérations franco-suisse en recherche et développement, formation et transfert de technologies sur le thème des microsystemes. *Maître d'ouvrage suisse: Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM), Neuchâtel.*

***Mise en place d'un réseau transfrontalier de développement technologique entre le Département du Doubs et le canton de Neuchâtel (ADED - SOVAR)***

Favoriser et promouvoir les complémentarités de savoir-faire et les transferts de technologie; recherche et mise en relation des partenaires potentiels. *Maître d'ouvrage suisse: Fondation pour le soutien à la Recherche appliquée et Orientée (SOVAR), Neuchâtel.*

***Réseau de compétence autour du thème matériaux en couches minces***

Création d'un réseau de compétences unissant les connaissances de plusieurs laboratoires, instituts et centres techniques de part et d'autre de l'arc jurassien. *Maître d'ouvrage suisse: Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel, Centre d'Analyse par Faisceau Ionique, Le Locle.*

***Conception de moteurs électriques pour véhicules écologiques***

Etablir le prototype d'un moteur électrique pour des véhicules personnels écologiques. *Maître d'ouvrage suisse: Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel, Le Locle.*

***Passeport inter-musées 97-98***

Réalisation d'un passeport inter-musées franco-suisse (englobant plus de 25 sites) et présentant les musées et sites avec droit à des réductions. *Maître d'ouvrage suisse: Fondation des Moulins souterrains du Col-de-Roches, Le Locle.*

### **Manuel technique franco-suisse à l'usage des organisateurs de voyages**

Réalisation d'un support professionnel commun aux musées liés au patrimoine industriel et ethnologique en Suisse et en Franche-Comté. *Maître d'ouvrage suisse: Fondation des Moulins souterrains du Col-des-Roches, Le Locle.*

### **Juramédia, de la France à la Suisse, le Jura en multimédia**

Réalisation de petits reportages ainsi que d'un film vidéo sur le patrimoine touristique et culturel du Jura franco-suisse. Diffusion des films aux passagers des véhicules de transport en commun en utilisant les dernières technologies. *Maître d'ouvrage suisse: CREAVISION S.A., Yverdon-les-Bains.*

## **Mesure 4: Amélioration du cadre de vie social et culturel**

### **Elaboration d'une communication CTJ**

Mieux faire connaître les activités de la CTJ. Travailler à l'affirmation d'une identité commune propre à l'Arc jurassien. *Maître d'ouvrage suisse: CTJ.*

### **Invitation au Musée, campagne de promotion dans les Musées**

Campagne de communication et d'affichage autour de l'animation "L'invitation au Musée".

*Maître d'ouvrage suisse: Coordination des Musées suisses de l'Arc jurassien, Musée d'Yverdon-les-Bains, Yverdon-les-Bains.*

### **Exposition "Le Froid"**

Organisation d'une exposition sur le froid, présentée en 10 thèmes, afin de montrer un aspect de la vie commune transfrontalière. *Maître d'ouvrage suisse: Fondation du Musée paysan et artisanal, La Chaux-de-Fonds.*

### **Salons des Régions du Livre 1996 et 1997**

Ce Salon a pour objectif de valoriser et promouvoir la création littéraire et éditoriale de l'espace CTJ et des régions partenaires, soit la Communauté française de Belgique, le Québec, et la Région autonome de la Vallée d'Aoste. *Maître d'ouvrage suisse: CTJ.*

### **Carte synthétique des Musées de l'Arc jurassien franco-suisse**

Elaboration, édition et diffusion d'une carte schématique et synthétique des musées de l'Arc jurassien. *Maître d'ouvrage suisse: Coordination des Musées de l'Arc jurassien suisse, Musée d'histoire naturelle, La Chaux-de-Fonds.*

### **Coopération transfrontalière dans le domaine des métiers de la terre et de la nature**

Instauration d'un échange de savoir-faire entre deux écoles des métiers de la terre.

*Maître d'ouvrage suisse: Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature (ECMTN), Cernier.*

### **Chorales de Colombier et Pontarlier: étude d'une œuvre**

Etude de deux oeuvres pour solistes, chœur et orchestre, avec représentations publiques à Neuchâtel et Pontarlier. *Maître d'ouvrage suisse: Chorale de Colombier, Colombier.*

### **Réseau d'éducation à l'environnement**

Améliorer la qualité de l'éducation à l'environnement en développant des produits, les partenariats. *Maître d'ouvrage suisse: Fondation suisse d'Education pour l'Environnement (FEE), Neuchâtel.*

### **Euroguichet social**

Offrir une structure d'accueil, de conseil et d'information aux travailleurs frontaliers.

*Maître d'ouvrage suisse: Euroguichet social transfrontalier, Delémont.*

Publication de brochures sur les possibilités de formation dans les domaines spécifiques dans l'espace CTJ. *Maître d'ouvrage suisse: CTJ.*

## **Mesure 5: Développement des formations et coopérations dans le domaine de l'emploi**

### ***Publication de brochures sur les possibilités de formation dans les domaines spécifiques dans l'espace CTJ***

Elaboration de deux brochures portant sur les possibilités de formation dans des domaines spécifiques. *Maître d'ouvrage suisse: CTJ*

#### ***Formation transfrontalière en horlogerie***

Formation accélérée en horlogerie qui débouche sur l'obtention d'un diplôme reconnu par la Convention patronale horlogère. *Maître d'ouvrage suisse: Convention patronale horlogère, La Chaux-de-Fonds*

#### ***Coopération et échanges transfrontaliers entre "Espace jeunes" et Offices régionaux de placement"***

Coopération dans les domaines de la formation du personnel, échanges sur les méthodes de travail, les possibilités de formation, etc. *Maître d'ouvrage suisse: Offices régionaux de placement des cantons CTJ*

#### ***Transhorl***

Développer des liens entre les partenaires suisses et français de la formation horlogère dans le but de développer et réactualiser des outils pédagogiques spécifiques à la formation horlogère. *Maître d'ouvrage suisse: Convention patronale horlogère, La Chaux-de-Fonds*

#### ***Réseau franco-suisse des fermes pédagogiques***

Promouvoir l'accueil des jeunes à la ferme dans le but de mieux leur faire connaître les activités agricoles et l'importance de ce secteur économique. *Maître d'ouvrage suisse: Service romand de vulgarisation agricole (SRVA), Lausanne*

#### ***Coopération transfrontalière dans les domaines de la restauration et de l'hôtellerie***

Organisation de séminaires de perfectionnement professionnel destinés aux professionnels de l'hôtellerie et de la restauration. *Maître d'ouvrage suisse: Service de la formation professionnelle, La Chaux-de-Fonds*

#### ***Développement de formations autour du thème matériaux en couches minces dans le cadre du réseau de compétences transfrontalier***

Renforcer les formations existant de part et d'autres de la frontière en Science des Matériaux. *Maître d'ouvrage suisse: Ecole d'ingénieurs du canton de Neuchâtel, Centre d'Analyse par Faisceau Ionique, Le Locle*

## **Mesure 6: Valorisation et promotion des ressources agricoles et naturelles**

### ***Promotion de l'agriculture***

Valorisation de l'agriculture du massif jurassien par la publication de brochures et la mise sur pied d'un stand itinérant. *Maître d'ouvrage suisse: CTJ*

#### ***Faune sauvage et gestion de l'espace rural***

Mise au point d'une méthodologie franco-suisse contre les pullulations de petits mammifères dans le massif jurassien. *Maître d'ouvrage suisse: ROPRE, Neuchâtel*

#### ***Création d'un organisme franco-suisse de services et de promotion du bois énergie***

Rassembler les compétences de Franche-Comté et de Suisse afin de constituer un groupement professionnel avec création de bureaux de services. *Maître d'ouvrage suisse: PLANAIR, Bureau d'ingénieurs, La Sagne*

## **INTERREG IIIa**

Le programme d'action INTERREG IIIa France-Suisse s'articule autour de trois axes et dix mesures:

**Axe 1:** Encourager et renforcer un aménagement concerté et coordonné de l'espace transfrontalier.

- Mesure 1: Renforcer la coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire
- Mesure 2: Encourager les coopérations dans le domaine de la vie quotidienne, sociale et associative
- Mesure 3: Adapter les systèmes de transport et de télécommunication aux besoins de la zone.

**Axe 2:** Renforcer les systèmes de transport et de télécommunication aux besoins de la zone

- Mesure 4: Préserver et valoriser le patrimoine naturel
- Mesure 5: Conforter et développer les activités touristiques
- Mesure 6: Soutenir les coopérations dans le domaine de la culture, du patrimoine et des loisirs
- Mesure 7: Conforter et pérenniser les activités agricoles et forestières

**Axe 3:** Favoriser les échanges dans les domaines de l'emploi, de la formation et de l'amélioration de l'environnement économique

- Mesure 8: Adapter et développer l'environnement des acteurs économiques
- Mesure 9: Soutenir les actions en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de transferts de technologie
- Mesure 10: Conduire des actions adaptées aux besoins du marché du travail dans les domaines de la formation et de l'emploi.

Par une participation directe ou par une contribution financière, le canton de Neuchâtel participe aux projets suivants:

**Mesure 2: Encourager les coopérations dans le domaine de la vie quotidienne, sociale et associative**

***Soins aux toxicomanes***

Collaboration dans le domaine de la prise en charge de patients français toxico-dépendants dans le cadre d'une prescription de méthadone et de la prévention de la toxicomanie

*Maître d'ouvrage suisse: Fondation pour la prévention et le traitement de la toxicomanie*

***Guichet d'information généraliste de l'Arc jurassien***

Mise à disposition des citoyens, administrations, entreprises, associations, etc. un centre de ressources de proximité pour toute question de caractère transfrontalier. *Maître d'ouvrage suisse: CTJ*

***Femmes – égalité sans frontière***

Organisation de séminaires sur le thème de la position de la femme dans la société et les moyens de renforcer la coopération transfrontalière. *Maître d'ouvrage suisse: Centre de liaisons des associations féminines du Jura*

**Mesure 4: Préserver et valoriser le patrimoine naturel**

***Campagne éducative autour de l'eau***

Organisation d'un projet commun, pour des classes du niveau primaire, qui vise à faire connaître et à respecter l'eau par la découverte et l'étude de site. *Maître d'ouvrage suisse: CTJ*

**Mesure 5: Conforter et développer les activités touristiques**

***Guide des sentiers thématiques***

Edition d'un guide de 24 parcours de découverte franco-suisse (sentiers de randonnée pédestre). *Maître d'ouvrage suisse: CTJ*

### **Réseau agritouristique de l'Arc jurassien franco-suisse**

Publication d'un guide regroupant les coordonnées de nombreux prestataires touristiques et mis en place d'une campagne d'animation transfrontalière. *Maître d'ouvrage suisse: CTJ*

### **Mesure 6: Soutenir les coopérations dans le domaine de la culture, du patrimoine et des loisirs**

#### ***Ecrin Vert: Raid aventure des lycées de l'Arc Jurassien***

Organisation d'une manifestation sportive et ludique pour les lycéens. *Maître d'ouvrage suisse: CTJ*

#### ***Par-dessus le mur, l'écriture***

Permettre la découverte de textes littéraire inédits en associant la marche dans le paysage et des lectures spectacles *Maître d'ouvrage suisse: Maisons Mainou*

#### ***Livre d'histoire de l'Arc jurassien***

Réalisation et édition d'un livre sur l'histoire de l'Arc jurassien franco-suisse *Maître d'ouvrage suisse: CTJ*

### **Mesure 9: Soutenir les actions en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de transferts de technologie**

#### ***CIMBIOT***

Revêtements d'implants par des couches minces de carbone

*Maître d'ouvrage suisse: Centre d'analyse par faisceaux ioniques (CAFI)*

### **Mesure 10: Conduire des actions adaptées aux besoins du marché du travail dans les domaines de la formation et de l'emploi.**

#### ***Formation droit comparé franco-suisse***

Organisation de séminaires destinés à un large public intéressé par la coopération transfrontalière. *Maître d'ouvrage suisse: CTJ*

#### ***Formation horlogère transfrontalière***

Mise en place d'une formation dans le domaine de l'horlogerie. *Maître d'ouvrage suisse: Convention patronale de l'horlogerie*

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

AJT	Arc jurassien tourisme
ARJB	Association régionale Jura-Bienne
BDEE	Base de données entreprises et établissements
BDP	Base de données personnes
CAFI	Centre d'analyses par faisceau ionique
CCSO	Centre CIM de Suisse occidentale
CdC	Conférence des gouvernements cantonaux
CDEP-SO	Conférence des Départements de l'économie publique de Suisse occidentale
CGSO	Conférence des gouvernements de Suisse occidentale
CIM	Computer Integrated Manufacturing
CIP	Centre Interrégional de Perfectionnement, Tramelan
CODEV	Coordination pour le développement économique vaudois
COS	Comité d'orientation stratégique
CPLN	Centre professionnel du littoral neuchâtelois
CSEM	Centre suisse d'électronique et de microtechnique
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
CTJ	Conférence TransJurassienne
DEN Sàrl	Développement économique du canton de Neuchâtel
DEV	Développement économique du canton de Vaud
DEVS	Développement économique du canton du Valais
DEWS	Developpement Economic Western Switzerland
ECMTN	Ecole Cantonale des Métiers de la Terre et de la Nature, Cernier
EIAJ	Ecole d'ingénieurs de l'Arc jurassien
EM	Espace Mittelland
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
FEE	Fondation Suisse d'Éducation pour l'Environnement, Neuchâtel
FLRH	Fédération en faveur d'un laboratoire de recherches horlogères
FSRAO	Fondation pour le soutien à la recherche appliquée et orientée
GCLIM	Groupe de concertation des régions de montagne LIM de l'Arc jurassien
HEP-BEJUNE	Haute École Pédagogique - Berne, Jura, Neuchâtel
HES	Hautes écoles spécialisées
IMT	Institut de microtechnique
IP	Institut de physique
IRER	Institut de Recherches Economiques et Régionales, Université de Neuchâtel
LiLIM	Loi d'introduction de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne
LIM	Loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne
N.TEC	Neuchâtel Technologie-Economie-Compétences (ancienne dénomination de la promotion endogène)
NEAT	Guichet informationnel lié au site internet du canton de Neuchâtel

Neode	Nom du parc scientifique et technologique du canton de Neuchâtel
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFS	Office fédéral de la statistique
ON	Observatoire cantonal neuchâtelois
ONCM	Office neuchâtelois de cautionnement mutuel pour artisans et commerçants
OSEC	Business Network Switzerland (ancien Office suisse d'expansion commerciale)
OVN	Office des vins de Neuchâtel
OVPT	Office des vins et des produits du terroir
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
R&D	Recherche et développement
RET S.A.	Recherches économiques et techniques S.A.
RVAJ	Réseau des villes de l'Arc jurassien
SCH	Société suisse de crédit hôtelier
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SILVIVA	Éducation à l'environnement et forêt
SOFIP	Société neuchâteloise de financements industriels et de participations S.A.
SRVA	Service Romand de Vulgarisation Agricole, Lausanne)
STATEM	Statistique trimestrielle de l'emploi
STAT-EM	Site internet de l'Espace Mittelland
UE	Union européenne
USAM	Union Suisse des Arts et Métiers
USCA	Union Suisse des coopératives de cautionnement
VTT	Vélo Tout Terrain

## TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
<b>RESUME</b> .....	<b>1</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
<b>1.1. Conception du rapport</b> .....	<b>2</b>
<b>1.2. Mondialisation, délocalisations: au-delà des idées préconçues</b> .....	<b>4</b>
1.2.1. Un mouvement naturel et séculaire .....	5
1.2.2. Nos concurrents sont nos clients .....	5
1.2.3. Les délocalisations, une forme de partage .....	5
1.2.4. Des problèmes réels, des progrès tout autant .....	6
<b>2. UNE NECESSAIRE MUTATION</b> .....	<b>6</b>
<b>2.1. Motivations de la restructuration</b> .....	<b>6</b>
<b>2.2. Nouvelle organisation</b> .....	<b>9</b>
2.2.1. Bref constat .....	9
2.2.2. Un service de promotion économique .....	10
2.2.3. Organisation du service de promotion économique .....	11
2.2.3.1. Office de l'économie et du tourisme .....	12
2.2.3.2. Office de la statistique .....	14
2.2.3.3. Office des affaires extérieures .....	14
2.2.3.4. Office des vins et de produits du terroir .....	15
2.2.4. Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel .....	16
2.2.4.1. Genèse du projet .....	16
2.2.4.2. Objectifs du Parc scientifique et technologique .....	17
2.2.4.3. Identité de communication .....	17
2.2.4.4. Entreprises concernées .....	18
2.2.4.5. Critères d'acceptation des entreprises dans le parc .....	19
2.2.4.6. Institutions de R&D présentant un lien scientifique avec Neode .....	19
2.2.4.7. Prestations offertes par le Parc scientifique et technologique .....	19
2.2.4.8. Activités sur le site de Neuchâtel .....	21
2.2.4.9. Activités sur le site de La Chaux-de-Fonds .....	22
2.2.4.10. Organisation et structure juridique .....	22
2.2.4.11. Budget et financement .....	23
2.2.5. Développement économique du canton de Neuchâtel (DEN) et Development Economic Western Switzerland (DEWS) .....	25
2.2.5.1. Bref rappel .....	25
2.2.5.2. Développement économique du canton de Neuchâtel (DEN) .....	26
2.2.5.3. Development Economic Western Switzerland (DEWS) .....	26
<b>3. PROMOTION ECONOMIQUE: CONTEXTE, RESULTATS ET COÛTS</b> .....	<b>28</b>
<b>3.1. Situation économique internationale et nationale</b> .....	<b>28</b>
3.1.1. Évolution de l'économie internationale .....	28
3.1.2. Évolution de l'économie nationale .....	29
<b>3.2. Situation économique cantonale</b> .....	<b>30</b>
3.2.1. Démographie: population plus nombreuse et plus âgée .....	30
3.2.2. Tertiarisation de l'économie .....	32
3.2.3. Chômage en hausse .....	34
3.2.4. 2002: année difficile pour l'industrie .....	35
3.2.5. Forte croissance du revenu cantonal .....	36
<b>3.3. Bilan, résultats et coûts de la promotion économique</b> .....	<b>38</b>
3.3.1. Introduction .....	38
3.3.2. Les différents instruments de promotion économique .....	38
3.3.2.1. Aides financières et fiscales en faveur d'activités industrielles et d'activités de services proches de la production .....	38
3.3.2.2. Actions menées à l'étranger pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans le canton .....	41

3.3.2.3.	Soutien à l'artisanat et au commerce (ONCM) .....	43
3.3.2.4.	Aide à l'hôtellerie .....	44
3.3.2.5.	Soutien à des activités touristiques .....	45
3.3.2.6.	Soutien à des institutions utiles à la promotion économique .....	45
3.3.2.7.	Aide en matière d'investissements dans les régions de montagne (LIM) .....	50
3.3.2.8.	Regio Plus .....	51
3.3.2.9.	InnoTour .....	52
3.3.2.10.	Le programme communautaire INTERREG .....	53
3.3.2.11.	Politique foncière et immobilière .....	55
3.3.3.	Coûts de la promotion économique .....	55
<b>4.</b>	<b>NOUVELLES ORIENTATIONS EN MATIERE DE PROMOTION ECONOMIQUE</b> .....	<b>57</b>
<b>4.1.</b>	<b>Évaluation des mesures de promotion économique endogène</b> .....	<b>57</b>
4.1.1.	Politique générale d'infrastructures et conditions-cadre .....	57
4.1.2.	Appui administratif classique .....	57
4.1.3.	Activités d'animation et de mise en relation .....	57
4.1.4.	Exonérations fiscales .....	58
4.1.5.	Aides financières .....	58
4.1.5.1.	Contributions à fonds perdus .....	58
4.1.5.2.	Cautiounnements .....	58
4.1.6.	Soutien à l'activité commerciale .....	59
4.1.7.	Soutien à l'innovation .....	59
4.1.8.	Soutien à l'entreprenariat et aux nouvelles entreprises .....	59
<b>4.2.</b>	<b>Résultats de l'enquête effectuée auprès des entreprises neuchâteloises</b> .....	<b>60</b>
4.2.1.	Évaluation des instruments .....	60
4.2.2.	Propositions des entreprises .....	61
4.2.3.	L'environnement des entreprises .....	61
<b>4.3.</b>	<b>Nouvelles mesures en matière de promotion économique endogène</b> .....	<b>62</b>
4.3.1.	Introduction .....	62
4.3.2.	Soutien à l'innovation, au transfert de technologie, au développement technique et aux processus d'homologation et de certification .....	63
4.3.2.1.	Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel .....	63
4.3.2.2.	Développement technique et amélioration des processus de production .....	63
4.3.2.3.	Procédures de certification et d'homologation .....	64
4.3.2.4.	Propriété intellectuelle .....	64
4.3.3.	Soutien à l'activité commerciale .....	64
4.3.3.1.	Bonus d'exposition .....	64
4.3.3.2.	Marketing et études de marché .....	65
4.3.4.	Soutien à l'entreprenariat et au management .....	65
4.3.5.	Aide à l'emploi et à la formation .....	65
4.3.6.	Allègement de la charge de location .....	66
4.3.7.	Utilisation de la promotion exogène pour celle des entreprises indigènes .....	66
4.3.8.	Activités de mise en relation et d'animation .....	66
4.3.9.	Financement des prestations .....	66
<b>5.</b>	<b>MOTIONS ET POSTULAT</b> .....	<b>67</b>
<b>5.1.</b>	<b>Motion du groupe radical 02.105</b> .....	<b>67</b>
<b>5.2.</b>	<b>Motion du groupe radical 00.130</b> .....	<b>67</b>
<b>5.3.</b>	<b>Postulat Claude Borel 96.133</b> .....	<b>68</b>
<b>6.</b>	<b>CONCLUSIONS</b> .....	<b>69</b>
<b>Annexe 1:</b>	Liste des membres de la commission consultative pour les questions d'ordre économique .....	71
<b>Annexe 2:</b>	Liste des projets ayant fait l'objet d'une demande d'aide LIM de 1999 à 2002 ....	72
<b>Annexe 3:</b>	Liste des projets Interreg touchant le canton de Neuchâtel .....	73
<b>Annexe 4:</b>	Liste des abréviations .....	78